



Région Nouvelle-Aquitaine

Evaluation « Compétences, qualifications, emplois » des programmes européens FEDER-FSE 2014-2020

Rapport final

Février 2023



Vos correspondants sur cette mission :

Sophie Bensaadoun
Directrice du Pôle Europe, Amnyos
Tél. : 06 09 24 88 21
E-mail : sophie.bensaadoun@amnyos.com

Sébastien Guilbert
Directeur exécutif, Edater
Tél. : 06 07 56 58 18
E-mail : guilbert@edater.com



Nos bureaux



PARIS - Siège social
11, avenue Philippe Auguste
75011 PARIS



LYON
17 rue Etienne Dolet
69003 LYON



MARSEILLE
47 boulevard Velten
13004 MARSEILLE



BORDEAUX
18 passage Bozelle
33110 LE BOUSCAT



Tél : 01 43 13 26 66
Fax : 01 43 13 26 65



EDATER - Siège
Tour Polygone
265, Avenue des Etats du Languedoc
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 02 29 02

Sommaire

1. Une évaluation pour bien comprendre les résultats et effets des fonds européens sur l'emploi, la formation et le développement des compétences	5
1.1 Sept programmes européens contribuant en faveur de la formation et de l'emploi	5
1.2 Les objectifs de l'évaluation	6
1.3 Le déroulé de l'évaluation	7
2. Des logiques d'intervention élaborées à l'échelle des anciens territoires régionaux avec un soutien majoritairement autour de la formation professionnelle	11
2.1 Les logiques d'intervention des trois PO FEDER-FSE et IEJ	11
2.2 Des logiques d'intervention des trois programmes de développement rural globalement similaires	13
2.3 Le FEAMP n'a pas été mobilisé pour accompagner la formation des acteurs	15
2.4 Une bonne dynamique globale de programmation sur le FSE et l'IEJ	15
3. Les enseignements de l'évaluation	17
3.1 Registre de la pertinence	19
Des natures d'opérations soutenues par le FSE et l'IEJ en région Nouvelle-Aquitaine pertinentes pour répondre aux objectifs des programmes	19
Un ciblage des personnes accompagnées cohérent avec les enjeux stratégiques et les objectifs recherchés	23
... que les porteurs de projet aimeraient parfois élargir un peu	24
Des programmes qui ne permettent cependant pas de toucher de nouveaux publics en cours de programmation	28
Une forte continuité avec des actions préalables mais un faible degré d'articulation entre les projets FSE d'un même opérateur (« continuum d'actions »)	29
Un degré d'innovation assez homogène, mais qui s'apprécie au cas par cas	29
La pertinence des programmes au regard des enjeux repérés sur le terrain, particulièrement vraie sur le champ de la formation et de l'orientation professionnelles, et de l'apprentissage	31
Une pertinence moins évidente sur les champs de la création d'activité et de l'ESS et sur l'accompagnement des jeunes (IEJ)	35
Une mobilisation indirecte du FEADER et du FEAMP pour répondre aux objectifs de la stratégie EU 2020	38
3.2 Registre de la cohérence	39
Une cohérence globale mais le maintien d'un découpage territorial forçant des approches parfois « artificielles »	39

Une articulation avec certains dispositifs qui nécessite un travail d'ingénierie important	39
3.3 Efficacité et impacts	41
Des impacts du FSE et de l'IEJ en matière de qualification et d'accès à l'emploi variables selon les opérations du fait même de l'objectif initial de celles-ci	42
Des résultats et effets des projets visibles sur les publics et les structures, en cohérence avec les changements attendus dans les programmes	46
Un zoom sur le soutien du FSE à l'enseignement supérieur	53
3.4 Impact de l'IEJ	54
3.5 La contribution des fonds européens aux objectifs de la stratégie UE 2020	57
3.6 Registre de l'efficience	58
Un effet levier financier très important du FSE mais des freins constatés, principalement d'ordre administratif	58
Des crédits d'assistance technique différents selon les trois programmes	60
Un manque d'harmonisation dans le suivi et le pilotage des programmes à l'échelle de la grande région, combiné à l'absence d'un réel pilotage par les résultats	61
Une plus-value du FSE surtout en termes financiers, mais qui permet aussi la conduite d'expérimentation, et/ou le maintien d'une offre de services	62
4. Les conclusions et recommandations de l'évaluation	66
4.1 Les conclusions relatives aux différentes questions évaluatives	66
4.2 Les recommandations	70
4.2.1 Recommandation 1 - Poursuivre l'effort massif en faveur de la formation professionnelle et de la diversité des réponses proposées aux différents publics	71
4.2.2 Recommandation 2 - Améliorer la connexion du FSE+ avec les besoins des territoires infrarégionaux.	73
4.2.3 Recommandation 3 - Améliorer le suivi des participants en continu au service d'un renforcement du pilotage par les résultats	74
5. Annexes	76
5.1 Taux de réponse aux enquêtes qualitatives	76
5.2 Participants aux ateliers de travail avec les organismes de formation	77

1. Une évaluation pour bien comprendre les résultats et effets des fonds européens sur l'emploi, la formation et le développement des compétences

1.1 Sept programmes européens contribuant en faveur de la formation et de l'emploi

La programmation européenne 2014-2020, guidée par la Stratégie Europe 2020, vise notamment une contribution des fonds européens engagés en région à :

- L'amélioration du taux d'emploi de la population (dont celui des femmes et des seniors) en favorisant par exemple la création d'activité par les demandeurs d'emploi (dont création d'activité dans les domaines agricoles, de la pêche et de l'aquaculture) en favorisant de nouveaux secteurs tels que l'économie sociale et solidaire ;
- L'amélioration de l'accès à des formations (toutes voies confondues) tout au long de la vie en cohérence avec les choix individuels (orientation) ;
- La lutte contre l'abandon précoce des formations suivies ;
- Et *in fine* à l'augmentation du niveau de qualification.

Sur les thématiques de l'emploi, de la formation et du développement des compétences, le Fonds social européen (FSE) est le fonds le plus mobilisé. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) interviennent également mais de manière moins directe et spécifique sur ces dimensions.

En région Nouvelle-Aquitaine, sur l'ensemble de la période, ce sont sept programmes, définis aux anciennes échelles régionales (pré-réforme territoriale) qui ont été mis en œuvre :

- Les **3 Programmes opérationnels (PO) FEDER-FSE** Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes – dont un axe dédié à l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) pour le PO Aquitaine ;
- Les **3 Programmes de Développement Rural (PDR)** Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ;
- Le **Programme opérationnel national FEAMP** dont une partie des mesures a été déléguée aux régions littorales dont l'ex-Aquitaine et ex-Poitou Charentes.

Les sept programmes **affichent des volontés communes de changements et d'impacts dans les domaines de la formation, des compétences et de l'emploi** :

Programmes opérationnels FEDER-FSE	Programmes de Développement Rural (FEADER)	Programme FEAMP Aquitaine
Améliorer l'employabilité des publics les plus en difficulté (notamment faiblement qualifiés) et l'acquisition de nouvelles compétences (notamment de base)	Améliorer les connaissances des publics agricoles et forestiers, assurer la mise à jour de leurs connaissances en lien avec les évolutions économiques, scientifiques et techniques, afin de favoriser leur évolution professionnelle et leur adaptation aux changements et défis de l'économie, d'innovation, et de développement durable	Créer et favoriser le maintien d'emplois directs et indirects dans les filières pêche et aquaculture, en promouvant l'inclusion sociale, l'amélioration de la qualité des emplois, l'accès à l'emploi ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
Augmenter l'accès à l'emploi des publics les plus en difficulté par le biais de la formation tout au long de la vie, de l'accès à la qualification et du soutien à l'apprentissage		
Réduire le décrochage universitaire par des actions de prévention et de lutte, ainsi que les interruptions précoces de parcours de formation		
Améliorer l'efficacité des systèmes de formation et d'orientation et la professionnalisation des acteurs		

1.2 Les objectifs de l'évaluation

Si la Commission européenne incite les autorités de gestion à évaluer chacun de leurs programmes, la Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix d'une **évaluation plurifonds (FSE-FEADER-FEAMP) et pluri-programmes** afin de mesurer la contribution individuelle et collective des sept programmes sur le développement de l'emploi et des compétences ainsi que sur l'élévation du niveau de qualification à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Les fonds REACT-EU ne font pas partie du périmètre de l'évaluation. Au sein des programmes, seuls certains objectifs spécifiques (OS), œuvrant directement sur ces champs, sont concernés par l'évaluation. Il s'agit des OS suivants :

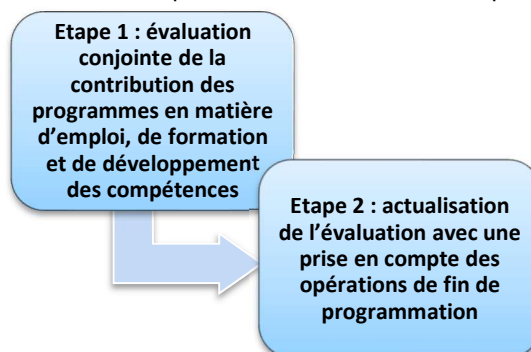
PO FEDER-FSE Limousin	Axe 4 – OS unique (Priorité d'investissement – PI – 10.3)
PO FEDER-FSE Aquitaine	Axe 2 - OS 2.1 et 2.2 (PI 10.3) Axe 2 - OS 2.3 (PI 10.2) Axe 2 - OS 2.4 (PI 8.2) Axe 2 - OS 2.5 et 2.6 (PI 8.3)
PO FEDER-FSE Poitou-Charentes	Axe 6 - OS 8.3.1 (PI 8.3) Axe 7 - OS 10.3.1 (PI 10.3) Axe 7 - OS 10.3.2 (PI 10.3)
Programme de développement rural (PDR)	Les interventions via le co-financement du dispositif « Démonstration et diffusion des connaissances »
FEAMP Aquitaine et Poitou-Charentes	La mesure 50 « Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau »

La présente évaluation doit permettre de qualifier, quantifier et interpréter les effets et impacts des fonds européens en matière d'emploi, de formation et de qualification. A ce titre, le référentiel évaluatif, défini au démarrage de la mission, s'organise autour des questions évaluatives suivantes :

Registre	Questions évaluatives
Pertinence	Q1. Dans quelle mesure les choix faits en matière de dispositifs soutenus par l'Europe et de modalités de sélection des opérations ont permis de répondre aux objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?
Cohérence	Q2. Comment les opérations financées dans les différents programmes s'intègrent-elles à la stratégie régionale post-fusion ? Q3. Dans quelle mesure les taux de cofinancement européens fixés à ces dispositifs ont été suffisamment incitatifs pour atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?
Efficacité / Impact	Q4. Dans quelle mesure, la politique « Compétences, qualifications, emplois » a obtenu les résultats escomptés par les programmes ? Q5. Dans quelle mesure, les interventions des FESI ont-elles contribué à apporter une plus-value à la politique évaluée ? Q6. Quelle est la valeur ajoutée de l'IEJ ?
Efficience	Q7. Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ? Q8. Dans quelle mesure les modalités de financement des opérations (marché en maîtrise d'ouvrage régionale / subvention) ont favorisé ou contraint les résultats ?
Impacts	Q9. Dans quelle mesure, les interventions des PO FEDER-FSE ont-elles contribué à : - Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment les jeunes, les femmes, les seniors, les personnes en situation de handicap... ? - Favoriser l'accès à l'apprentissage sous toutes ses formes ? - Améliorer l'accès à l'emploi durable ? - Contribuer à la réduction du taux de chômage des jeunes ? Q10. Dans quelle mesure les PDR et PO ont-ils contribué à la réalisation des objectifs de la stratégie 2020 (taux d'emploi des 20-64 ans, décrochage scolaire, diplômés du supérieur) ? Q11. Dans quelle mesure les programmes ont-ils contribué à augmenter le nombre de créateurs-repreneurs d'entreprise pour des publics les plus éloignés des dispositifs classiques ? Les programmes ont-ils contribué à améliorer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ?

1.3 Le déroulé de l'évaluation

La mission s'est déroulée en deux étapes distinctes, l'étape 2 étant une actualisation de la première avec des données physico-financières couvrant quasiment l'ensemble de la période 2014-2020 :



Le rapport final clôture l'évaluation. Il reprend les éléments du rapport de fin d'étape 1 avec une actualisation du bilan physico-financier et la formulation de trois recommandations.

Au titre de l'étape 1 de l'évaluation, l'analyse reposait sur les opérations programmées au titre des trois PO FEDER-FSE jusqu'au 30/12/2020, ce qui représentait les volumétries suivantes (bases de données transmises par la Région à partir d'une extraction MDNA¹) :

PO FSE-IEJ Aquitaine	PO FSE Poitou-Charentes	PO FSE Limousin
1 060 opérations / 27 900 participants	405 opérations / 40 443 participants	59 opérations / 6 392 participants

Les effets du FSE sur les participants (analyse entre une situation à l'entrée et une situation à la sortie des opérations) ont été calculés uniquement sur les participants pour lesquels nous disposions de données complètes et d'indicateurs d'entrée et de sortie agrégés², à savoir :

PO FSE-IEJ Aquitaine	PO FSE Poitou-Charentes	PO FSE Limousin
10 161 participants dont 2 616 participants au titre de l'IEJ	8 094 participants	3 438 participants

L'écart entre les deux types de données s'explique par le fait que :

- Des opérations programmées au 31/12/2020 n'étaient pas finalisées au moment de l'extraction des données et les données de sortie afférentes n'avaient pas encore fait l'objet d'une collecte ;
- Les indicateurs de sortie n'avaient pas été collectés pour certaines opérations, tandis que pour d'autres opérations, ils n'avaient pas encore été intégrés au moment de notre analyse.

¹ Mes Démarches en Nouvelle Aquitaine (MDNA) est le système de dématérialisation des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il permet le dépôt, la gestion et le paiement des opérations retenues dans le cadre des programmes européens FEDER-FSE.

² A ce titre, nous avons retenu uniquement l'indicateur « participants chômeurs y compris de longue durée » à l'entrée. L'indicateur « participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement ou une formation ou obtenant une qualification ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation » (CR05) n'a pas été pris en compte dans la valorisation des sorties.

Au titre de l'étape 2 de l'évaluation, notre analyse a reposé sur une extraction au 07/09/2022. La volumétrie d'opérations et de données relatives aux participants est plus importante que pour l'étape 1 de l'évaluation :

PO FSE-IEJ Aquitaine	PO FSE Poitou-Charentes	PO FSE Limousin
1 081 opérations / 37 307 participants	479 opérations / 56 380 participants	62 opérations / 7 156 participants
Soit, pour l'ensemble des trois programmes, 1 622 opérations et 100 843 participants		

Les effets actualisés du FSE sur les participants (analyse entre une situation à l'entrée et une situation à la sortie des opérations) sont eux calculés uniquement sur les participants pour lesquels nous disposons au 07/09/2022 de données complètes et d'indicateurs d'entrée et de sortie agrégés³, à savoir :

PO FSE-IEJ Aquitaine	PO FSE Poitou-Charentes	PO FSE Limousin
19 597 participants dont 2 616 participants au titre de l'IEJ	26 636 participants	4 558 participants
Soit, pour l'ensemble des trois programmes, 50 791 participants (50,4% des participants)		

Ce sont ces dernières données qui sont valorisées dans le présent rapport final de l'évaluation.

En parallèle de l'analyse physico-financière, 30 entretiens ont été réalisés :

En interne à la Région :

Samuel BROSSARD, Directeur Régional Adjoint, Pôle Europe et International
Carine VERNHES, Directrice, Direction des Fonds Européens, Pôle Europe et International
Françoise ROINÉ, Directrice, Direction du FSE et de l'ingénierie de projets,
Jennifer GACOUGNOLLE, Coordinatrice FSE, Direction des Fonds Européens, Pôle Europe et International
Marie DARLET, sous-Directrice FEADER, Direction Agriculture des Industries Agroalimentaires et de la Pêche
Tatiana VOULTOURY TKACZUK, Cheffe du service FSE pour le territoire Aquitaine ainsi que l'équipe des instructeurs FSE (Hélène LANGLOIS, Claire FISCHER BIENDINE, Felix DUCEPT et Christel DISCH)
Béatrice GILOT, Directrice de l'Economie territoriale, Pôle Développement économique et environnemental
Adeline BOROT, Cheffe de Service Pêche et Aquaculture, sous-Direction Pêche, Installation, Hydraulique et Montagne
Anthony SIRAUT et Lucie MALIVERT pour l'équipe Poitou-Charentes
Ghislaine BREGERAS pour le territoire Limousin
Florence POISSON, Directrice de la Formation Professionnelle et Apprentissage accompagnée par Chrystèle FAVI-AUGUSTE
David BEVIERE, Directeur Emploi et Evolution Professionnelle
Catherine SAULE, Directrice de l'orientation accompagnée par Alexandre EL BAKIR
Charlotte NOMME, Directrice Agriculture
Nathalie FOUASSIER, Directrice Enseignement Supérieur et Recherche
Sabine LEBRUN, Chargée de Mission Direction Enseignement Supérieur et Recherche
Nicolas HILBERT, Sous-Directeur en charge de la Pêche, l'Installation, l'Hydraulique et la Montagne
Jérôme PAPIILLON, Chef du service Agroalimentaire, accompagné de Gaëlle XART, Responsable unité Gestion et Pilotage Administratif et Financier, Service Agroalimentaire (site de Bordeaux)
Jérôme HEBRAS, Chargé de mission service Filières Promotion Qualité, Direction Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche
Olivier DELAGE, sous-Directeur Sécurisation Financière et Aide à la Décision, Direction Appui à la Performance

³ A ce titre, nous avons retenu uniquement l'indicateur « participants chômeurs y compris de longue durée » à l'entrée. L'indicateur « participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement ou une formation ou obtenant une qualification ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation » (CR05) n'a pas été pris en compte dans la valorisation des sorties.

Auprès de certains partenaires :

Sandrine SOREL et Hakim FAKHET	DREETS Nouvelle-Aquitaine
MM LANGER et ROBINEL, chargés de mission fonds européens et recherche de financements	Chambre de métiers et de l'artisanat régionale Nouvelle-Aquitaine
Frédéric BOULARD, responsable Pôle Formation	Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie
Angélique CAYRAC, Directrice	Agence régionale de l'orientation Nouvelle-Aquitaine
Emmanuelle MAHE	Direction régionale de Pôle Emploi
Pascaline RAPP, Chargée de mission Agriculture Biologique	Chambre Régionale d'Agriculture

Nous avons également fait le choix de réaliser des entretiens qualitatifs avec les [porteurs de projet de l'OS du PO Aquitaine relatif à la lutte contre l'abandon précoce dans l'enseignement supérieur](#). Cinq entretiens ont pu être réalisés avec les interlocuteurs suivants :

M. Mohammed AJOULOU RAHMOUNI	Association Soyons le changement
M. Joël FARTHOUAT	Université de Bordeaux
Mme Camille LAVERGNE	Université de Bordeaux
M. David REUNGOAT	Université de Bordeaux
Mme Krystel LE COZ-THOUVAIS Mme Céline SIRE Mme Linda LAWRENCE	Université de Bordeaux Montaigne

Enfin, sur le FEADER, nous avons conduit un entretien sur la mesure dispositif « Démonstration et diffusion des connaissances » :

Denis Gautier, Directeur	Institut de l'Elevage - CIRPO
--------------------------	-------------------------------

Ces entretiens ont été complétés par **trois enquêtes qualitatives**.

Enquête 1 : Formation professionnelle, Apprentissage, Orientation

Cette enquête a été transmise aux porteurs de projets « tiers », hors marchés publics de la Région. Le questionnaire a été envoyé à 201 personnes (adresses électroniques). 49 personnes ont accepté les termes de l'enquête et répondu au questionnaire ; 40 réponses sont complètes et 9 réponses sont incomplètes. Le taux de réponse est de 27,8% (réponses complètes et incomplètes). Les trois PO étaient concernés par l'enquête : **62,3% des répondants (33) ont élargi au PO Aquitaine, 15,1% au PO Limousin (8) et 35,8% (19) au PO Poitou-Charentes**. Sur cet ensemble 3 porteurs ont répondu avoir élargi aux trois programmes et un aux programmes Aquitaine et Limousin.

Cette enquête comprenait initialement une 4^{ème} thématique : la lutte contre l'illettrisme, prise en compte dans le cadre du PO Poitou-Charentes. Aucune réponse a été enregistrée sur cette thématique.

Enquête 2 : Création / reprise d'activité, Économie Sociale et Solidaire

Cette enquête était destinée uniquement à des porteurs de projets « tiers ». Les trois PO étaient concernés par l'enquête mais seuls des porteurs d'Aquitaine et de Poitou-Charentes ont répondu : **83,5% des répondants (76) ont élargi au PO Aquitaine et 18,7% (17) au PO Poitou-Charentes**. Sur cet ensemble, 2 porteurs ont répondu avoir élargi aux deux programmes.

Le questionnaire a été envoyé à 257 personnes (adresses électroniques). 91 personnes ont accepté les termes de l'enquête et répondu au questionnaire ; 72 réponses sont complètes et 22 réponses sont incomplètes. Le taux de réponse est de 35,4% (réponses complètes et incomplètes).

Enquête 3 : Lutte contre le chômage des jeunes (IEJ)

Cette enquête était destinée à la fois aux porteurs de projets « tiers » et aux opérateurs des marchés publics de la Région, eux-mêmes co-financés par le FSE. **Seul le PO Aquitaine est concerné par cette enquête, étant le seul des trois programmes régionaux à avoir déployé l'IEJ**. Le questionnaire a été envoyé à 281 personnes (adresses électroniques) et 232 mails ont effectivement été délivrés. 26 personnes ont accepté les termes de l'enquête et répondu au questionnaire ; 13 réponses sont complètes et 13 réponses sont incomplètes. Le taux de réponse est de 9,2% (questionnaires achevés et inachevés).

Malgré des relances successives, les taux de retours sont restés relativement faibles. Si les données présentées dans le cadre des enquêtes ne sont pas statistiquement représentatives, elles permettent de donner la parole aux porteurs de projet et fournissent un apport qualitatif important. Lorsque cela était rendu possible par les données recueillies, des analyses par PO ont été fournies.

Pour compléter la matière, nous avons animé :

- En septembre 2022 **deux ateliers de travail avec des organismes de formation**. Cela a notamment permis de compléter les éléments relatifs aux effets du FSE dans le domaine de la formation professionnelle. Ont été présents les représentants d'organismes de formations suivants :

Atelier Aquitaine – 8 septembre 2022	Atelier Limousin et Poitou-Charentes – 13 septembre 2022
- Marianne SIRMEN et Johan PRIE, INSUP - Kenny BERTONAZZI, STEP - Charlotte DIJOS, Web Asso Bergerac - Marine JULIEN, Agrobio Périgord	- Laure Cluzeau, Ecole de la 2ème chance Charente et Poitou - Alexis LANGER, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine - Stéphanie Faure, ALIPTIC

- En décembre 2022, **un focus group avec les services de la Région**. Cela a permis de travailler les préconisations. Etaient présents :

Focus group – 14 décembre 2022
Carine Vernhes ; Françoise Roiné ; Olivier Delage ; Françoise Priou ; Laurent Caillaud ; Clément Michaud ; Marie-Brigitte Roumilhac ; Céline Rofast ; Jennifer Gacougnolle ; Anthony Siraut ; Cécile Demantillet ; Tatiana Tkaczuk

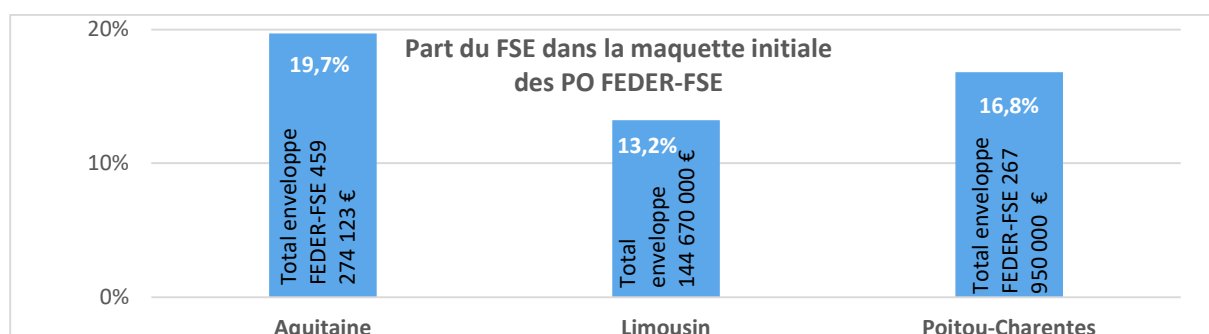
2. Des logiques d'intervention élaborées à l'échelle des anciens territoires régionaux avec un soutien majoritairement autour de la formation professionnelle

Le Fonds social européen (FSE + IEJ) représente en Nouvelle-Aquitaine une **enveloppe totale de plus de 150M € (hors assistance technique de 5 386 656 € / Hors crédits REACT qui représentent près de 23M€** de FSE supplémentaires en région pour répondre aux besoins de la crise Covid-19). Environ 5,5% des crédits FSE initialement orientés sur les axes « Emploi-Formation » ont été transférés vers une mesure d'urgence face à la crise permettant notamment l'achat de masques sanitaires. Les crédits sont répartis de la façon suivante :

FSE	Maquettes des PO (dernière version) 05/11/2020
Aquitaine FSE (hors assistance technique)	67 312 885€
Dont axes concernés par l'évaluation	74 407 686 €
Dont mesures d'urgence face à la crise	3 500 000 €
Aquitaine IEJ-FSE jeunes (hors AT)	21 189 602€
Limousin FSE (hors AT)	18 442 149 €
Dont axes concernés par l'évaluation	17 492 149 €
Dont mesures d'urgence face à la crise	950 000 €
Poitou-Charentes FSE (hors AT)	43 402 135 €
Dont axes concernés par l'évaluation	40 402 135 €
Dont mesures d'urgence face à la crise	3 000 000 €
TOTAL (hors AT)	150 346 771 €
Assistance technique FSE Aquitaine	3 153 600 €
Assistance technique FSE Limousin	668 886 €
Assistance technique FSE Poitou-Charentes	1 574 170 €

2.1 Les logiques d'intervention des trois PO FEDER-FSE et IEJ

Les programmes européens 2014-2020 ont été élaborés avant la réforme territoriale et la fusion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. La logique de chaque programme a donc été pensée indépendamment et la part des enveloppes FSE (assistance technique comprise) varie pour chacun des trois programmes, entre 13,2% pour le PO Limousin et 19,7% pour le PO Aquitaine.



L'architecture de ces trois programmes varie mais des points communs permettent des approches convergentes. Celles-ci ont été renforcées en fin de période de programmation, notamment du fait de la définition de nouvelles stratégies régionales à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, permettant ainsi d'adosser les trois PO aux mêmes stratégies et dispositifs.

Les actions en faveur des différentes thématiques Emploi-Formation-Compétences soutenues dans les trois programmes FEDER-FSE sont les suivantes :

	PO Aquitaine	PO Limousin	PO Poitou- Charentes	Montants FSE (maquettes initiales)	Montants FSE (nov. 2020)
Actions de formations qualifiantes et/ou certifiantes	X	X	X	104 657 169,00 €	94 148 048,00 €
Dont actions visant à augmenter le taux d'emploi de la population en situation préoccupante face à l'écrit	/	/	X		
Dont actions de développement de l' alternance et de l'apprentissage	X	X	X		
Dont actions d' orientation vers la formation professionnelle	X	Ouvert mais non-activé	X		
Actions favorisant l'entrepreneuriat et la création d'entreprise	X	/	X	18 500 000,00 €	23 800 000,00 €
Actions visant à faciliter l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur	X	/	/	15 500 000,00 €	3 759 121,00 €

Le PO Limousin a été construit de façon à soutenir exclusivement la formation professionnelle, notamment à travers le co-financement de certaines actions du programme régional de formation. Cela s'explique par le fait que l'enveloppe FSE Limousin est plus petite que celles des deux autres programmes. En concentrant les fonds FSE sur une thématique, l'autorité de gestion a recherché la sécurisation de la programmation et une plus grande efficacité. Le PO a évolué à la suite de la fusion pour soutenir l'apprentissage et l'orientation, mais a gardé un soutien majeur à la formation.

Le PO Poitou-Charentes est également centré sur la formation (co-financement du programme régional de formation) avec un soutien à des actions liées à l'apprentissage et à l'orientation. Une partie des financements FSE a également été mise en œuvre, d'une part en soutien à des actions liées à la lutte contre l'illettrisme et d'autre part, en soutien à la création d'activité. A la suite de la fusion, les PO Poitou-Charentes et Aquitaine ont fait converger leur appréhension de la contribution du FSE à la création d'activité⁴.

Le PO Aquitaine est quant à lui, le programme le plus ouvert en termes de thématiques : formation professionnelle, orientation et apprentissage mais aussi appui à la création d'activité, à l'économie sociale et solidaire ou encore à la lutte contre l'abandon précoce dans l'enseignement supérieur.

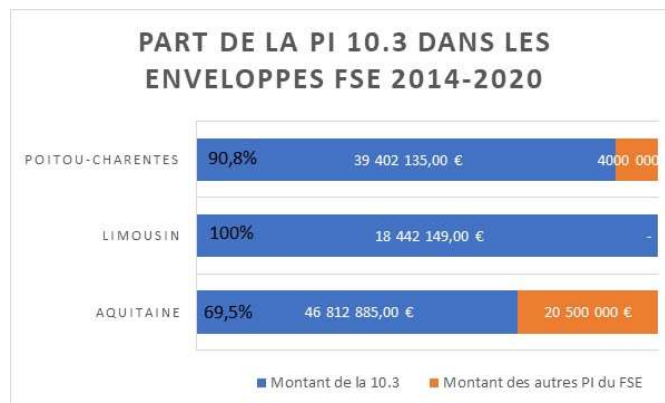
L'animation de chaque programme repose sur des équipes dédiées à chaque territoire (nombre d'agents en fonction de la taille de l'enveloppe FSE). Les habitudes de travail avec les directions opérationnelles concernées étaient très différentes avant la fusion. Un travail d'homogénéisation a été opéré depuis 2016 pour renforcer le lien entre Direction Europe et Directions métiers, permettant ainsi une meilleure sécurisation de la programmation et une meilleure remontée des dépenses.

⁴ A noter que l'accompagnement des créateurs d'activité n'est pas financé de la même façon selon les programmes. Si les PO Aquitaine et Poitou-Charentes mobilisent la priorité d'investissement 8.3, le PO Limousin mobilise lui uniquement l'OT 3 (PI 3-a) financé par le FEDER. Ce dernier est également mobilisé en Aquitaine pour des actions pleinement complémentaires à celles financées dans les OS de la PI 8.3.

Les trois programmes ont pour point commun la place importante laissée à la formation professionnelle (priorité d'investissement 10.3⁵). Ceci est conforme aux compétences de la collectivité ainsi qu'à la répartition du FSE en France avec, dans les programmes régionaux, une large part dédiée à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et à l'apprentissage⁶. Près de 20% des projets sont portés directement par les directions opérationnelles de la Région, en lien avec le déploiement de leur plan régional de formation.

Cependant, des différences sont notables entre les trois programmes avec une part variant de 69,5% à 100% des crédits FSE.

En outre, si le PO Aquitaine a davantage opté pour des financements FSE *via* des subventions à des tiers, les deux autres PO se sont appuyés sur des marchés publics portés par la Région (plus de 60% des projets pour le PO Poitou-Charentes et 80% pour le PO Limousin).



Les acteurs du programme convergent sur le fait que la mobilisation du FSE *via* des marchés publics facilite la gestion financière et permet de réduire les risques de dégagement d'office avec des remontées de dépenses conséquentes assez rapidement. En revanche, ce mode de gestion permet moins de soutenir des actions très ciblées et/ou de voir de nouveaux acteurs solliciter le FSE. A l'inverse, les subventions permettent d'intervenir sur des approches plus innovantes et d'élargir les structures porteuses de projet.

2.2 Des logiques d'intervention des trois programmes de développement rural globalement similaires

Concernant les programmes de développement rural (PDR), les trois anciens territoires avaient fait des choix relativement similaires en matière de logique d'intervention (voir illustrations ci-après).

Sur les aspects de développement des compétences, les trois programmes ont activé la mesure « Activités de démonstration et d'information » qui permet de contribuer au développement des connaissances des exploitants par des actions de démonstration et d'information. **En Nouvelle-Aquitaine, 137 projets ont été financés sur ce sujet représentant plus de 7,2M€ de FEADER.**

Les trois programmes contribuent aussi de façon indirecte au renforcement de l'emploi dans les secteurs agricoles, piscicoles et aquacoles à travers les mesures « investissements », « modernisation » ou encore « développement local *via* LEADER », sans que cela constitue l'objectif direct recherché.

En revanche, aucun des trois programmes n'a activé la mesure formation, considérant que la formation des agriculteurs était prise en charge dans le cadre de la politique de formation régionale, notamment financée par le FSE, et par d'autres dispositifs portés par l'Etat.

⁵ « Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail notamment l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels et le développement de la formation par le travail et des schémas d'apprentissage tels que les systèmes par alternance »

⁶ Cette dernière compétence est revenue dans le champ des services de l'Etat en fin de période de programmation.

SUIVI FEADER 2014-2020		PDR Aquitaine			
Mesure	Sous-mesure ou TO	Libellé DTO	DP	Maquette FEADER V14.1.6	
M1	1.2	Projets de démonstration et actions d'information	2A	2 950 000	
M3	3.1	Régime de qualité	3A	153 359	
M3	3.2	Promotion système qualité	3A	3 096 641	
M4	4.1.1	Plan de modernisation des élevages	2A	29 017 002	
	4.1.1	Plan de modernisation des élevages	2A	29 017 002	
	4.1.A	PCAE (AREA)	2A		
M4	4.1.3	Investissements dans les exploitations agricoles en CUMA	2A	7 080 000	
	4.1.3	Investissements dans les exploitations agricoles en CUMA	2A	7 080 000	
	4.1.C	CUMA	2A		
M4	4.1.7	Plan végétal environnement	2A	1 973 000	
M4	4.1.8	Instruments financiers	2A	7 200 000	
M4	4.1.D	Serres fruits et légumes et horticoles	2A	4 066 597	
M4	4.1.E	Mécanisation en zone de montagne	2A	1 380 000	
M4	4.2.1	Investissements de transformation-commercialisation de produits agricoles	2A	1 885 194	
	4.2.1	Investissements de transformation-commercialisation de produits agricoles	2A	1 885 194	
	4.2.A	Transformation-commercialisation à la ferme	2A		
M4	4.2.2	Investissements de transformation-commercialisation dans les IAA	3A	20 000 000	
	4.2.2	Investissements de transformation-commercialisation dans les IAA	3A	20 000 000	
	4.2.B	IAA	3A		
M4	4.2.3	Instruments financiers	2A	1 400 000	
M4	4.3.A	Irrigation agricole	5A	4 000 000	
M4	4.3.2	Investissements dans les infrastructures liées à la desserte forestière	2A	2 250 000	
	4.3.2	Investissements dans les infrastructures liées à la desserte forestière	2A	2 250 000	
	4.3.B	Desserte forestière	2A		
M6	6.1.1	Dotation jeunes agriculteurs (DJA)	2B	38 920 000	
	6.1.1	Dotation jeunes agriculteurs (DJA)	2B	38 920 000	
	6.1.A	Dotation jeunes agriculteurs (DJA)	2B		
	6.1.B	Prêts bonifiés	2B		
M6	6.4.A	Hébergements touristiques, activités de loisir	6A	1 450 000	
	6.4.B	Développement des TPE en zone rurale	6A		
M7	7.1	DOCOB NATURA 2000	4A	265 221	
M7	7.4	Services de base	6B	8 859 580	
M7	7.5	Infrastructures récréatives et touristiques	6B	5 487 161	
M7	7.6.A	Conduite pastorale des troupeaux	4A	1 145 000	
M7	7.6.B	Mise en valeur des espaces pastoraux	4A	6 855 000	
M7	7.6.C	Animation NATURA 2000	4A	5 484 779	
M7	7.6.D	Contrats NATURA 2000	4A	1 250 000	
M8	8.3.A	Prévention des dommages incendies	5E	10 331 600	
M8	8.4	Klaus (plan chablis)	5E	44 940 116	
M8	8.5	Peuplements dégradés	5E	528 284	
M8	8.6.2	Investissements dans les techniques forestières (mécanisation)	2A	1 950 000	
	8.6.2	Investissements dans les techniques forestières (mécanisation)	2A	1 950 000	
	8.6.B	Mécanisation	2A		
M10	10	Agroenvironnement - climat	4A	41 331 338	
M11	11.1.1	Conversion à l'agriculture biologique	4A	34 831 303	
M11	11.2.2	Maintien de l'agriculture biologique	4A	27 385 522	
M12	12.1	Paiement d'indemnités Natura 2000	4A		
M12	12.3	Paiement d'indemnités Eau	4A		
M13	13	ICHN	4A	263 645 422	
	13.1.1	ICHN zones de montagne		206 640 497	
	13.2.1	ICHN zones défavorisées		57 004 925	
M16	16.1.1	PEI	2A	750 000	
M16	16.4.1	Coopération circuits courts	3A		
M19	19.1.1	Aide préparatoire	6B	206 582	
M19	19.2.1	Stratégie locale de développement des GAL	6B	24 809 418	
M19	19.3.1	Coopération des GAL	6B	1 000 000	
M19	19.4.1	Frais de fonctionnement et d'animation	6B	6 776 800	
M20	20.1	Assistance Technique	AT	3 000 000	
M20	20.2	Mise en place et fonctionnement du RRD	AT		

Total général	617 655 518
Sous-total opérationnel (hors AT)	614 655 518

SUIVI FEADER 2014-2020		PDR Limousin			
Mesure	Sous-mesure ou TO	Libellé DTO	DP	Maquette FEADER V12.1.2	
M1	1.2.1	Démonstration et diffusion des connaissances		2 805 812	
	1.2.1 (2A)	Démonstration et diffusion des connaissances	2A	1 780 000	
M1	1.2.1 (4B)	Démonstration et diffusion des connaissances	4B	923 329	
M1	1.2.1 (5E)	Démonstration et diffusion des connaissances	5E	102 483	
M3	3.1.1	Système de qualité (bio)	3A	113 540	
M3	3.2.1	Promotion des produits de qualité	3A	2 079 565	
M4	4.1.1	Plan de modernisation des élevages	2A	36 394 202	
M4	4.1.2	Maîtrise de l'énergie (PPE)	5B	332 937	
M4	4.1.3	Investissements collectifs	2A	7 099 281	
M4	4.1.4	Instruments financier modernisation	2A	2 398 960	
M4	4.1.5	Plan Végétal environnement	2A	331 443	
M4	4.2.1	Investissements IAA	3A	10 597 409	
M4	4.2.3	Instruments financiers	3A	600 000	
M4	4.3.1	Dessertes forestières	5E	2 581 407	
M4	4.3.2	Infrastructures irrigation	2A	1 018 039	
M4	4.4.1	Investissements agrienvironnementaux	4B	178 772	
	6.1.1	DJA		26 725 491	
M6	6.1.1	DJA	2B	26 725 491	
M7	7.1.1	Documents d'objectifs NATURA 2000	4A	220 444	
M7	7.4.1	Installation de projets économiques	6A	2 818 812	
M7	7.4.2	Accroître l'offre de service	6B	7 028 601	
M7	7.6.5	Patrimoine naturel et culturel des territoires ruraux	6B	3 209 655	
M7	7.4.3	Améliorer les services de santé	6B	7 876 338	
M7	7.6.1	Investissements Natura 2000	4A	1 501 719	
M7	7.6.2	Investissements milieux humides et remarquables	4B	1 740 363	
M7	7.6.3	Animation des MAEC	4A	756 000	
M7	7.6.4	Sensibilisation à la protection de l'environnement	4A	1 316 814	
M7	7.6.6	Animation NATURA 2000	4A	2 356 559	
M7	7.6.7	Conduite pastorale des troupeaux	4A	100 000	
M7	7.6.8	Mise en valeur des espaces pastoraux	4A	100 000	
M8	8.3.1	Prévention catastrophes	5E	100 800	
M8	8.4.1	Réparation catastrophes	5E	50 400	
M8	8.5.1	Amélioration des peuplements	5E	403 059	
M8	8.6.1	Equipements d'exploitation forestière	5E	2 993 694	
	10	MAEC		40 484 778	
M10	10 (4A)	MAEC	4A	25 105 278	
M10	10 (5E)	MAEC	5E	15 379 500	
M11	11.1.1	Conversion AB	4B	14 525 556	
M11	11.2.2	Maintien AB	4B	8 497 669	
M13	13	ICHN	4A	393 845 069	
	13.1.1	ICHN Montagne		196 922 535	
	13.2.1	ICHN Piémont et zones défavorisées		196 922 534	
M16	16.1.1	PEI	2A	442 422	
M16	16.7.1	Stratégies locales développement forestier	6B	601 360	
M19	19.1.1	Soutien préparatoire LEADER	6B	20 000	
M19	19.2.1	Stratégie des GAL LEADER	6B	25 180 000	
M19	19.3.1	Coopération des GAL	6B	500 000	
M19	19.4.1	Fonctionnement et animation du GAL	6B	7 168 330	
M20	20	Assistance technique	AT	2 000 000	

Total général	619 095 300
Sous-total opérationnel (hors AT)	617 095 300

SUIVI FEADER 2014-2020		PDR Poitou-Charentes			
Mesure	Sous-mesure ou TO	Libellé DTO	DP	Maquette FEADER V11.1.6	
	1.2.1	Activités de démonstration et d'information		1 520 000	
M1	1.2.1	Activités de démonstration et d'information	2A	1 520 000	
M1	1.2.2	Actions d'information	2A		
M3	3.1.1	Systèmes de qualité - Bio	3A	19 189	
M3	3.2.1	Promotion produits SIQO	3A	750 811	
M4	4.1.1	Modernisation des élevages	2A	23 048 655	
M4	4.1.2	Cultures spécialisées	2A	621 619	
M4	4.1.3	Plan végétal environnement	4B	5 472 973	
M4	4.1.4	Investissements collectifs	2A	2 585 000	
M4	4.1.5	Instruments financiers	2A	1 400 000	
M4	4.2.1	Transformation à la ferme	3A	1 002 490	
M4	4.2.2	IAA	6A	5 400 000	
M4	4.2.3	Instruments financiers	2A	600 000	
M4	4.3.1	Irrigation	5A	2 000 000	
M4	4.3.2	Dessertes forestières	5C	776 793	
M4	4.4.1	Infrastructures agro-écologiques	4A	36 153	
M6	6.1.1	DJA	2B	20 142 044	
M6	6.1.2	Prêts bonifiés	2B	207 956	
M6	6.4.1	Activités non agricoles	6A	16 662	
M6	6.4.2	Activités équestres ou le tourisme à la ferme	6A	314 919	
M6	6.4.3	Hébergements touristiques	6A	98 407	
M7	7.1.1	DOCOB NATURA 2000	4A	400 000	
M7	7.4.1	Services de base	6B	14 896 884	
M7	7.5.1	Infrastructures récréatives et touristiques	6B	3 730 286	
M7	7.6.1	Animation NATURA 2000	4A	5 000 000	
M7	7.6.2	Contrats NATURA 2000 ni agricole ni forestier	4A	1 460 000	
M7	7.6.3	Contrats NATURA 2000 en forêt	4A	50 000	
M7	7.6.4	Petit patrimoine bâti	6B	310 538	
M7	7.6.5	Animation pour la mise en place des MAEC	4A	1 500 000	
M8	8.2.1	Mise en place de systèmes agroforestiers	5E	4 350	
M8	8.3.1	Prévention des dommages causés aux forêts	5E	622 476	
M8	8.4.1	Restauration des dommages causés aux forêts	5E	100 000	
M8	8.5.1	Résilience des écosystèmes forestiers	4C	500 296	
M8	8.6.1	Equipement des entreprises forestières	6A	616 850	
M10	10	Agroenvironnement - climat	4A	118 183 821	
M11	11.1.1	Conversion AB	4B	36 751 006	
M11	11.2.2	Maintien AB	4B	15 494 372	
M13	13.2	ICHN Zones défavorisées	4A	110 274 993	
M16	16.1.1	PEI	3A	482 788	
M19	19.1	Soutien à la mise en place des SLD	6B	72 712	
M19	19.2	Stratégie LEADER	6B	23 864 786	
M19	19.3	Coopération LEADER	6B	1 178 334	
M19	19.4	Fonctionnement Animation LEADER	6B	5 664 168	
M20	20.1	Préparation et mise en œuvre du programme	AT	4 000 000	
M20	20.2	Mise en place et fonctionnement du réseau rural	AT	142 959	

Total général	411 315 290
Sous-total opérationnel (hors AT)	407 172 331

2.3 Le FEAMP n'a pas été mobilisé pour accompagner la formation des acteurs

Bien que le règlement 2014-2020 permette d'intervenir sur la formation, la mesure dédiée n'a pas été activée dans le PO national 2014-2020, par décision partagée entre l'Etat et les Régions. En effet, il a été considéré que la formation des professionnels des filières pêche et aquaculture pouvait être financée par d'autres moyens (dont le FSE), et que le FEAMP n'avait pas de valeur ajoutée supplémentaire. Ceci d'autant plus que le budget du FEAMP 2014-2020 n'aurait pas permis de répondre à l'ensemble des besoins en formation compte-tenu des autres priorités d'intervention (modernisation, installation, ports...).

Pour autant, le FEAMP a permis de soutenir des actions de promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture qui contribuent, d'une certaine manière, à la montée en compétences des professionnels. **En Nouvelle-Aquitaine, 12 projets ont été financés sur ce sujet représentant plus de 2M€ de FEAMP.**

2.4 Une bonne dynamique globale de programmation sur le FSE et l'IEJ

La période 2014-2020 a fait l'objet :

- De nombreux bouleversements : diverses réformes des politiques ciblées (formation professionnelle, apprentissage, orientation...) avec, pour certaines, un transfert de compétences entre Etat et Région ; la réforme territoriale avec la fusion des trois anciennes régions ; la mise en place du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) sur des champs similaires voire identiques à ceux couverts par le FSE ; la crise sanitaire liée au COVID-19 ; la mise en place de REACT-EU ; etc.
- Et de modifications profondes de notre société et des pratiques qui en découlent : besoin d'adaptation continue des compétences, évolution des métiers et des compétences associées, place croissante du numérique dans les compétences et dans les apprentissages, difficultés persistantes autour de certains métiers ou secteurs en tension.

Les actions soutenues par le FSE ont donc évolué entre le démarrage de la programmation et la fin de la période, pouvant expliquer certaines ruptures dans les dynamiques de programmation observées.

L'analyse fait ressortir au 07/09/2022 une **bonne dynamique de programmation toutes thématiques confondues sur le FSE, et une dynamique extrêmement forte de l'IEJ en ex-Aquitaine**. En effet, hormis sur le PO Aquitaine pour lequel le taux de programmation du Fonds social européen est légèrement inférieur à ce qui était prévu, les taux sont tout à fait satisfaisants pour l'ensemble des programmes et à l'échelle consolidée de Nouvelle-Aquitaine.

Montant UE programmé (FSE-IEJ) des opérations sur la période
2014-2020 - Région Nouvelle-Aquitaine



Montant UE programmé (FSE) des opérations sur la période
2014-2020 - PO Limousin



117,83 %

Montant UE programmé (FSE) des opérations sur la période
2014-2020 - PO Poitou-Charentes



132,47 %

Montant UE programmé (FSE) des opérations sur la période
2014-2020 - PO Aquitaine



93,54 %

Montant UE programmé (FSE-IEJ) sur des opérations destinées
aux NEET - Période 2014-2020 - Région Aquitaine



111,94 %

Les pratiques de gestion étaient très différentes d'un programme à un autre, provenant naturellement du contenu-même des PO mais aussi de pratiques différentes (poids plus ou moins important du recours aux marchés publics dans la mobilisation du FSE, habitudes plus ou moins rapprochées avec les directions opérationnelles pour le repérage de dossiers, appui aux porteurs de projets ou lien avec les dispositifs régionaux). Elles peuvent ainsi expliquer pour chacun des trois programmes :

- La plus ou moins grande linéarité de la programmation sur la période 2014-2020 ;
- Des écarts entre les montants programmés et les montants certifiés.

Par ailleurs, le système d'information commun (MDNA) a pris du temps pour être opérationnel et a nécessité un rattrapage dans la saisie des données de suivi.

La seconde partie de la programmation a été concentrée sur une volonté de faire converger les pratiques, de sécuriser les programmations, par la recherche de porteurs de projets « solides » ou par le transfert de crédits entre axes (exemple en Poitou-Charentes avec un transfert de l'axe 7 en faveur de l'axe 6 qui fonctionnait très bien et qui a été ouvert ensuite à l'Economie sociale et solidaire).

L'autorité de gestion a également réagi rapidement dans le contexte de crise de 2020 avec la mise en place de crédits spécifiques pour l'achat de masques mais également par le soutien à certains types d'actions différentes de ce qui avait été soutenu jusque-là (nouveaux projets pour des publics confrontés à un isolement renforcé comme les publics en situation de handicap, nouveaux modes de communication avec les porteurs de projets...).

3. Les enseignements de l'évaluation

Rappels des périmètres d'analyse pour les données quantitatives :

Pour les besoins de l'évaluation, et à partir de données transmises par la Région (extraction de MDNA), nous avons travaillé le bilan de la programmation en tenant compte des opérations programmées avant le 07/09/2022.

A ce titre, notre analyse porte un total de **1 622 opérations** (contre 1 524 lors de la première analyse qui portait sur les opérations programmées avant le 31/12/2020), se répartissant de la manière suivante :

- **1 081 opérations** (contre 1 060 lors de la première analyse) au titre du PO FSE-IEJ Aquitaine ;
- **479 opérations** (contre 405 lors de la première analyse) au titre du PO FSE Poitou-Charentes ;
- **62 opérations** (contre 59 lors de la première analyse) au titre du PO FSE Limousin.

Cela représente au total **100 843 participants** (contre 74 735 lors de la première analyse) se répartissant de la manière suivante :

- 37 307 participants (27 900 lors de la première analyse) au titre du PO FSE-IEJ Aquitaine dont 8 773 participants au titre de l'IEJ ;
- 56 380 participants (40 443 lors de la première analyse) au titre du PO FSE Poitou-Charentes ;
- 7 156 participants au titre du PO FSE Limousin.

Pour la valorisation de l'effet sur les participants, nous n'avons pris en compte dans cet échantillon d'opérations, uniquement les participants pour lesquels nous disposons de données « à l'entrée » et « à la sortie des opérations » et sur des indicateurs agrégés. En appliquant ces filtres, notre analyse porte sur **50 791 participants avec des données complètes** (contre 21 693 participants lors de notre première analyse), **soit plus de 50% des participants** (contre 29% dans notre 1^{er} temps d'analyse) :

- 19 597 participants (10 161 lors de la première analyse) au titre du PO FSE-IEJ Aquitaine dont 2 616 participants au titre de l'IEJ ;
- 26 636 participants (8 094 lors de la première analyse) au titre du PO FSE Poitou-Charentes ;
- 4 558 participants (3 438 lors de la première analyse) au titre du PO FSE Limousin.

Par ailleurs, nous rappelons, comme cela été validé lors des étapes de cadrage de la mission, que cette évaluation a été conduite sur la base de grandes thématiques illustrant les effets en matière d'emploi, de formation et de développement de compétences. À ce titre, les valorisations ci-après ont été faites sur les cinq grandes thématiques :

- La formation professionnelle des demandeurs d'emplois et l'accès à une qualification ;
- Le soutien à l'apprentissage ;
- L'orientation professionnelle ;
- L'enseignement supérieur ;
- Le soutien à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat.

Pour les besoins de l'analyse, nous avons donc retraité les données de programmation pour faire correspondre les Objectifs spécifiques (OS) des programmes avec ces thématiques. Les rattachements effectués sont les suivants :

- "Formation professionnelle des DE et accès à une qualification" : PO Aquitaine (OS 2.4 et OS 2.1), PO Limousin (Axe 4 - OS unique), PO Poitou-Charentes (OS 10.3.1 et OS 10.3.2)
- "Soutien à l'apprentissage" : PO Limousin (Axe 4 - OS unique), PO Aquitaine (OS 2.2)
- "Orientation professionnelle" : PO Aquitaine (OS 2.2), PO Limousin (Axe 4 - OS unique), PO Poitou-Charentes (OS 10.3.1)
- "Enseignement supérieur" : PO Aquitaine (OS 2.3)
- "Soutien à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat" : PO Aquitaine (OS 2.5 et OS 2.6), PO Poitou-Charentes (OS 8.3.1)

Les opérations de l'OS unique du PO Limousin, affiliées à plusieurs thématiques (formation professionnelle, soutien à l'apprentissage, orientation professionnelle) ont été retagüées sur la thématique correspondante via une analyse des natures de chaque opération.

L'évaluation nous montre que :

- Les trois programmes régionaux FEDER-FSE 2014-2020 offrent une réponse pertinente aux enjeux soulevés par les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Ils sont un cadre utile pour pouvoir financer des actions qui répondent aux besoins des publics, tout en s'adaptant aux spécificités des territoires (ex-régions mais aussi territoires infrarégionaux).
- Les programmes de développement rural ainsi que la déclinaison régionale du programme national FEAMP n'ont contribué qu'indirectement à la question de l'emploi. Aucune mesure spécifique n'a été déployée, au travers de ces programmes, pour répondre aux enjeux de la formation et du développement des compétences, renvoyant à une mobilisation du FSE pour y répondre. En revanche, la mobilisation du FEAMP comme des PDR a permis de consolider et développer des emplois dans ces filières.
- Les trois programmes régionaux FEDER-FSE, bien que différents à la fois dans leur contenu et les modalités de leur mise en œuvre, ont trouvé des axes de convergence de façon à s'articuler avec la nouvelle stratégie régionale mise en place à la suite de la fusion des trois anciennes régions.
- Ces trois programmes ont réussi à toucher leurs publics cibles.
- Les effets constatés des projets sont de différents ordres :

Des **effets volume** par le financement permis par le Fonds social européen, en complément des autres financements (crédits régionaux, crédits Etat, crédits des autres collectivités, fonds propres...) ;

Des **effets sur certains territoires** (dont les territoires ruraux et les quartiers politique de la ville) avec le développement d'actions dédiées et/ou le déploiement d'actions sur des territoires peu touchés habituellement (mise en place de bus pour déployer des offres de services dans des territoires isolés, mise en place de petites sessions de formation, etc.) ;

Et des **effets sur les publics eux-mêmes** (employabilité renforcée, accès à l'emploi, élévation du niveau de qualification...).

- Le fait d'avoir trois programmes très différents a généré un suivi spécifique à chacun d'entre eux, avec des modalités de suivi et de pilotage encore hétérogènes en fin de période de programmation.

Tous ces éléments sont développés ci-après en réponse aux questions évaluatives de l'évaluation. Pour des raisons de lisibilité du rapport, certaines questions évaluatives sont traitées ensemble.

3.1 Registre de la pertinence

Q1. Dans quelle mesure les choix faits en matière de dispositifs soutenus par l'Europe et de modalités de sélection des opérations ont permis de répondre aux objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?

Des natures d'opérations soutenues par le FSE et l'IEJ en région Nouvelle-Aquitaine pertinentes pour répondre aux objectifs des programmes

Les logiques d'intervention des trois programmes FEDER-FSE, même si très différentes, ont toutes pour objectif d'améliorer l'accès à la formation professionnelle (tous secteurs confondus, dont les secteurs agricoles, de la pêche et de l'aquaculture), l'élévation du niveau de qualification des publics les moins qualifiés et, *in fine*, d'améliorer le taux d'emploi de la population, répondant ainsi aux objectifs de la Stratégie UE 2020.

Les choix opérés dans chacun des programmes ont mis l'accent avant tout sur la formation professionnelle : **67% des montants programmés au niveau régional sont orientés sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, représentant plus de 117,59M€ de fonds européens programmés (FSE et IEJ) au 07/09/2022**. La part consacrée à la formation professionnelle est restée stable tout au long de la programmation (plus des deux tiers des montants engagés⁷). Ceci est en cohérence à la fois avec :

- Les stratégies régionales et la volonté de mobiliser fortement le FSE sur la mise en œuvre des programmes régionaux de formation des trois anciennes régions, puis de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Le rôle des programmes régionaux FEDER-FSE 2014-2020 (lignes de partage Etat-Régions dans la gestion du Fonds social européen) ;
- Et dans la réponse aux objectifs de la stratégie UE 2020,

L'analyse par programme met en exergue que cette thématique est très majoritaire sur les PO Poitou-Charentes et Limousin et plus nuancée sur le PO Aquitaine (54,5% au 07/09/2022 contre 56% au 31/12/2020) alors que cette part est de 77,8% sur le PO Poitou-Charentes (85% au 31/12/2020) et de 94,5% sur le PO Limousin (95% au 31/12/2020). Cela est dû au fait que la stratégie d'intervention du PO Aquitaine est moins concentrée et laisse une place significative au soutien à la création d'entreprise (19,3% des montants programmés), au soutien à l'apprentissage (13,3%) et à l'orientation professionnelle (9%).

L'analyse montre également la grande diversité des actions, en lien à la fois :

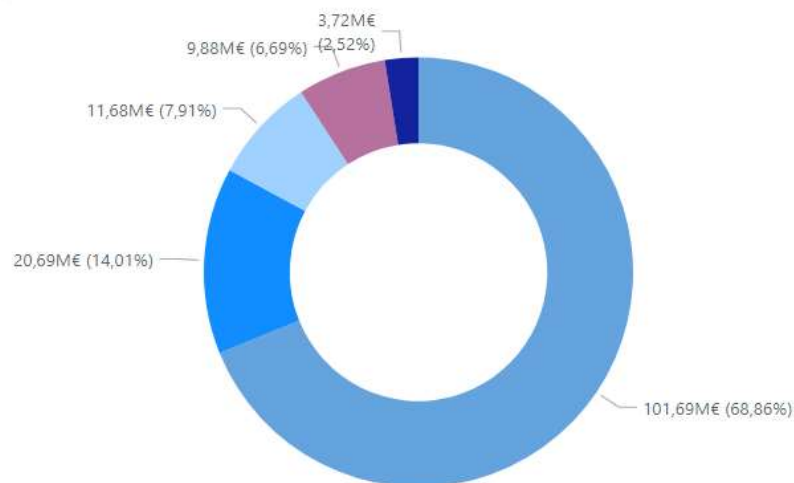
- Aux profils des publics / stagiaires formés : niveau de qualification (allant de formations visant des personnes ayant décroché sans aucun diplôme à des personnes diplômées en reconversion professionnelle) et/ou expérience(s) antérieure(s) ;
- A l'objectif même de la formation :
 - o Permettre à la personne de définir un projet professionnel ou de formation ;
 - o Permettre à la personne d'acquérir un socle de connaissances pour poursuivre une autre formation ;
 - o Permettre à la personne de se qualifier ou d'obtenir une certification.
- Aux secteurs couverts par la formation : agriculture, artisanat, développement numérique... A noter que plusieurs formations visaient le développement ou le renforcement de compétences numériques.

⁷ Au 31/12/2020, cela représentait 101M€ de FSE-IEJ, soit 68% des crédits européens programmés à cette date.

Fonds

- (Vide)
 FSE
 IEJ

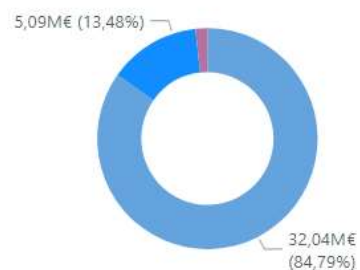
Montant UE programmé par thématiques des opérations programmées au 31/12/20 - Région Nouvelle-Aquitaine



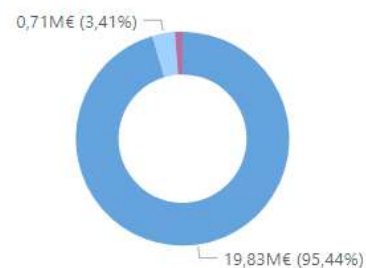
Thématiques

- La formation professionnelle des demandeurs d'emplois et l'accès à une qualification
- Le soutien à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat
- Le soutien à l'apprentissage
- L'orientation professionnelle
- L'enseignement supérieur

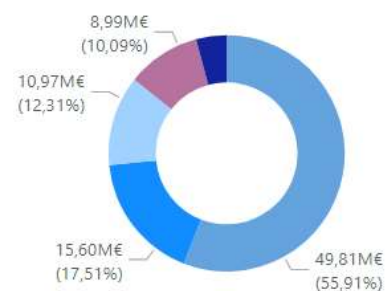
Montant UE programmé par thématiques des opérations programmées au 31/12/20 - PO Poitou-Charentes



Montant UE programmé par thématiques des opérations programmées au 31/12/20 - PO Limousin



Montant UE programmé par thématiques des opérations programmées au 31/12/20 - PO Aquitaine



Fonds

■ FSE

■ IEJ

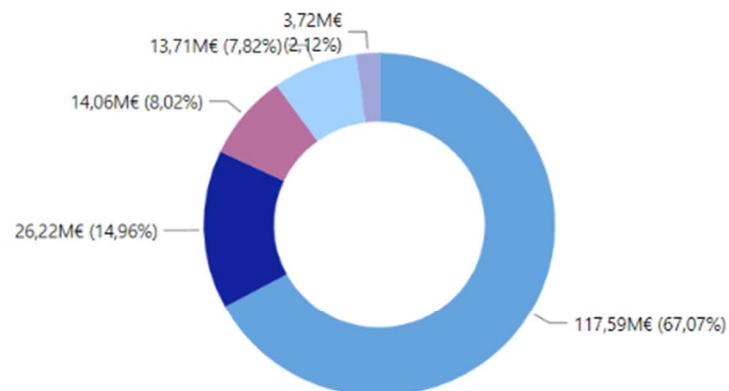
Région

■ Aquitaine

■ Limousin

■ Poitou-Chare...

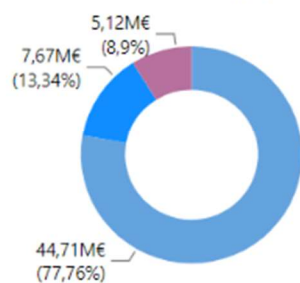
Montant UE programmé par thématique des opérations programmées sur la période 2014-2020 - Région Nouvelle-Aquitaine



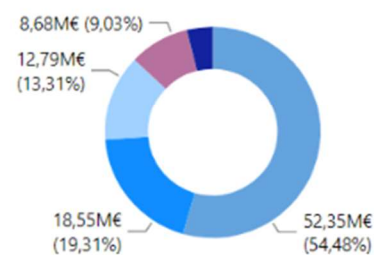
Thématiques

- La formation professionnelle des demandeurs d'emplois et l'accès à une qualification
- Le soutien à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat
- L'orientation professionnelle
- Le soutien à l'apprentissage
- L'enseignement supérieur

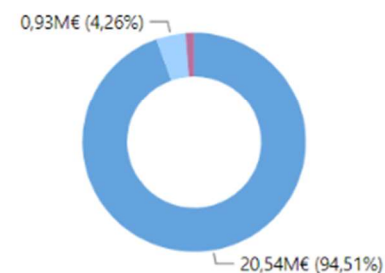
Montant UE programmé par thématiques des opérations programmées sur la période 2014-2020 - PO Poitou-Charentes



Montant UE programmé par thématiques des opérations programmées sur la période 2014-2020 - PO Aquitaine



Montant UE programmé par thématiques des opérations programmées sur la période 2014-2020 - PO Limousin



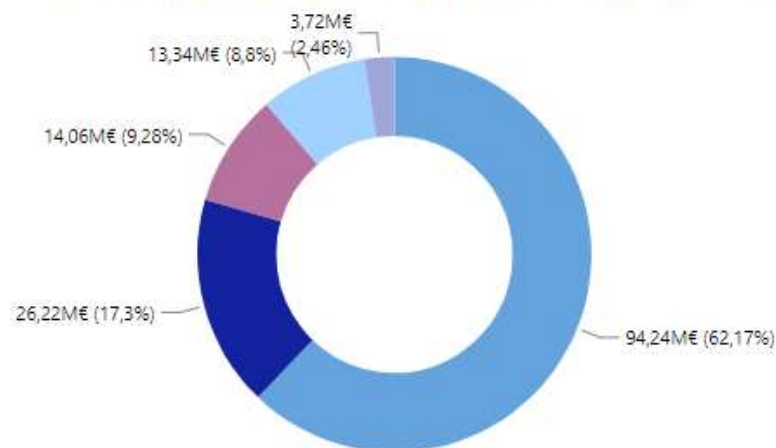
Si on ne considère que la mobilisation du FSE, la formation professionnelle des demandeurs d'emploi sur le PO Aquitaine ne représente plus que 39,56% des montants programmés au 07/09/2022 :

Fonds

■ FSE

□ IEJ

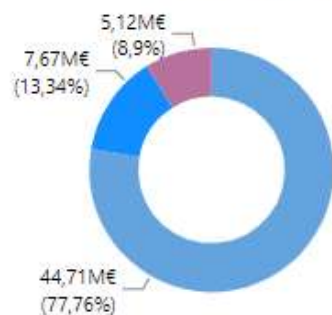
Montant UE programmé par thématique des opérations programmées sur la période 2014-2020 - Région Nouvelle-Aquitaine



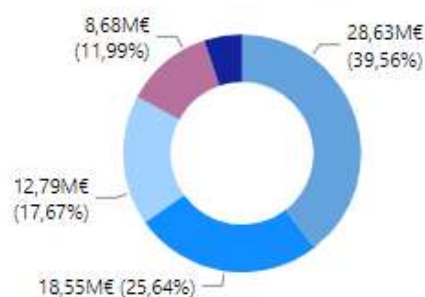
Thématiques

- La formation professionnelle des demandeurs d'emplois et l'accès à une qualification
- Le soutien à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat
- L'orientation professionnelle
- Le soutien à l'apprentissage
- L'enseignement supérieur

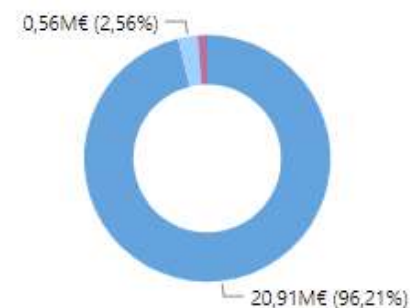
Montant UE programmé par thématiques des opérations programmées sur la période 2014-2020 - PO Poitou-Charentes



Montant UE programmé par thématiques des opérations programmées sur la période 2014-2020 - PO Aquitaine

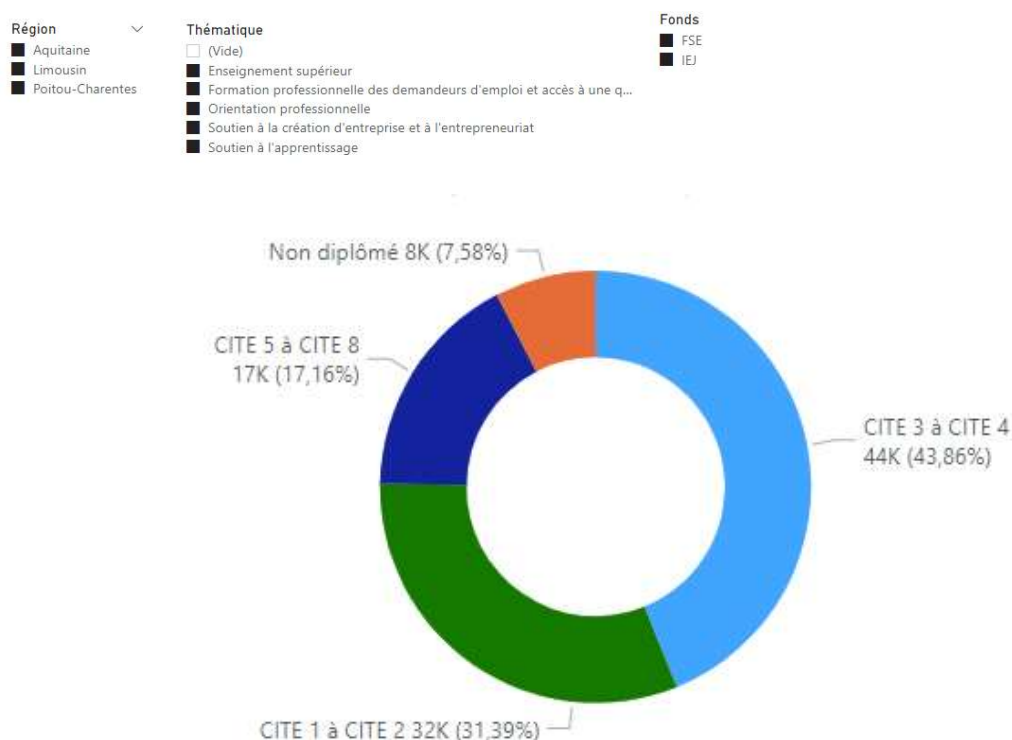


Montant UE programmé par thématiques des opérations programmées sur la période 2014-2020 - PO Limousin



Un ciblage des personnes accompagnées cohérent avec les enjeux stratégiques et les objectifs recherchés

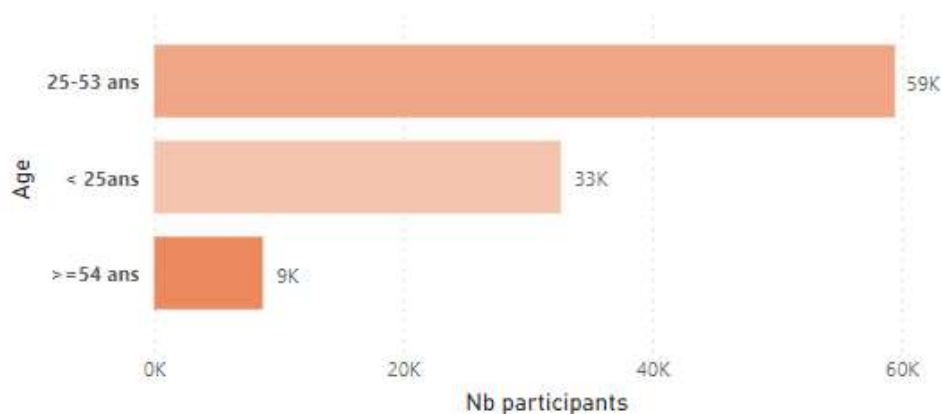
Les programmes opérationnels FEDER-FSE soutiennent des publics fragilisés avec, en premier lieu une **large majorité de participants non-diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 1 à 4)**. L'accompagnement de personnes sans diplôme représente 7,5% du total des participants.



C'est le cas en particulier pour les actions de formation qui ciblent à **40% des participants ayant les plus bas niveaux de qualification, et 50% incluant les personnes sans diplôme**. Ceci illustre un ciblage pertinent des opérations en Nouvelle-Aquitaine en cohérence avec la stratégie EU 2020.

Les ateliers avec les organismes de formation montrent également l'intérêt de pouvoir accompagner des personnes diplômées en reconversion professionnelle, notamment en lien avec des métiers en tension, les mutations professionnelles et/ou sur des territoires ayant de forts besoins en compétences.

De même, si les programmes touchent majoritairement un public âgé de 25 à 53 ans, les **jeunes de moins de 25 ans accompagnés** en région sur les actions co-financées par le FSE représentent **près du tiers**, toutes thématiques confondues (cette proportion est également d'un tiers lorsque l'on observe plus spécifiquement les opérations de formation professionnelle).



Les 54 ans et plus représentent près de 10% des participants, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale (tous programmes confondus, les seniors représentent un peu plus de 8% des participants aux actions FSE).

Ces chiffres témoignent là encore d'une forte adéquation entre la stratégie de mobilisation des fonds européens en Nouvelle-Aquitaine et la cohérence avec les objectifs de la stratégie UE 2020, notamment sur l'accompagnement des jeunes.

Enfin, **toutes thématiques et fonds confondus, les actions ont majoritairement accompagné des participants présentant les profils et les situations les plus en besoin** : plus de 51% vivent en zone rurale, près de 24% sont migrants, d'origine étrangère ou issus de minorité, près de 14% sont handicapés. Un focus sur les actions de formation professionnelle met en évidence une part moins importante de personnes vivant en zone rurale (41%) et plus importante de personnes handicapées (20%).

... que les porteurs de projet aimeraient parfois élargir un peu

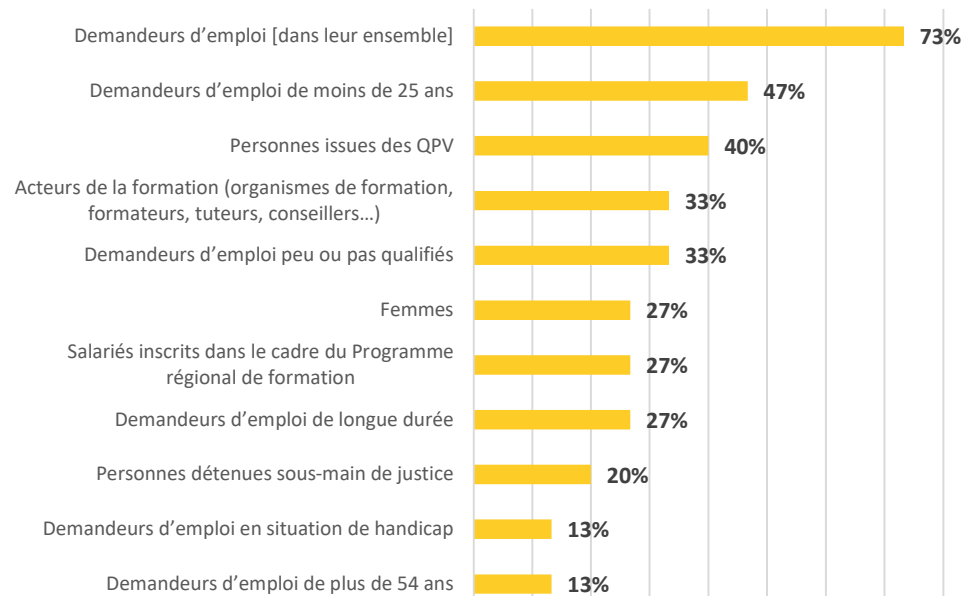
Dans le cadre des enquêtes, les porteurs ont été interrogés sur leur perception des publics qu'ils considèrent prioritaires et sur leur capacité à atteindre ces publics dans le cadre des projets FSE.

➔ De manière générale, les porteurs indiquent avoir bien réussi à toucher les publics prioritaires dans le cadre de leurs projets. **Ils ont atteint ces publics soit dans leur totalité** (73% des porteurs sur la formation professionnelle, 55% sur l'ESS) **soit en partie** (79% pour la création-reprise, 75% pour l'IEJ, 60% pour l'orientation).

Lorsque les opérateurs portent une attention spécifique à certains publics, il s'agit principalement des jeunes (notamment dans le cadre des actions en lien avec la formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation) et/ou des femmes (dans ces mêmes thématiques, et également en faveur de la création d'activité et de l'ESS).

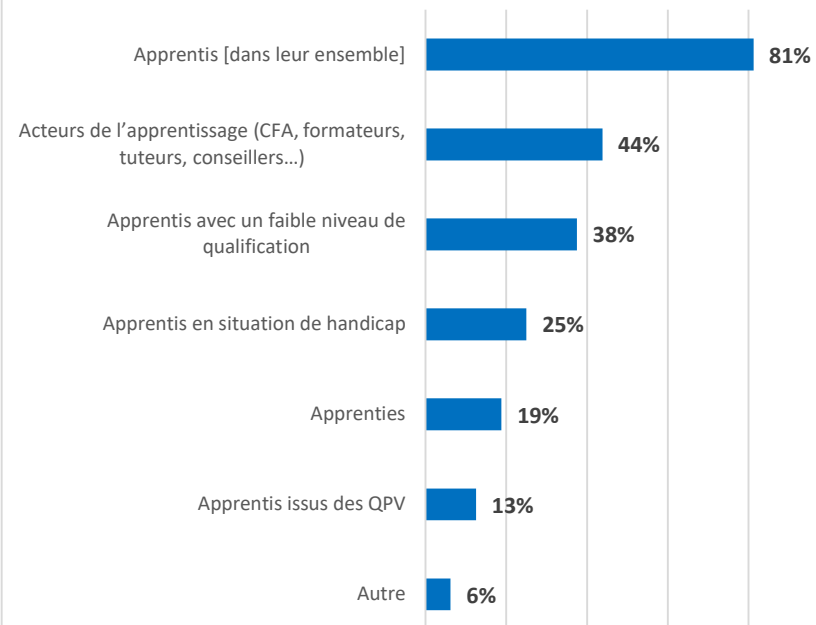
Les ateliers montrent que d'autres publics ont reçu une attention spécifique comme les personnes en reconversion professionnelle souhaitant travailler dans le numérique ou dans l'agriculture biologique, domaines pourvoyeurs d'emplois avec des besoins de compétences spécifiques.

Quels sont les publics cibles que vous jugez prioritaires pour la formation professionnelle des demandeurs d'emploi sur la période 2014-2020 ? (15 répondants)

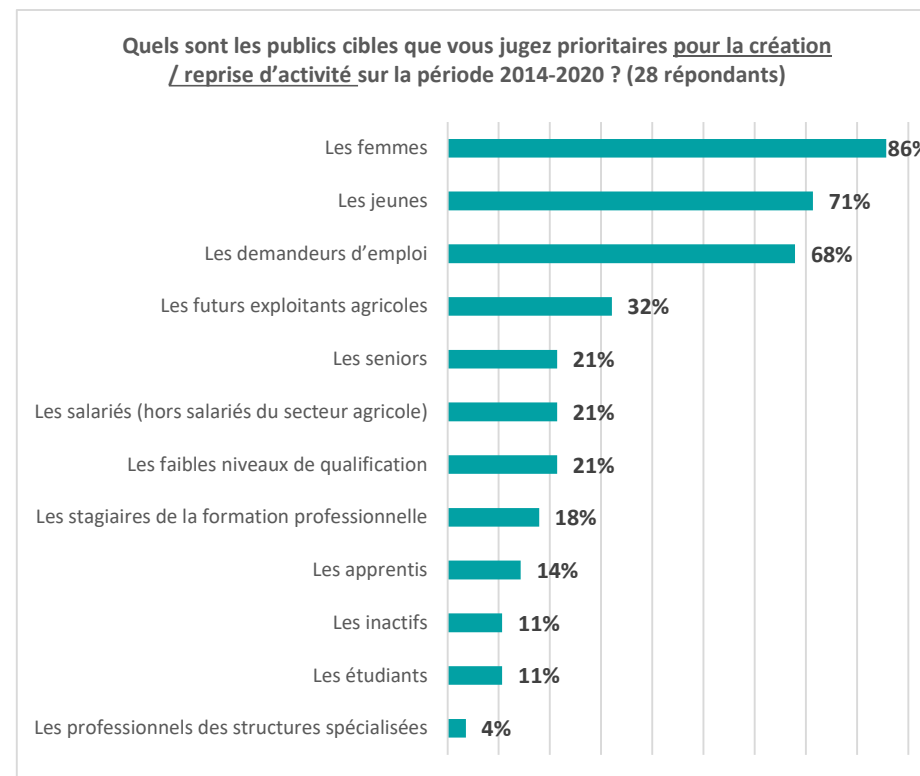
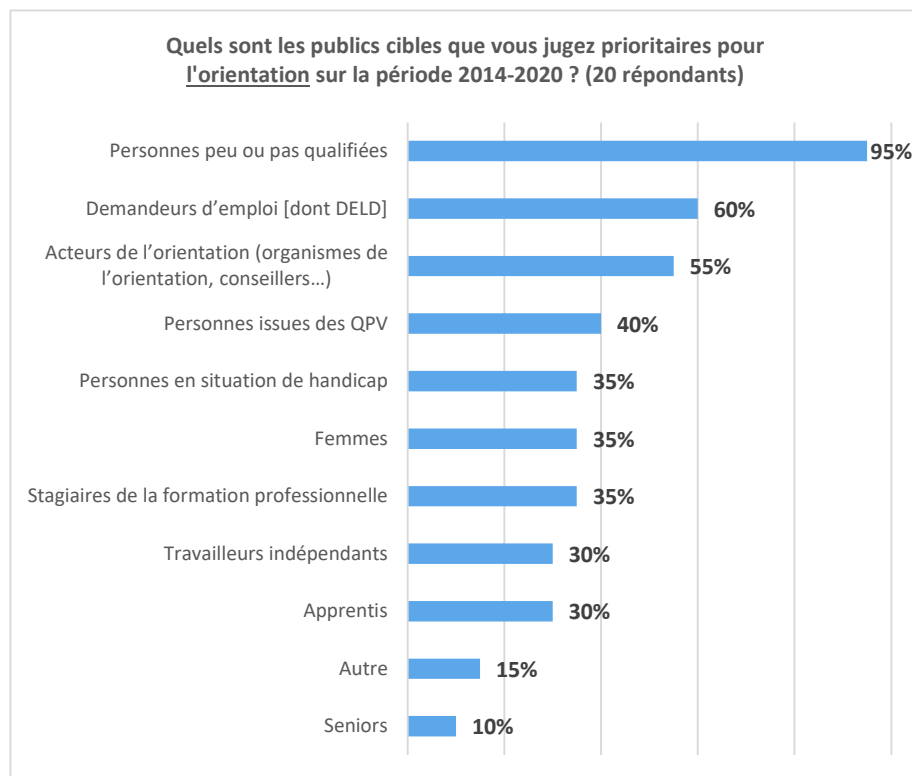


Par rapport aux autres programmes, le public « demandeurs d'emploi en situation de handicap » est considéré comme davantage prioritaire dans le Limousin. De même, les demandeurs d'emploi de plus de 54 ans et les femmes sont significativement jugés davantage prioritaires pour les porteurs du Poitou-Charentes. Cela correspond aux publics des dispositifs accompagnés.

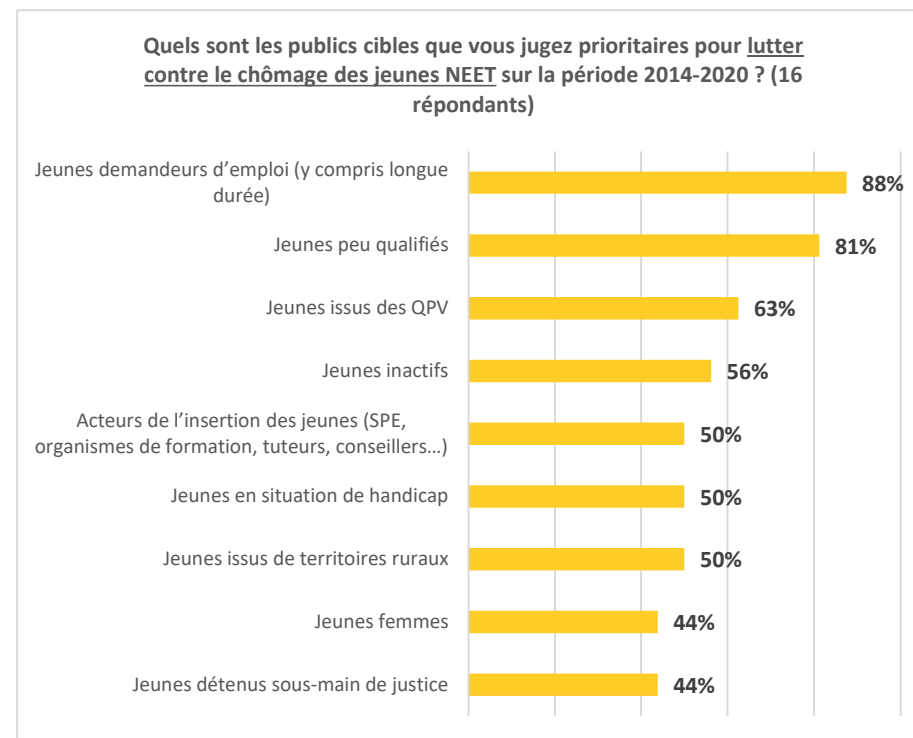
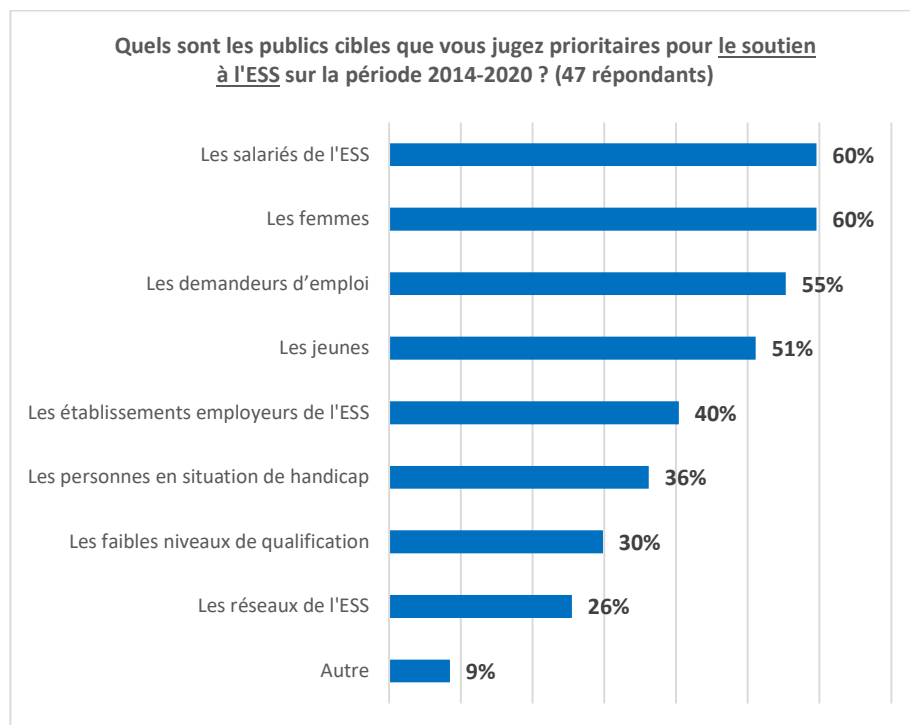
Quels sont les publics cibles que vous jugez prioritaires pour l'apprentissage sur la période 2014-2020 ? (16 répondants)



Les apprenties sont citées comme un public prioritaire de manière plus significative chez les porteurs du Poitou-Charentes.



Les différents types de publics reviennent tous au même niveau d'importance pour les deux programmes concernés, excepté pour les salariés (hors salariés agricoles) qui sont significativement plus cités par les porteurs du Poitou-Charentes (83%) que de l'Aquitaine.



Des programmes qui ne permettent cependant pas de toucher de nouveaux publics en cours de programmation

Les projets FSE ne permettent pas spécifiquement de toucher de nouveaux publics (apprentis de niveau supérieur, migrants non-accompagnés...). Ceci est particulièrement vrai pour certaines thématiques qui sont restées orientées vers leurs publics « traditionnels » et/ou dont l'offre ne permet pas de toucher des publics non-éligibles initialement. C'est le cas de l'IEJ, de la formation professionnelle (avec par exemple le fait d'ouvrir l'offre de formation à des salariés en chômage partiel), l'orientation professionnelle ou encore l'ESS et la création-reprise d'activité.

Les porteurs considérant que le FSE leur a permis de toucher de nouveaux publics restent donc minoritaires, à l'exception de l'apprentissage où les porteurs interrogés signifient plus souvent que le FSE a permis de toucher, entièrement ou partiellement, de nouveaux groupes cibles.

Les porteurs restent assez larges sur les publics qu'il aurait fallu toucher et citent en exemples :

Thématique	Publics non éligibles, qu'il aurait été intéressant d'atteindre
Formation professionnelle	o Salariés en chômage partiel
Orientation	o Salariés ou jeunes en situation de handicap « invisible » (qui n'ont pas encore la reconnaissance TH)
Création-reprise	- o Salariés agricoles - o Etudiants - o Femmes de 25 à 50 ans
Economie sociale et solidaire	- o Artistes - o Familles - o Retraités / seniors précaires - o Personnes en reconversion - o Elus
Lutte contre le chômage des jeunes	- o Les jeunes en emploi temporaire, alimentaire, qui ne correspond pas à leur projet d'avenir - o Les personnes alternant périodes d'emploi et formation - o Les publics intégrés à la garantie jeune - o Les publics titulaires d'un diplôme post bac - o Les publics déscolarisés

Les porteurs invoquent les facteurs qu'ils leur ont permis de toucher ces nouveaux publics :

Thématique	Comment de nouveaux publics ont-ils été atteints ?
Formation professionnelle	- o Un sourcing renforcé ; - o Un travail en partenariat avec les acteurs locaux pour mener des actions à destination du public dans leurs lieux de vie (QPV...) ou échanger régulièrement avec les prescripteurs ; - o La mobilisation de moyens humains supplémentaires permettant d'organiser des entretiens individuels supplémentaires ou d'augmenter la communication sur l'action ; - o Le développement d'une application permettant de toucher des seniors et des personnes en situation de handicap.
Apprentissage	- o Une participation à des événements / manifestations permettant de toucher les publics et à des actions de sensibilisation ; - o Du « matching » entre entreprises et apprentis ; - o Une mobilisation de nouveaux partenariats (orientation, clubs sportifs, bureaux d'information jeunesse...) ; - o La mobilisation de moyens humains supplémentaires qui permettent plus de relations avec les entreprises ; davantage de temps consacré au sourcing et davantage de relations avec les prescripteurs

Thématique	Comment de nouveaux publics ont-ils été atteints ?
Orientation	- o Le renforcement du travail partenarial sur le territoire (PLIE, collèges, lycées, SEGPA, ESAT...); - o Une communication intensifiée ; - o La mobilisation de moyens humains dédiés (ex. : équipe de conseil en développement) ; - o La multiplication d'actions « hors les murs » (ex. : aller à la rencontre des scolaires et des jeunes et adultes vivant dans un QPV) et numériques
Création-reprise	- o Des actions pour des publics spécifiques (personnes issues des QPV, femmes, jeunes...) - o Une sensibilisation grand public ; - o Une meilleure visibilité auprès des prescripteurs ; - o Un élargissement des publics habituellement accompagnés.
Economie sociale et solidaire	- o Une augmentation des budgets et des capacités d'accueil et de lien avec les publics. - o La professionnalisation des structures. - o Le lancement de nouvelles activités, en diversifiant l'offre. - o Le déploiement des offres sur de nouveaux territoires.
Lutte contre le chômage des jeunes	- o La mobilisation d'organismes prescripteurs, des éducateurs de rue et d'autres acteurs socio-éducatifs et socio-professionnels du territoire. - o Le développement d'une communication externe sur le dispositif.

Une forte continuité avec des actions préalables mais un faible degré d'articulation entre les projets FSE d'un même opérateur (« continuum d'actions »)

Les actions cofinancées s'inscrivent généralement dans la continuité d'un ou plusieurs projets existants. C'est le cas pour la majorité des projets en lien avec la formation professionnelle (60%), l'apprentissage (69%), l'orientation (75%) et la création-reprise d'activité (66%), ainsi que pour un peu moins de la moitié des projets en lien avec le chômage des jeunes (42%). Cela ne se vérifie pas pour les projets liés à l'ESS (38%).

En revanche, lorsque l'on demande aux porteurs si leur projet s'inscrit dans un *continuum d'actions cofinancées par le FSE*, ils sont beaucoup moins à répondre oui : 20% pour la formation professionnelle, 16% pour l'IEJ, 10% pour la création-reprise, 7% pour l'ESS, 5% pour l'orientation et 0% pour l'apprentissage.

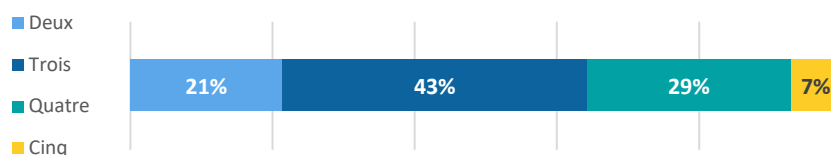
Un degré d'innovation assez homogène, mais qui s'apprécie au cas par cas

Il a par ailleurs été demandé aux porteurs dans quelle mesure ils considéraient leurs projets innovants, sur une échelle de 0 à 5. Le terme de « projet innovant » n'ayant pas été défini collectivement, il s'agit d'une appréciation individuelle des opérateurs : aspect numérique impliqué dans le projet, déploiement de nouvelles méthodes ou approches pour accompagner les publics (approche par les compétences, ou par le vécu ; apprentissage en situation réelle, « éducation populaire »...), création de nouveaux partenariats, rapprochement entre des acteurs n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble (par exemple, écoles et entreprises), implication des habitants dans les projets (en ESS par exemple), décloisonnement entre les acteurs publics et privés, etc. Il y a donc une grande diversité dans les approches des projets, et les perceptions qu'en proposent les acteurs.

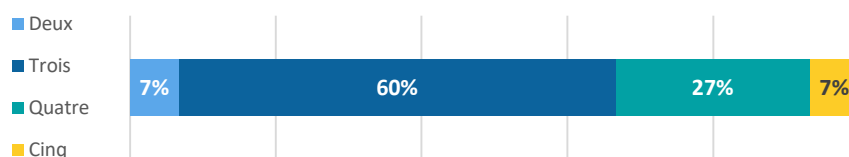
➔ **On n'observe pas de différence significative entre les programmes ni entre les thématiques, puisque la moyenne donnée à ce degré d'innovation varie de 2,9 (IEJ) à 3,8 (ESS) – Cf. résultats page suivante. Globalement, si on peut donc affirmer que les projets financés sur les différents programmes opérationnels sont « assez » innovants, le caractère réellement nouveau / innovant des projets s'apprécie au regard de chaque action et nécessiterait une définition plus précise de la part de l'autorité de gestion.**

Apprentissage

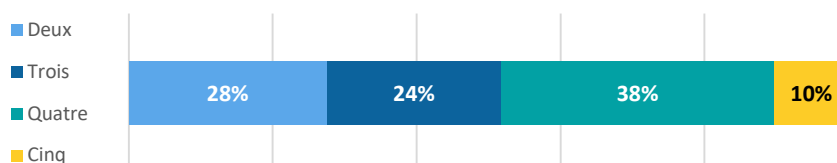
Sur une échelle de 0 à 5, à combien estimeriez-vous l'aspect innovant de votre/vos projet(s) ? (14 répondants)

Formation professionnelle

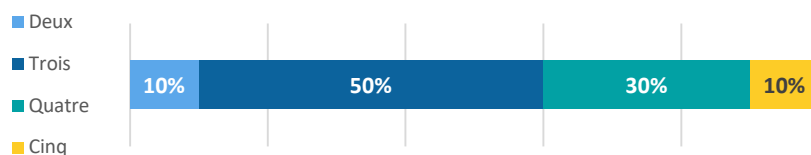
Sur une échelle de 0 à 5, à combien estimeriez-vous l'aspect innovant de votre/vos projet(s) ? (15 répondants)

Création-reprise d'activité

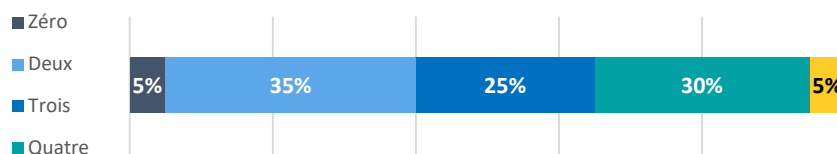
Sur une échelle de 0 à 5, à combien estimeriez-vous l'aspect innovant de votre/vos projet(s) ? (29 répondants)

Orientation

Sur une échelle de 0 à 5, à combien estimeriez-vous l'aspect innovant de votre/vos projet(s) ? (20 répondants)

IEJ

Sur une échelle de 0 à 5, à combien estimeriez-vous l'aspect innovant de votre/vos projet(s) ? (20 répondants)

ESS

Sur une échelle de 0 à 5, à combien estimeriez-vous l'aspect innovant de votre/vos projet(s) ? (45 répondants)



La pertinence des programmes au regard des enjeux repérés sur le terrain, particulièrement vraie sur le champ de la formation et de l'orientation professionnelles, et de l'apprentissage

Tous les acteurs s'accordent à dire que les programmes ont été pensés par rapport aux enjeux relevant :

- Des publics fragiles (personnes peu ou pas qualifiées, demandeurs d'emploi dont ceux de longue durée...) ;
- Et des territoires (formations en lien avec les besoins de recrutement des entreprises, etc.).

Ces enjeux sont restés présents tout au long de la période de programmation avec un besoin de soutenir fortement les actions de formation professionnelle mais aussi d'autres types d'actions (les développeurs de l'apprentissage, l'appui à la création d'activité, les actions liées à l'orientation professionnelle, etc.). Ce ne sont pas tant les enjeux que le cadre de réalisation des actions qui a beaucoup évolué pendant la programmation :

- La mise en place du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), basé sur des champs similaires à ceux du FSE, est venue bouleverser la place de ce dernier auprès des porteurs de projets ;
- Le partage des compétences entre l'Etat et la Région sur les thématiques couvertes par le FSE (dont l'apprentissage en premier lieu) a été revu pendant la période ;
- La crise sanitaire a mis en exergue la place importante du numérique dans les champs Emploi-Formation et de la lutte contre les abandons précoces tant dans les formations initiales (dont au niveau de l'enseignement supérieur) que dans les formations continues.

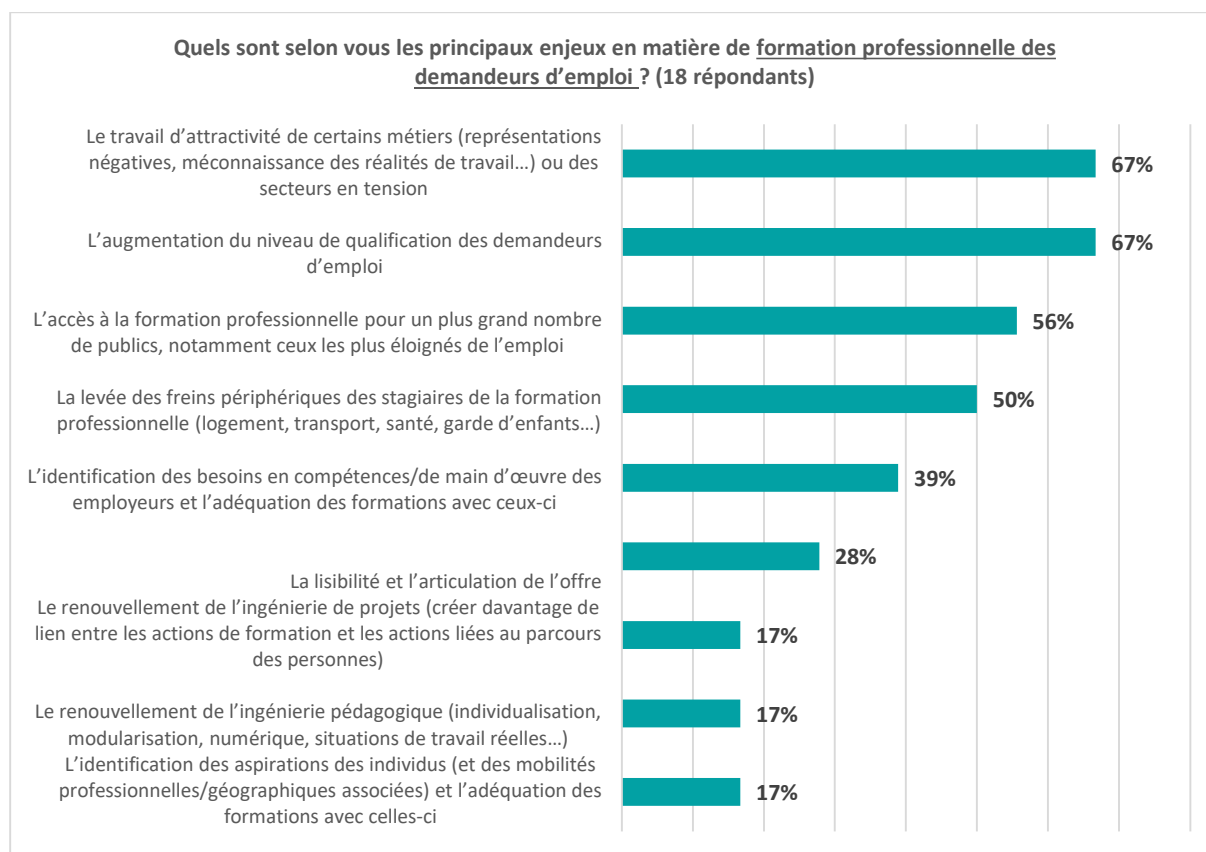
Dans le cadre des trois enquêtes, les porteurs de projets ont été interrogés sur la nature des enjeux et sur le positionnement des PO les concernant.

Sur les thématiques de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation, les porteurs indiquent tous que les programmes opérationnels les concernant sont bien positionnés sur les enjeux identifiés dans chaque domaine.

Pour la formation professionnelle, c'est bien le fait de permettre aux publics de se qualifier d'une part, et de travailler sur les métiers et secteurs les plus en tension d'autre part, qui sont perçus comme les principaux enjeux pour les actions soutenues par le FSE. Vient ensuite le fait de permettre aux publics les plus éloignés de l'emploi d'accéder à une formation (volume des places ouvertes) et de les aider à lever les freins périphériques.

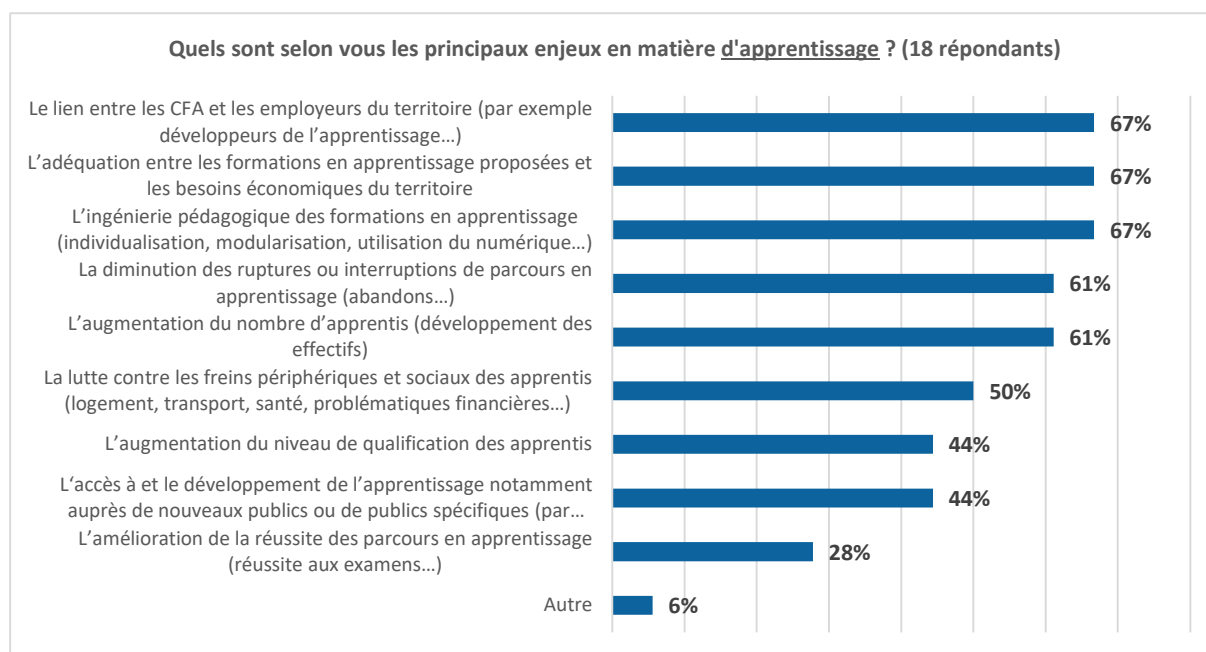
Si le process d'analyse des besoins s'effectue en dehors du cadre du Fonds social européen, ce dernier vient bien soutenir les politiques nationales et régionales pour le déploiement de l'offre de formation et, dans certains cas, pour la mise en place de nouvelles offres de formation (dans le domaine numérique par exemple) ou pour l'extension des formations existantes sur des territoires moins bien couverts.

Les organismes de formation présents lors des ateliers ont précisé que le FSE permet d'expérimenter des nouvelles offres de formation et d'accompagner le développement de l'innovation pédagogique.

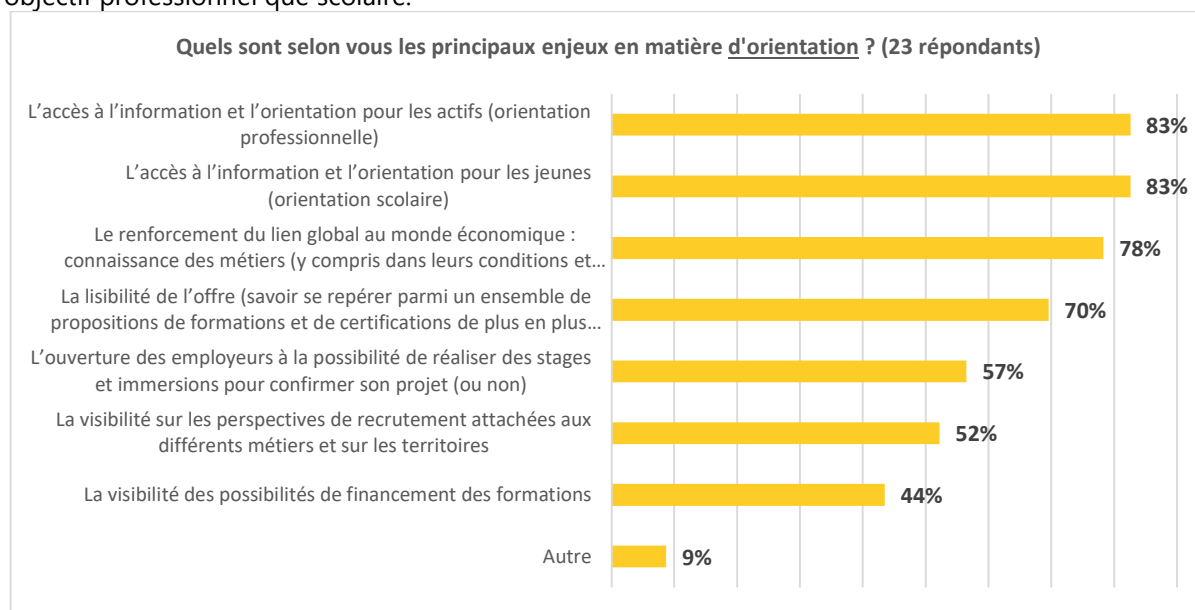


Les enjeux cités appartiennent à des compétences d'institutions différentes, ce qui nécessite des modalités de travail entre la Région et ses partenaires.

Pour l'apprentissage, les enjeux sont au contraire centrés en premier lieu sur la qualité de l'offre puis sur l'accessibilité de l'offre au public (développement des effectifs) et sur la lutte contre les abandons précoces.



Enfin, **pour l'orientation**, les acteurs font ressortir l'accès à l'information et l'orientation tant dans un objectif professionnel que scolaire.



Ainsi, les actions soutenues au titre des trois PO FEDER-FSE correspondent ainsi aux enjeux mis en avant par les porteurs de projets mais aussi par les acteurs des programmes (Région et partenaires). Le FSE est vécu comme un outil important, aux côtés d'autres leviers (politiques régionales et PIC notamment).

Cependant, les acteurs ne percevant pas toujours bien les lignes de partage entre les programmes régionaux et le programme national du FSE, ils soulignent que certains enjeux sont peu ou pas pris en compte par les PO régionaux. Il s'agit en fait de sujets soutenus par le programme national :

Thématique	Enjeux peu/pas couverts par les PO
Formation professionnelle	○ L'ingénierie de projet et les innovations ○ Le travail sur l'attractivité de certains métiers ○ L'identification ou l'adéquation des besoins des entreprises avec l'offre de formation (par exemple, métiers liés au développement durable) ○ Les projets de GPECT
Apprentissage	○ Lutte contre les freins périphériques ○ La réussite aux examens, la progression pédagogique et professionnelle ○ La mobilité des apprentis
Orientation	○ L'accompagnement global ○ L'innovation dans le champ de l'orientation professionnelle ○ L'accès aux publics collégiens et lycéens

La majorité des porteurs (75%) pointent en outre des évolutions des enjeux sur la période.

➔ **Les porteurs considérant que les enjeux n'ont pas du tout évolué dans leurs domaines sont minoritaires.** Toutefois on constate d'importantes variations d'une thématique à l'autre (6% pour la formation professionnelle l'indiquent, contre 33% pour l'apprentissage et d'un PO à l'autre (notamment le Poitou-Charentes sur la formation et l'orientation).

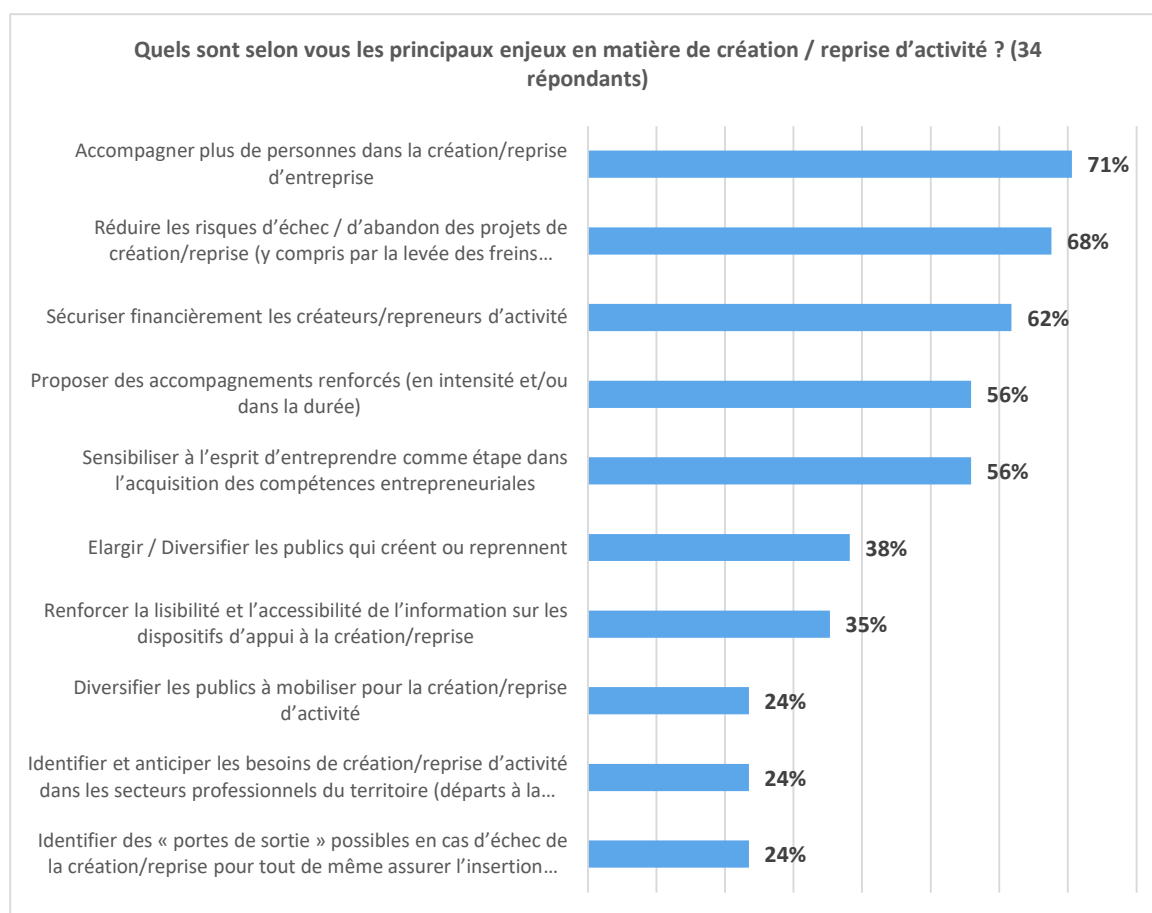
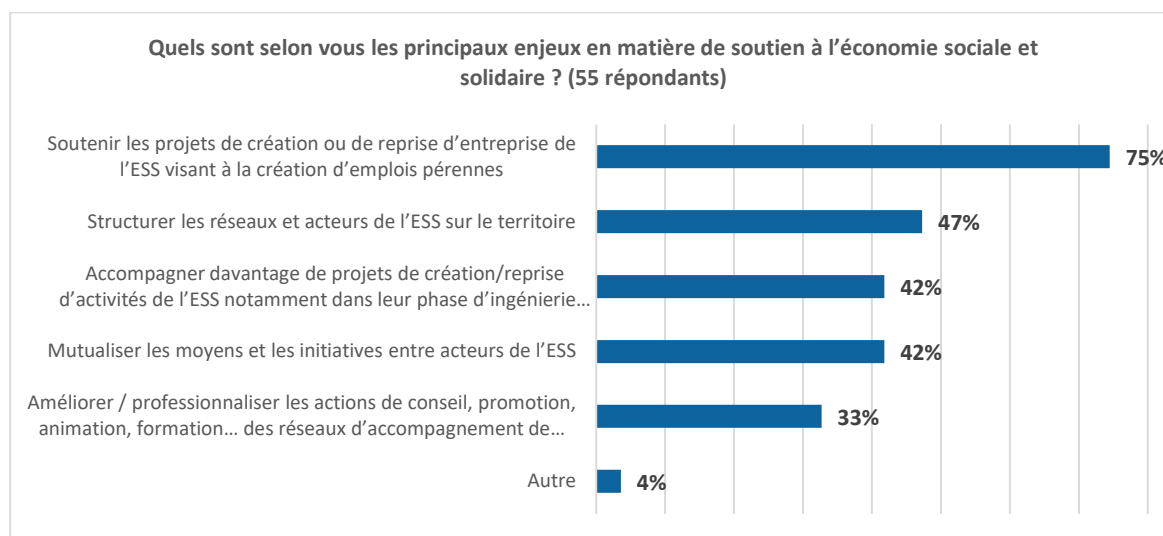
Les nouveaux enjeux identifiés par les porteurs ne sont pas forcément les mêmes que ceux cités comme « manquants » dans le périmètre des programmes. Ils sont liés à l'évolution plus globale du contexte dans lequel les programmes sont mis en œuvre (nouvelles législatives, crise du Covid-19...) et/ou à l'évolution des pratiques (publics, acteurs...) au niveau national ou local. Aussi, certaines évolutions dépassent le seul territoire de Nouvelle-Aquitaine et de sa population : la fracture numérique, la précarisation de certaines populations... et font écho à des changements de société étroitement liés aux thématiques d'emploi, de formation et de compétences.

Ces nouveaux enjeux, apparus durant la période 2014-2020, sont les suivants :

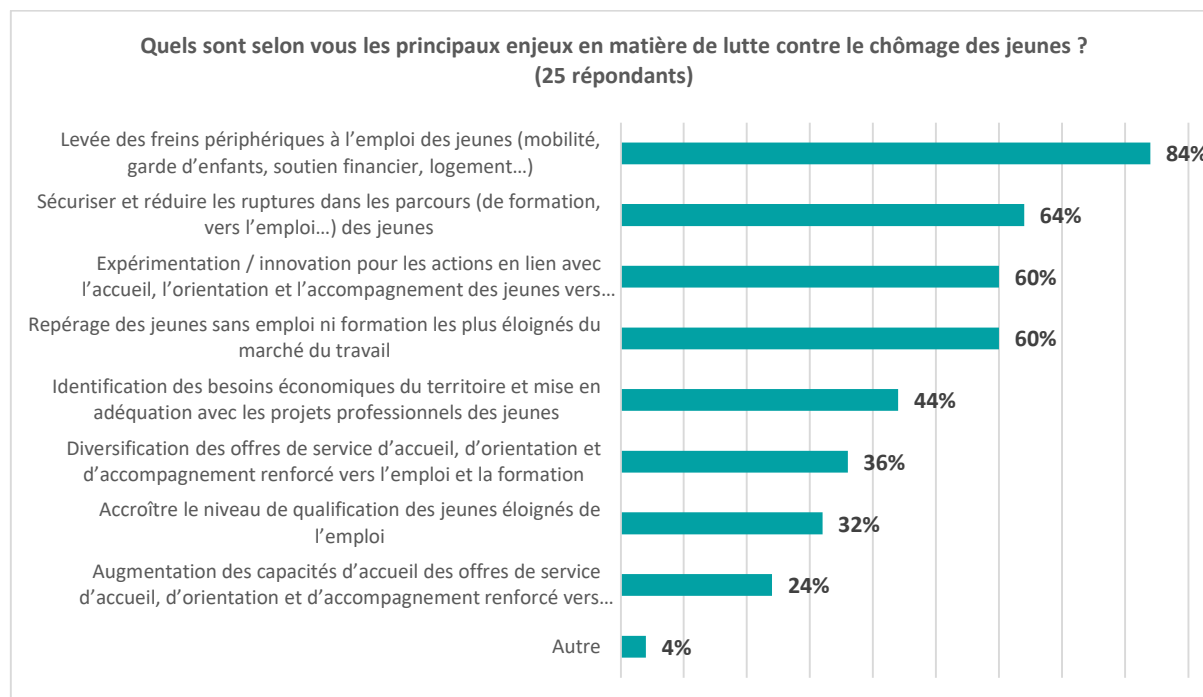
Thématique	Nouveaux enjeux apparus sur la période 2014-2020	
Formation professionnelle	Enjeux globaux - o La réforme de la formation professionnelle et les autres évolutions nationales : plan 500 000, prise en compte de la formation tout au long de la vie ... - o Les nouvelles pratiques pédagogiques, la modularisation, les nouvelles compétences à développer (numérique, développement durable, etc.) - o L'augmentation des reconversions professionnelles notamment post-covid	Enjeux spécifiques au territoire - o La prise en charge de l'environnement social des personnes : logement, transport, santé... - o La communication entre les différents acteurs - o L'adaptation de l'offre et la demande : des secteurs / territoires qui peinent à recruter (mobilité...)
Apprentissage	Enjeux globaux - o Les enjeux financiers pour les CFA avec la réforme de l'apprentissage (loi du 5 septembre 2018) et concurrence accrue entre CFA - o L'augmentation très significative de l'apprentissage, et son extension à tous secteurs et tous diplômes professionnels - o La préparation des publics candidats à l'apprentissage sur les soft skills	Enjeux spécifiques au territoire o La réponse à l'insertion professionnelle des jeunes et aux besoins des entreprises sur un territoire, besoin accru d'implication des entreprises
Orientation	Enjeux globaux - o L'impact de la réforme avec l'ouverture de l'apprentissage aux autres organismes de formation ; diversification de l'offre de formation due à l'ouverture à la concurrence - o Les thématiques : les questionnements, envies, attentes et préoccupations des jeunes étant plus larges que les seules questions liées à l'orientation professionnelle ; une tendance des jeunes à ne pas s'inscrire dans un projet professionnel durable - o Les approches : approche modulaire ; immersion ; possibilité de pouvoir se former tout au long de la vie - o La fracture numérique, l'accès aux informations et les nombreuses démarches à faire en ligne	Enjeux spécifiques au territoire - o Les publics : intervention primordiale auprès des scolaires et des professeurs principaux ; besoin de professionnalisation des conseillers ; meilleure prise en considération de l'importance du travail d'orientation auprès de tous publics ; moins de jeunes dans les classes actuelles - o L'adaptation aux mutations économiques et évolution des métiers : nombreuses demandes de reconversions professionnelles ; deuxième carrière des seniors (>45 ans) ; fin de carrière (>55 ans) ; nécessité d'assurer la promotion des métiers en tension - o Les partenariats : mutualisation des outils ; début d'ouverture de certains partenariats complexes (exemple : éducation nationale)

Une pertinence moins évidente sur les champs de la création d'activité et de l'ESS et sur l'accompagnement des jeunes (IEJ)

Le constat est mitigé pour les thématiques de l'ESS et de la création/reprise d'activité. Cela est notamment dû au fait que la création d'activité est soutenue différemment selon les programmes régionaux et en fonction des dispositifs existants par ailleurs. **Ainsi, une minorité de porteurs de projets (3 à 10%) indique que les PO Aquitaine et Poitou-Charentes ne sont pas vraiment ou pas du tout bien positionnés sur leurs enjeux.**



Ceci est également vrai pour les porteurs de projets de lutte contre le chômage des jeunes, dans une plus grande proportion puisque **24% d'entre eux indiquent que le PO Aquitaine n'est pas vraiment ou pas du tout bien positionné sur les enjeux relatifs à l'IEJ**. Cela peut s'expliquer par les règles d'éligibilité fixées dans les programmes en termes de ciblage géographique ou de publics, certes prioritaires mais excluant de fait d'autres territoires / publics ayant des besoins. Les enjeux principaux relevés par les porteurs de projets sont les suivants :



Les porteurs interrogés relèvent des manques dans la manière dont les programmes ont été orientés. Ceux-ci ne couvrent pas pleinement les enjeux identifiés par les acteurs de terrain, ou ne se sont pas adaptés assez rapidement aux évolutions sur la période, liées au contexte réglementaire ou socio-économique national et régional... mais aussi à la transformation des publics ou des acteurs concernés.

Thématique	Enjeux peu/pas couverts par les PO
Création-reprise	○ L'accompagnement de la cessation d'activité qui va de pair avec la reprise d'entreprise ; l'anticipation à la transmission des entreprises, période d'accompagnement ou de transfert ○ La sensibilisation et l'expérimentation ○ La création d'entreprise par des publics fragiles (élargir, diversifier les publics qui créent ou reprennent) ○ L'entrepreneuriat en ESS (dans le cadre du PO Poitou-Charentes)
Economie sociale et solidaire	○ Besoin de pérennisation, après la fin du FSE ; Ingénierie financière ○ Renforcer le soutien à la création d'emploi ou au maintien dans l'emploi ○ Manque d'harmonisation des PO à la suite de la fusion des régions ○ Structuration durable des acteurs de l'ESS, fédérer et encourager la coopération

Thématique	Enjeux peu/pas couverts par les PO
Lutte contre le chômage des jeunes	○ La dégradation de la situation globale liée à l'année 2020, à la précarisation des jeunes, aux fractures sociales, territoriales et culturelles en augmentation ○ L'accompagnement global des jeunes ○ L'enjeu d'un côté d'information et d'orientation des jeunes, d'acquisition des compétences de base (mathématiques, français, FLE...), et de l'autre l'augmentation de la déscolarisation. ○ Le lien avec le monde du travail

Comme pour la formation professionnelle, une partie des porteurs (43%) souligne une évolution des enjeux sur la période. C'est particulièrement le cas en Aquitaine sur la création-reprise.

Les nouveaux enjeux identifiés par les porteurs sont les suivants :

Thématique	Nouveaux enjeux apparus sur la période 2014-2020	
Création-reprise	Enjeux globaux - Les enjeux liés à la crise sanitaire et ses conséquences : contexte économique et précarisation, arrêt d'activité, changements de projet professionnel / reconversions... - La montée de thématiques comme le digital, l'environnement, l'innovation sociale - La consolidation et la sécurisation des parcours de création ou de reprise d'activité	Enjeux spécifiques au territoire - La reprise d'activité : dans le secteur agricole, moins de reprise familiale, des reconversions professionnelles nécessitant des accompagnements (et ce, pas uniquement dans le secteur agricole) - La diversité / diversification des publics accédant à la création / reprise (par exemple publics sans emploi) avec un enjeu de montée en compétences pour ces nouveaux profils
Economie sociale et solidaire	Enjeux globaux - L'impact de la crise sanitaire sur les secteurs d'activité avec notamment la digitalisation - La pérennisation des emplois créés et consolidations des activités - Les enjeux environnementaux, sociétaux, sociaux - La coopération à l'international	Enjeux spécifiques au territoire - L'augmentation du nombre de projets dans l'ESS : plus grand maillage territorial, besoins importants sur les phases d'amorçage, nouveaux modèles économiques, essaimage, l'intégration des écosystèmes d'acteurs (collectivités)... - La communication pour les structures en milieu rural
Lutte contre le chômage des jeunes	Enjeux globaux - La dégradation de la situation globale liée à l'année 2020, à la précarisation des jeunes, aux fractures sociales, territoriales et culturelles en augmentation - L'accompagnement global des jeunes - La formation dont les opportunités se diversifient, avec un enjeu d'un côté d'information et d'orientation des jeunes, d'acquisition des compétences de base (mathématiques, français, FLE...), et de l'autre l'augmentation de la déscolarisation	Enjeux spécifiques au territoire Le lien avec le monde du travail : immersions en entreprises, parrainage, orientation vers des métiers en tension/méconnus, adéquation des accompagnements et de la réalité professionnelle, proposer des formations opérationnelles pour un retour rapide à l'emploi

Une mobilisation indirecte du FEADER et du FEAMP pour répondre aux objectifs de la stratégie EU 2020

Concernant le FEADER et le FEAMP, comme présenté précédemment, les logiques d'intervention des trois programmes de développement rural ainsi que la déclinaison régionale du programme national FEAMP n'ont pas été élaborées pour contribuer directement aux enjeux de la formation et de la qualification des publics. En effet, les mesures formation qui auraient pu être ouvertes ne l'ont pas été, considérant que la formation pouvait être prise en charge par ailleurs, notamment par le FSE. A ce titre, la contribution du FEADER et du FEAMP à l'élévation du niveau de qualification est faible.

Pour autant, **ces fonds ont été mobilisés pour financer des actions de diffusion de la connaissance au travers d'opérations de démonstration, d'information et de mise en réseau des acteurs.**

Au 31/12/2020, **137 projets** ont été financés pour la mise en place d'actions de démonstration et de diffusion des connaissances. Cela représente **plus de 7,2M d'euros de FEADER**. Les investigations réalisées permettent d'indiquer que cela contribue fortement à la montée en compétences des agriculteurs. Les services instructeurs ont fait savoir que la transition du secteur agricole ne se fera pas sans montée en compétences des professionnels, ni soutien à la mise en place d'expérimentations et diffusion de ces dernières. En cela, le dispositif semble tout à fait adapté.

Les projets ont été, après la fusion des Régions, orientés pour décliner les objectifs de la feuille de route Néo Terra⁸ de manière à accompagner la diffusion d'information auprès des agriculteurs et leur permettre d'appréhender les enjeux et solutions de réponse aux transitions, notamment climatiques. On peut citer les projets portés par la Chambre régionale d'agriculture qui, au titre de l'appel à projets BIO « information/promotion », déploie des interventions auprès d'agriculteurs pour améliorer le partage et l'évolution des connaissances du monde agricole sur le BIO *via* des participations à des salons (Tech N'BIO), l'organisation de démonstrations sur site, la diffusion de bulletins techniques ou de guides.

Nous pouvons également citer le CIIRPO – Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine. Ses actions de recherche et de démonstration s'appuient sur un réseau constitué de sites expérimentaux et d'ateliers ovins des exploitations de lycées agricoles. Le CIIRPO propose un ensemble d'actions : rédaction et diffusion de fiches techniques, création et diffusion de vidéo, Facebook live... et des possibilités d'accueil sur la ferme expérimentale du Mourier. Les essais conduits sur ce site offrent un regard sur les performances techniques et économiques, d'impact environnemental et de bien-être animal mais aussi sur les conséquences en termes de travail.

Sur le FEAMP, la mesure 50.1 « Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture » contribue à l'évolution des compétences du secteur de façon modeste et uniquement sur le secteur de l'aquaculture. En effet, au 31/12/2020, **près de 730 000 euros de FEAMP** ont été programmés sur cette mesure pour un nombre très limité de projets. Ces derniers, portés notamment par le Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole, aboutissent à la rédaction de guides techniques, au lancement d'alertes lors de situations sanitaires particulières... et permettent de diffuser de la connaissance aux professionnels et d'accompagner la montée en compétences.

Enfin, le FEADER et le FEAMP contribuent de façon indirecte au renforcement de l'emploi dans les secteurs agricoles, piscicoles et aquacoles notamment *via* le soutien aux projets d'investissement, de modernisation et d'installation.

⁸ En juillet 2019, les élus de Nouvelle-Aquitaine ont adopté Néo Terra, la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique. A travers 11 ambitions, la région décline des engagements chiffrés et des actions concrètes dans le but d'accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030. Pour en savoir plus : <https://www.neo-terra.fr>

3.2 Registre de la cohérence

Q2. Comment les opérations financées dans les différents programmes s'intègrent-elles à la stratégie régionale post-fusion ?

Une cohérence globale mais le maintien d'un découpage territorial forçant des approches parfois « artificielles »

Les trois programmes opérationnels FEDER-FSE ont été pensés en pleine cohérence avec les stratégies régionales de l'avant-fusion. Le Fonds social européen étant mobilisé en co-financement de financements publics et privés, au premier rang desquels les financements régionaux, les programmes étaient pleinement cohérents avec leur environnement.

La fusion des trois anciennes régions est venue bouleverser cet ancrage. Une période d'adaptation a été observée avant que les nouvelles stratégies régionales (formation professionnelle, création d'activité, économie sociale et solidaire...) post-fusion soient votées.

Le fait d'avoir de nouvelles stratégies à l'échelle de la nouvelle région à partir de 2017-2018 a nécessairement forcé l'adaptation des types d'actions soutenues par les fonds européens dans les trois anciens territoires, en cohérence avec les stratégies adoptées par le nouvel exécutif. Comme cela a été présenté précédemment, les trois programmes avaient tous initialement fortement visé le soutien à la formation professionnelle, ce qui est cohérent aussi avec la stratégie régionale post-fusion qui continue de mettre un accent important sur la formation des demandeurs d'emploi. La fusion a aussi poussé à engager certaines modifications des logiques d'intervention des programmes (intégration du soutien à l'apprentissage par le PO Limousin, élargissement du PO Poitou-Charentes à la thématique de l'économie sociale et solidaire).

Toutefois, le maintien des trois programmes à l'échelle des anciens territoires, d'une part, et de pratiques différentes (marchés versus subventions par exemple) d'autre part, ont rendu cette cohérence plus ténue et multiforme. En effet, ce n'est pas tant que chaque programme n'est pas cohérent avec ces nouvelles stratégies que le fait que chaque projet fait l'objet de type de financements différents selon qu'il se situe sur tel ou tel territoire infrarégional. Aussi, le découpage territorial est apparu parfois « artificiel » et les acteurs de terrain comme les services régionaux ont dû s'adapter dans les dossiers cofinancés par les fonds européens. Cela s'est renforcé en fin de période où des nouveaux besoins ont été identifiés (exemple sur des nouvelles formations à mettre en œuvre) et la région aurait souhaité pouvoir avoir des projets directement à l'échelon régional.

Une articulation avec certains dispositifs qui nécessite un travail d'ingénierie important

Comme nous l'avons déjà souligné, la période 2014-2020 a fait face à de nombreuses évolutions. Les programmes européens se sont donc adaptés. Cela a nécessité un travail d'ingénierie tant sur les marchés régionaux que sur les appels à projets.

A titre illustratif, si le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) a été un levier fort pour la formation professionnelle en Nouvelle-Aquitaine, il a pu limiter en partie la mobilisation du FSE. En revanche, le FSE a continué de jouer un rôle important (*via* des appels à projets) sur certains domaines prioritaires vis-à-vis de la transformation des organismes de formation ou vis-à-vis des publics. Le lien entre Directions opérationnelles et Direction du FSE au sein de la collectivité régionale a été majeur pour maintenir une bonne articulation entre les programmes européens et les actions régionales.

Q3. Dans quelle mesure les taux de cofinancement européens fixés à ces dispositifs ont été suffisamment incitatifs pour atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?

Parmi les porteurs de projets des fonds européens interrogés, aucun n'a souligné une non-incitativité des taux de cofinancements européens pour la période 2014-2020. La plupart des opérateurs sont en effet des porteurs habitués à la mobilisation des fonds européens et en particulier du Fonds social européen. Les cofinancements qu'ils mobilisent sont eux aussi « traditionnels » : crédits des collectivités (dont crédits régionaux), financements de l'Etat et financements sur fonds propres.

Les nouveaux opérateurs – comme les universités par exemple sur le programme régional Aquitaine – ont trouvé dans le FSE un levier pour des projets qu'ils avaient du mal à faire financer par ailleurs. Si le taux de cofinancement a été suffisamment incitatif, c'est plutôt le financement de la suite du projet et de son essaimage qui est problématique.

Et l'impossibilité de mobiliser le Fonds social européen en contrepartie d'outils bancaires a été pointée comme un frein mais pas le taux de cofinancement.

Il est également à noter que le déploiement du Plan d'investissement dans les Compétences (PIC) et de sa déclinaison régionale (PRIC) sur une partie de la période 2014-2020 a pu être vécue par les opérateurs comme un élément concurrent et désincitatif du FSE, compte tenu d'une souplesse plus large dans la mobilisation des financements du PIC / PRIC.

3.3 Efficacité et impacts

Q4. Dans quelle mesure, la politique « Compétences, qualifications, emplois » a obtenu les résultats escomptés par les programmes ?

Q5. Dans quelle mesure, les interventions des FESI ont-elles contribué à apporter une plus-value à la politique évaluée ?

Q9. Dans quelle mesure, les interventions des PO FEDER-FSE ont-elles contribué à :

- Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment les jeunes, les femmes, les seniors, les personnes en situation de handicap... ?
- Favoriser l'accès à l'apprentissage sous toutes ses formes ?
- Améliorer l'accès à l'emploi durable ?
- Contribuer à la réduction du taux de chômage des jeunes ?

Q11. Dans quelle mesure les programmes ont-ils contribué à augmenter le nombre de créateurs-repreneurs d'entreprise pour des publics les plus éloignés des dispositifs classiques ? Les programmes ont-ils contribué à améliorer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ?

Des impacts du FSE et de l'IEJ en matière de qualification et d'accès à l'emploi variables selon les opérations du fait même de l'objectif initial de celles-ci

De manière cohérente avec la stratégie des PO, **ce sont principalement des demandeurs d'emploi (y compris de longue durée) qui ont bénéficié des actions co-financées par les fonds européens : près de 57% du total des participants au 07/09/2022.**

En matière de résultat, à partir des données mises à notre disposition et au regard des possibilités d'exploitation, les analyses font ressortir que :

- **Près de 50% des participants sont en emploi** après leur participation aux opérations financées par les fonds FSE et IEJ (ils étaient 33% en emploi en entrée en opération).
- **Plus de 34% des participants obtiennent une qualification** après leur participation aux opérations financées par les fonds FSE et IEJ.
- **14% suivent une formation** après leur participation aux opérations financées par le FSE

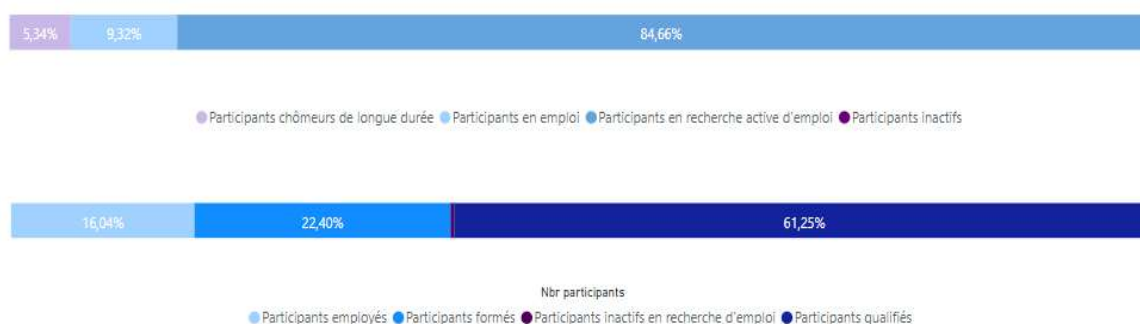
Une baisse de près de 2 points du nombre d'inactifs entre le démarrage et la fin des opérations montre l'effet levier du FSE et de l'IEJ sur l'employabilité des personnes.

Ces éléments mettent bien en exergue les effets intéressants en matière d'accès à l'emploi, d'accroissement du niveau de qualification et d'évolution des niveaux de compétences.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement aux opérations de formation professionnelle, on constate bien **l'effet levier sur l'accroissement du niveau de qualification et d'évolution des niveaux de compétences :**

- **Plus de 61% des participants obtiennent une qualification** après leur participation aux opérations financées par les fonds FSE et IEJ
- **Plus de 22% suivent une formation** après leur participation aux opérations financées par le FSE

Situation des participants à l'entrée et à la sortie des opérations de formations professionnelles programmées sur la période 2014-2020 - Région Nouvelle-Aquitaine



Ces résultats s'expliquent en grande partie par la place qu'occupe la formation qualifiante au sein des opérations soutenues par le Fonds social européen. En effet, nous avons réalisé un zoom sur les opérations de formations qualifiantes parmi les opérations de formation programmées dans chacun des trois programmes FEDER-FSE.

Parmi les opérations affiliées à la thématique « Formation professionnelle », nous avons identifié (via l'analyse de la nature de chaque opération) les opérations ayant pour finalité d'apporter une qualification aux participants, soit :

- Pour le PO Aquitaine : 200 opérations sur les 1 081 financées par le FSE (soit 18,5% du total des opérations et 40,2% du total des formations financées) ;
- Pour le PO Poitou Charentes : 188 opérations sur les 479 financées par le FSE (soit 39,2% du total des opérations et 60,6% du total des formations financées) ;
- Pour le PO Limousin : 50 opérations sur les 62 financées par le FSE (soit 80,6% du total des opérations et 98% du total des formations financées).

Cela représente un total de 17 877 participants – soit 28,5% des publics ayant suivi une formation co-financée par l'un des trois PO.

Montant UE programmé (FSE-IEJ) sur des opérations de formations qualifiantes - Période 2014-2020 - Région Nouvelle-Aquitaine



Montant UE programmé (FSE) sur des opérations de formations professionnelles - Période 2014-2020 - Région Nouvelle-Aquitaine



7 140 des 7 156 participants (99,7%) au titre du PO FSE Limousin ;

Montant UE programmé (FSE) sur des opérations de formations qualifiantes - Période 2014-2020 - PO Limousin



Montant UE programmé (FSE) sur des opérations de formations professionnelles - Période 2014-2020 - PO Limousin



6 321 – dont 627 participants au titre de l'IEJ - des 37 307 participants (16,9%) du PO FSE-IEJ Aquitaine

Montant UE programmé (FSE-IEJ) sur des opérations de formations qualifiantes - Période 2014-2020 - PO Aquitaine



Montant UE programmé (FSE-IEJ) sur des opérations de formations professionnelles - Période 2014-2020 - PO Aquitaine



4 416 des 56 380 participants (7,8%) au titre du PO Poitou-Charentes

Montant UE programmé (FSE) sur des opérations de formations qualifiantes - Période 2014-2020 - PO Poitou-Charentes



Montant UE programmé (FSE) sur des opérations de formations professionnelles - Période 2014-2020 - PO Poitou-Charentes



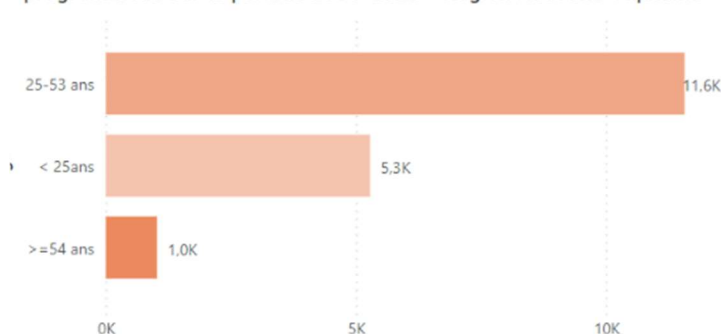
Si l'on analyse uniquement les participants aux opérations affiliées à la thématique « formation professionnelle des demandeurs d'emploi et accès à une qualification » au titre du PO FSE-IEJ Aquitaine, les participants à des actions qualifiantes pèsent encore davantage avec une part de :

- 99,7% pour les participants des opérations affiliées à la thématique « formation professionnelle des demandeurs d'emploi et accès à une qualification » au titre du PO Limousin ;
- 20,6% (6 321 sur les 30 558 participants) pour le PO Aquitaine ;
- 17,7% (4 416 sur 24 872 participants) au titre du PO Poitou-Charentes.

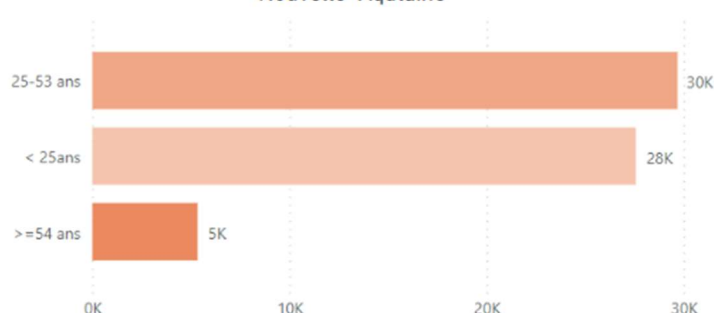
Les caractéristiques des publics ayant suivi des formations qualifiantes co-financées sont relativement similaires à celles des publics de la totalité des opérations relatives à la formation professionnelle, avec toutefois quelques différences à noter :

Un poids moins important des publics de moins de 25 ans

Âge des participants aux opérations de formations qualifiantes FSE-IEJ programmées sur la période 2014-2020 - Région Nouvelle-Aquitaine

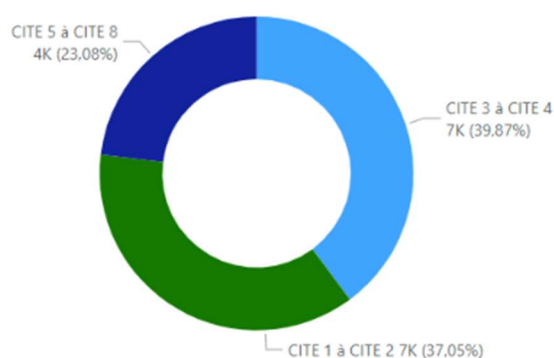


Âge des participants aux opérations de formations professionnelles FSE-IEJ programmées sur la période 2014-2020 - Région Nouvelle-Aquitaine

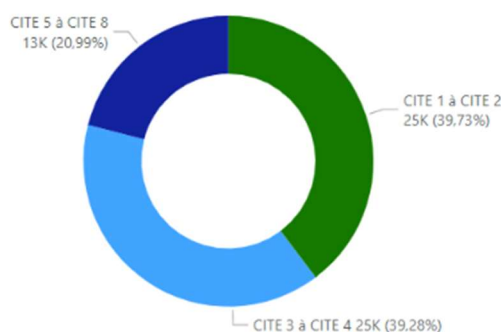


Un peu moins de bas niveaux de qualification et un peu plus de publics diplômés bac et post-bac

Niveau de diplôme des participants à l'entrée des opérations de formations qualifiantes programmées sur la période 2014-2020 - Région Nouvelle-Aquitaine



Niveau de diplôme des participants à l'entrée des opérations de formations professionnelles programmées sur la période 2014-2020 - Région Nouvelle-Aquitaine



Les résultats en matière de qualification des publics sont très bons puisque 90% des publics sortent avec une qualification à la sortie de l'opération.

Concernant l'effet en matière d'emploi, les analyses réalisées, toutes typologies d'opérations confondues, mettent en évidence que plus de 36% des participants sont en emploi (y compris à titre indépendant) à la sortie des opérations co-financées par le FSE et l'IEJ.

Si on analyse plus particulièrement **les opérations de formation professionnelle, 20% des participants de ce type d'accompagnement sont en emploi à la sortie.**

Ce sont bien évidemment **les opérations de soutien à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat qui présentent les meilleurs résultats en matière de retour à l'emploi puisque près de 85% des participants sont en emploi (y compris à titre indépendant) à la sortie des opérations co-financées par le FSE et l'IEJ.**

Ces différents éléments mettent bien en exergue l'effet sur le retour à l'emploi de la mobilisation des financements européens en Nouvelle Aquitaine.

Les représentants des organismes de formation présents dans les ateliers ont souligné un effet sur l'emploi qui varie d'une opération à une autre, en lien notamment avec l'objet même de la formation (certaines formations sont plutôt un tremplin ou un passage dans le parcours de formation des personnes).

Des résultats et effets des projets visibles sur les publics et les structures, en cohérence avec les changements attendus dans les programmes

→ De manière générale les porteurs, interrogés dans le cadre des enquêtes, indiquent avoir bien atteint les objectifs fixés dans leurs projets : soit totalement (pour plus de la moitié des porteurs de la formation professionnelle, création-reprise, ESS et IEJ) soit en partie, pour la totalité ou une partie de leurs projets.

Lorsque les objectifs ne sont pas totalement atteints, les répondants invoquent les raisons suivantes :

- La crise sanitaire ;
- Les freins administratifs : difficultés de traçabilité, justificatifs, contrôles, délais de paiement, blocages informatiques, manque de visibilité sur les acteurs impliqués... (Cf. point 3.5) ;
- Des difficultés à pérenniser le projet, ou à satisfaire la demande des publics (besoins financiers accrus, difficultés de suivi, difficultés à quantifier la demande...) ;
- Des ruptures de parcours (départ vers d'autres alternatives plus intéressantes, situations sociales difficiles...).

Les porteurs ont également été interrogés sur les effets qu'ils observaient, à la fois sur les publics touchés et sur les structures, grâce à l'intervention du FSE.

En ce qui concerne les publics :

- Les effets les plus marqués sont l'augmentation de « l'accès à... » aux offres de services proposées par les acteurs (formation, orientation, apprentissage, création-reprise, etc.) ainsi que l'amélioration de leur employabilité et de leur insertion professionnelle, que ce soit dans le domaine visé par la formation ou non.
- La meilleure adéquation entre les compétences des publics et les besoins des employeurs revient également comme un effet marquant, pour les thématiques de formation, apprentissage et orientation.
- Par ailleurs, si la diversification des publics semble très importante pour certains domaines (apprentissage, orientation, ESS) elle est moins marquée pour d'autres.
- Enfin, il est intéressant de noter que l'augmentation du niveau de qualification des personnes ainsi que la diminution des ruptures de parcours ne sont pas des effets majoritairement cités et ce, pour toutes les thématiques.

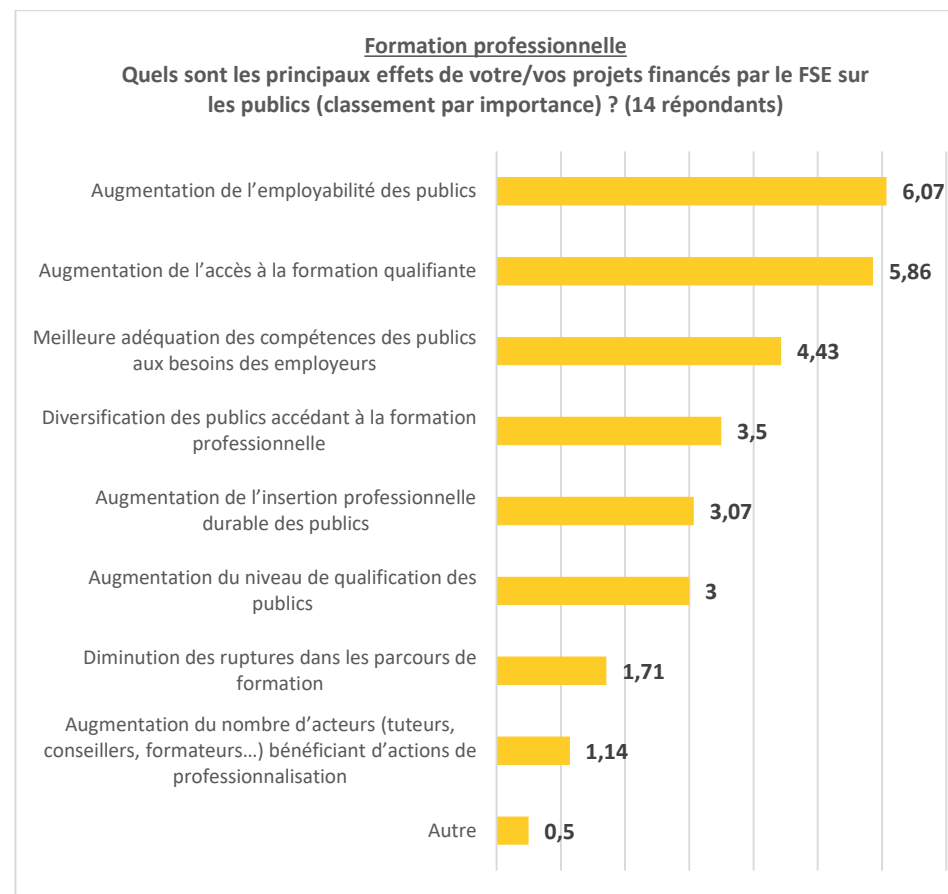
Les effets sur les publics semblent donc principalement des effets sur l'emploi (employabilité et accès à l'emploi).

En ce qui concerne les structures :

- De manière transversale, on observe que **le développement de nouveaux partenariats, le développement d'une nouvelle offre de service ou de nouveaux outils de travail**, et enfin **la professionnalisation des équipes ou des structures**, sont les trois effets les plus observés sur les structures bénéficiant des projets FSE.
- En revanche, l'amélioration de l'adéquation entre l'offre de service et les besoins des publics ou des territoires, est unanimement citée comme un effet peu important pour les porteurs.
- Globalement, les effets sur les entités diffèrent d'une structure à l'autre, en lien avec la thématique soutenue.

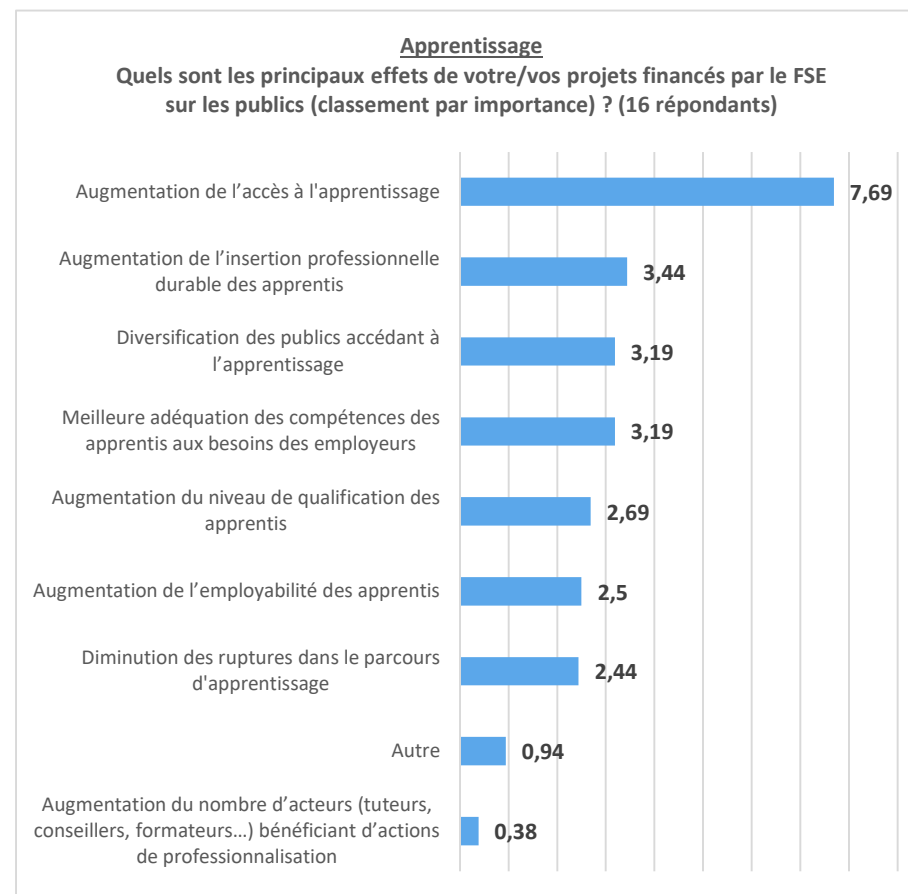
Tous ces éléments sont repris dans la série de graphiques suivante et ont été confirmés pendant les ateliers avec les représentants de certains organismes de formation.

Les effets sur les publics (réponses issues de l'enquête porteurs)



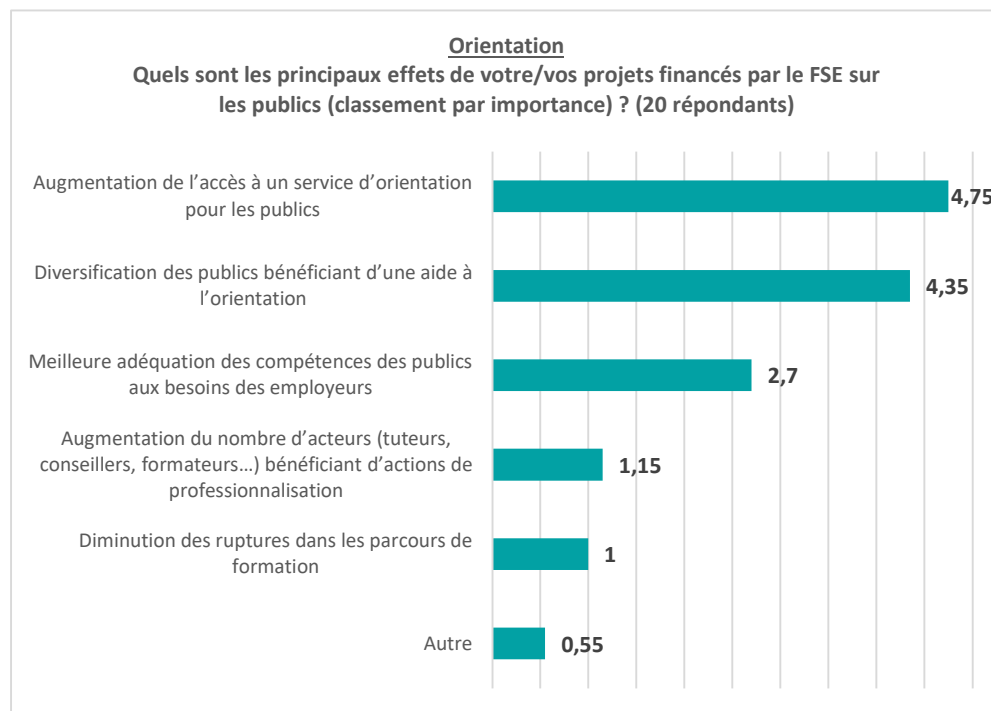
Réponse « autre » : Modernisation de la représentation du métier et des modalités de formation

L'effet de diminution des ruptures dans les parcours de formation est ressorti de manière plus significative pour le PO Limousin. Sinon, les autres propositions sont présentées de manière équivalente d'un programme à l'autre.



Réponses « autre » : amélioration de la qualité des prestations du CFA (projet d'établissement)

La diminution des ruptures dans le parcours d'apprentissage est un effet significativement moins important pour les porteurs du PO Poitou-Charentes.

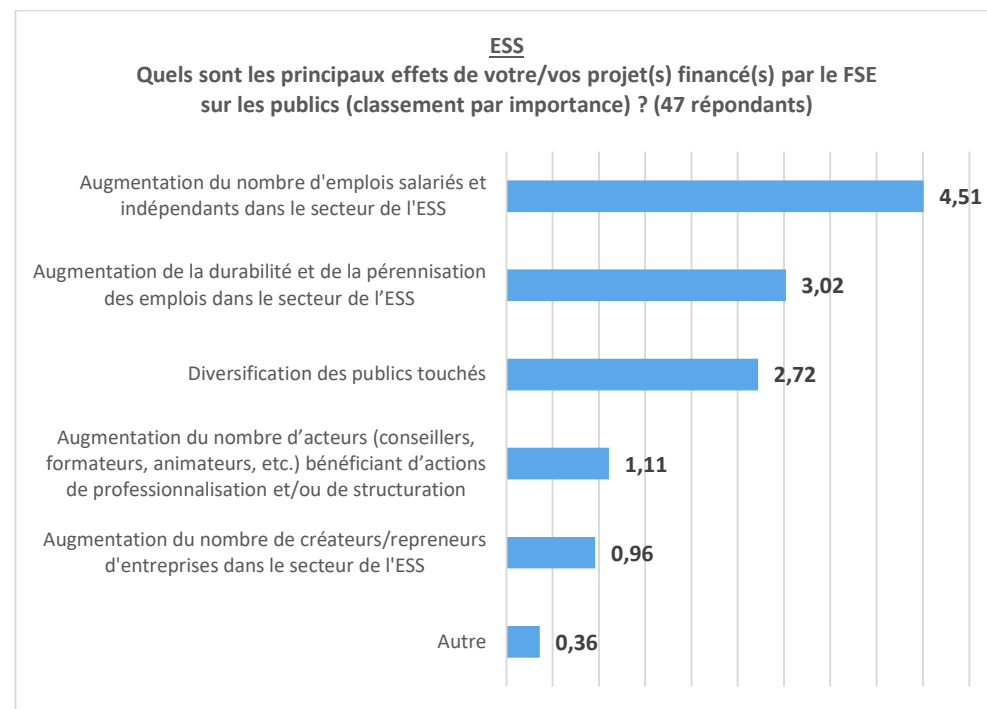


*Réponses « autre » (3) : Une meilleure et plus grande connaissance des perspectives de parcours ;
Levée des freins d'accès à l'emploi de femmes éloignées de l'emploi*

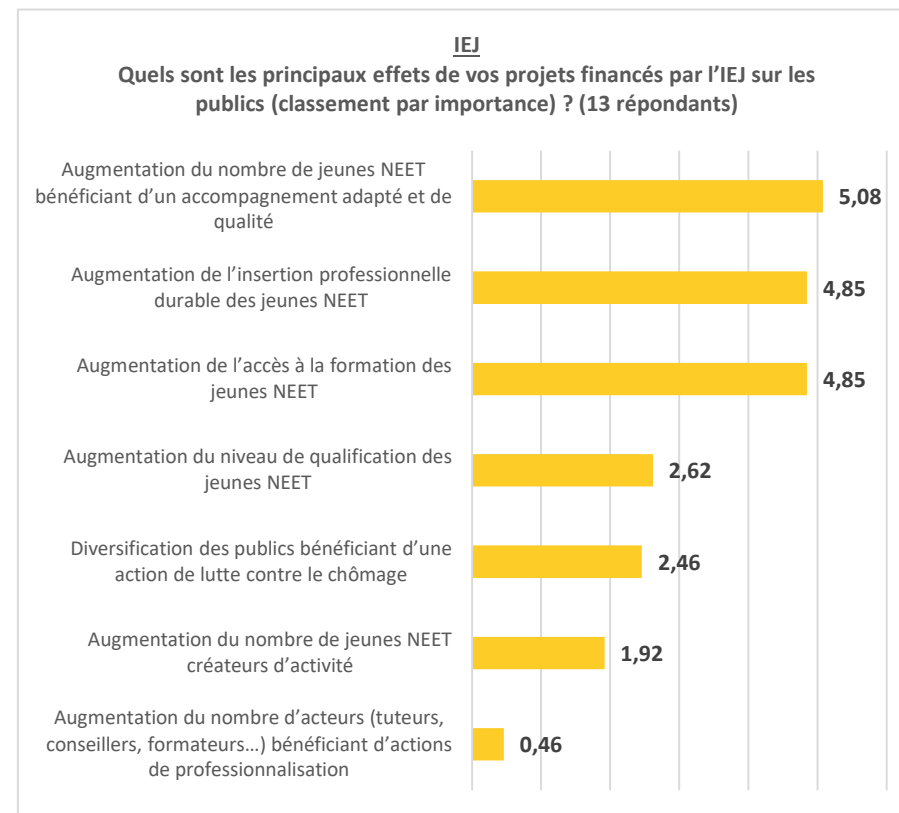
L'augmentation du nombre d'acteurs bénéficiant d'actions de professionnalisation est plus significativement citée comme effet important par les porteurs du PO Aquitaine.



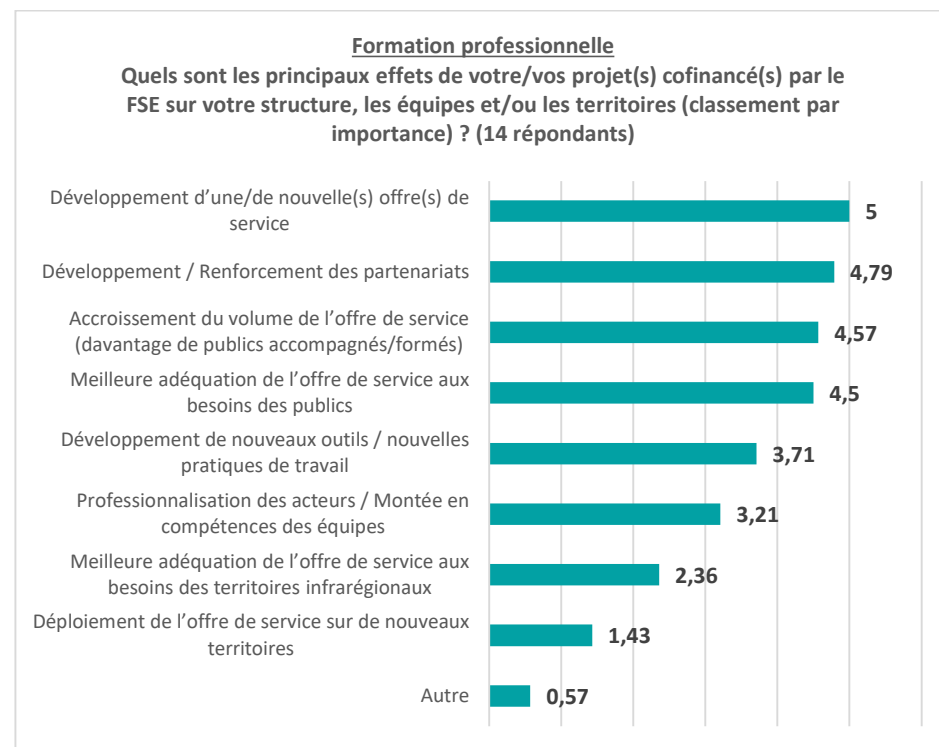
Réponses « autre » : Création de poste et création de projets d'utilité sociale avec des modèles économiques hybrides



Réponses « autre » (3) : Interconnaissance, coopération, synergies sur les territoires ; Implication dans le développement durable

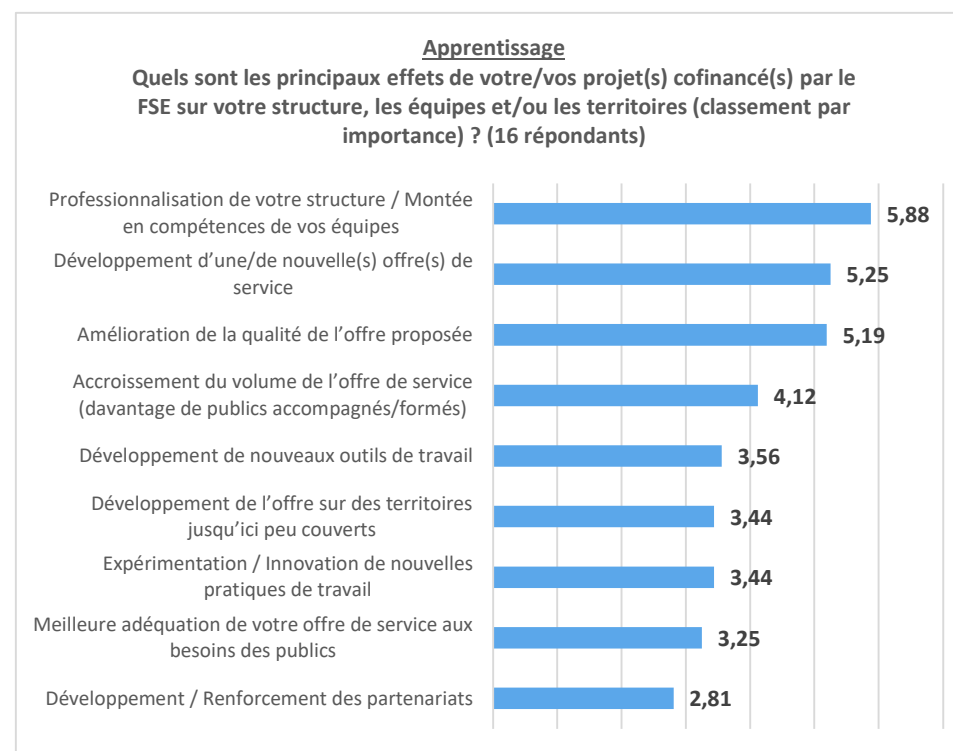


Les effets sur les structures

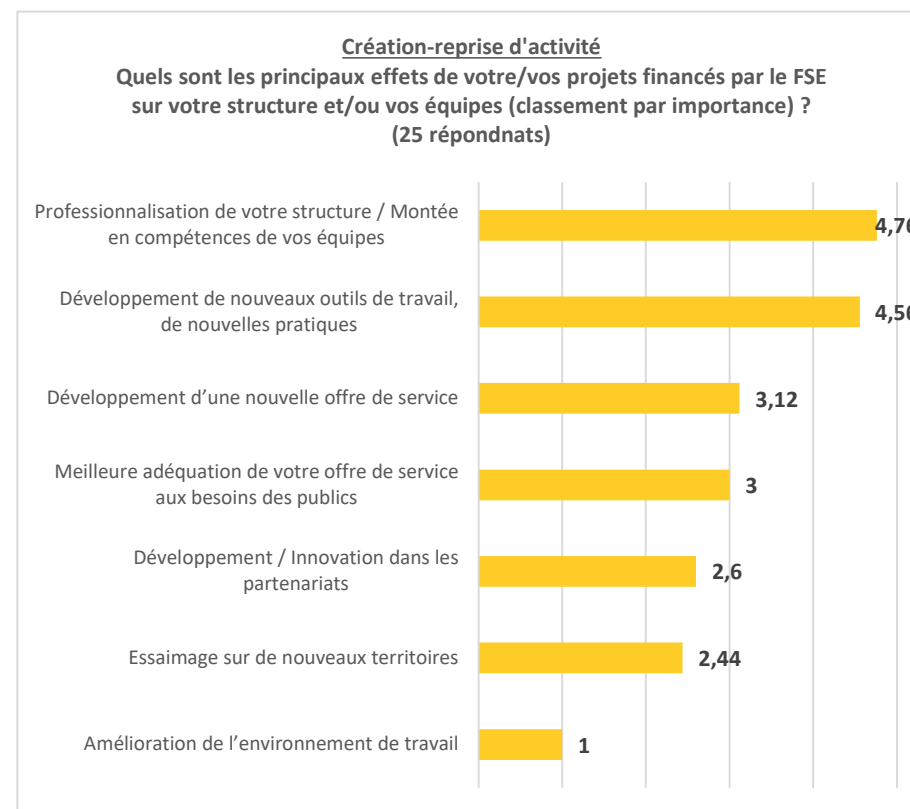
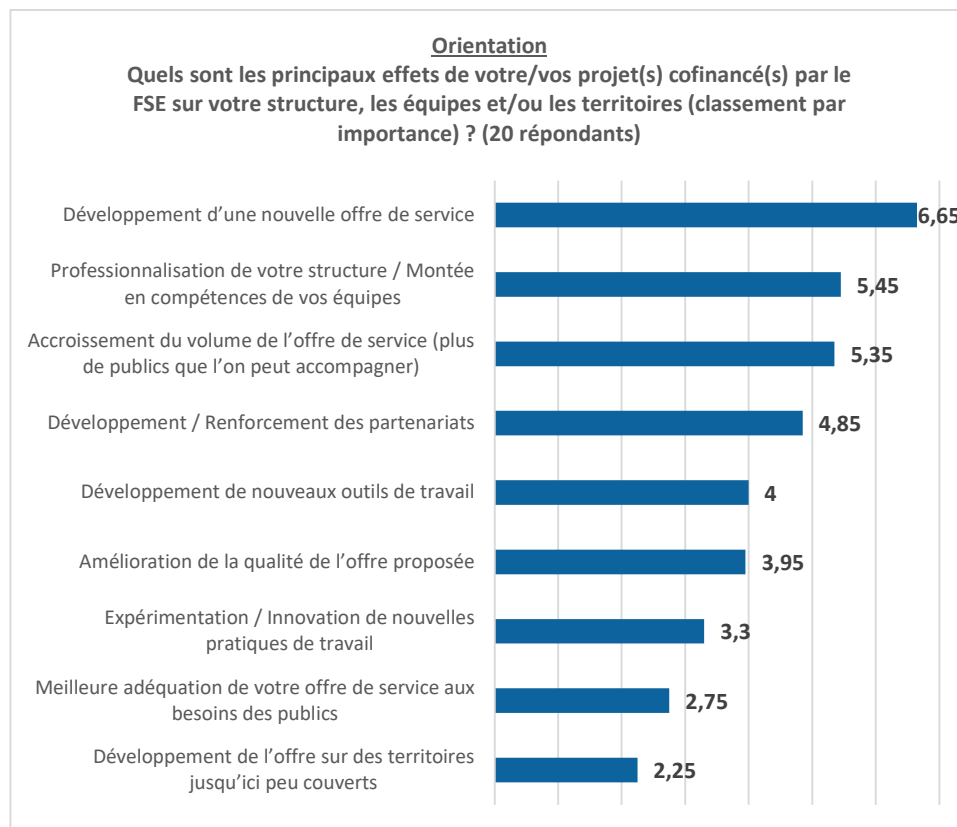


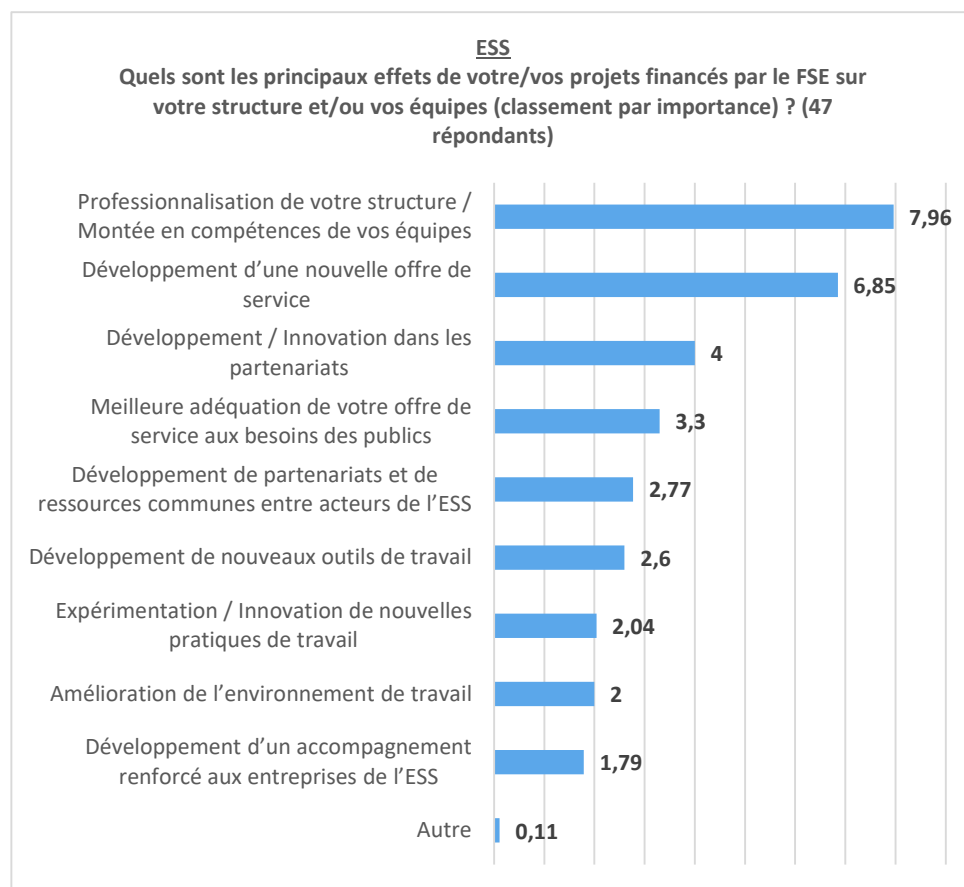
Réponses « autre » : Meilleure adéquation de la formation aux besoins des employeurs

La meilleure adéquation de l'offre de service aux besoins des territoires infrarégionaux est citée plus significativement par les porteurs du Limousin. Les autres effets n'appellent pas de différence notable entre PO.

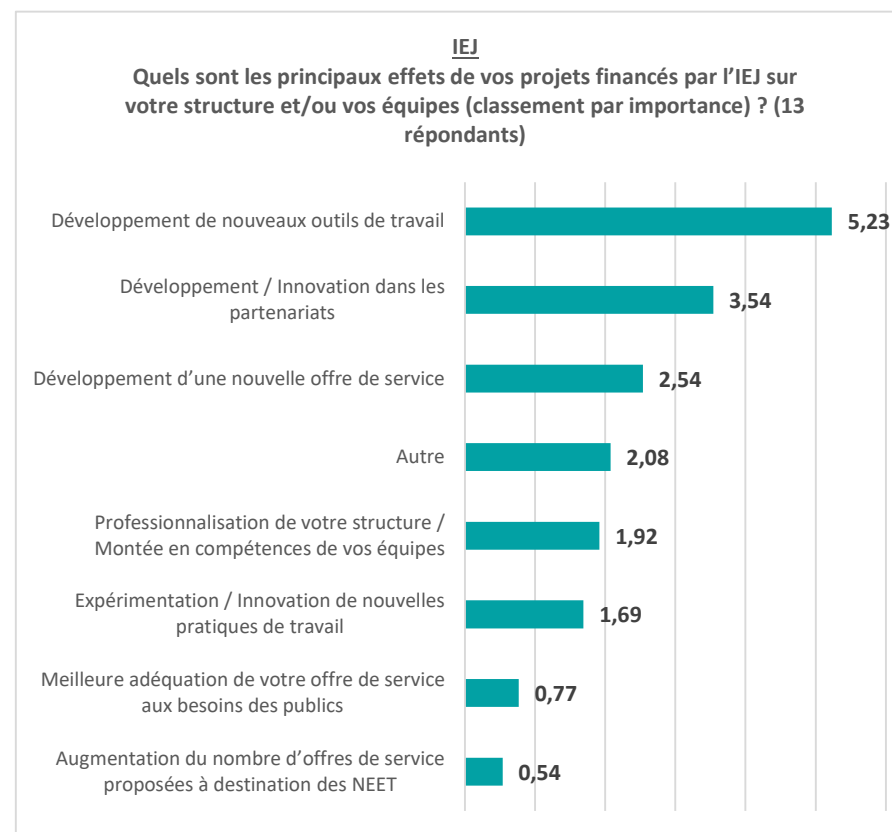


L'expérimentation / l'innovation est un effet significativement plus important selon les porteurs aquitains.





Réponse « autre » : Création d'emploi



Réponses « autre » (3) : augmentation des ressources et donc de l'activité (impact sur les NEET) ; fort investissement, chronophage et anxiogène ; augmentation de l'offre de formation

Un zoom sur le soutien du FSE à l'enseignement supérieur

Le programme opérationnel Nouvelle-Aquitaine porte une attention particulière à l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur. Les changements attendus par le PO sont doubles : améliorer l'orientation et l'accueil des étudiants et diminuer le nombre de ruptures de parcours (décrochage universitaire). Un nombre limité de projets a été soutenu sur cette thématique, en lien avec un ensemble restreint de structures porteuses :

Porteurs de projet	Projets
Université de Bordeaux	Expérience d'un dispositif de médiation pour des Lycéens/étudiants atteints d'altérités singulières (EMELCARA 1 et 2)
	PARI : actions de lutte contre le décrochage scolaire et universitaire et d'accompagnement vers l'insertion professionnelle
	START'U > Droit devant ! (SoluTions et Accompagnement pour la Réussite de Tous à l'Université)
C2RT Enseignement supérieur	Assurer la continuité des parcours de formation grâce aux métiers du numérique
Association « Soyons le changement »	CitiZschool
Ecole supérieure des technologies industrielles avancées - ESTIA	CHAIRE DÉFI - Nouveaux outils pédagogiques pour l'orientation, la formation et l'insertion des jeunes
Université Bordeaux Montaigne	Soutien et Accueil des Réfugiés et demandeurs d'Asile vers l'enseignement supérieur (SARA)

Le FSE a permis de soutenir des projets **qui n'auraient pas pu voir le jour sans le soutien du financement européen**. Les projets co-financés représentent tous des initiatives ayant émergé grâce au FSE, ou pour lesquelles le FSE est un vrai facteur de valorisation et de mobilisation (dans le cadre de projets préexistants). Les porteurs mobilisent tous **une équipe dédiée au projet**, à la fois dans sa réalisation et pour les aspects de suivi. Ils sont nombreux à dire que **le FSE a été un moteur dans la conduite des actions**, et qu'il a représenté **un tremplin pour permettre aux projets de prendre de l'ampleur ou de s'attaquer à des thématiques spécifiques** pour lesquelles les autres ressources disponibles étaient limitées.

Pour ces projets, le lien avec les directions métiers de la Région (direction de l'enseignement supérieur, direction de l'apprentissage) a été très facilitant pour construire et faire émerger les projets. En revanche, cela a pu éloigner les porteurs des considérations liées au programme opérationnel et aux contraintes du FSE.

Si les projets co-financés sont **d'une très grande variété** (intégration des réfugiés, lutte contre l'abandon précoce dans les filières techniques, lutte contre l'abandon précoce pour les jeunes malades dans l'enseignement supérieur, mise en réseau des centres d'apprentissage de l'enseignement supérieur...) et **touchent à des problématiques identifiées par les acteurs de terrain**, les porteurs regrettent que leur déploiement soit uniquement conditionné au financement européen. En effet, pour partie d'entre eux, **la durée de vie des projets reste limitée à la durée de financement donnée par le FSE**.

Un manque d'essaimage ou de reprise des projets par d'autres acteurs / par le biais d'autres financements restreint la prise d'ampleur de ces initiatives pourtant considérées comme très pertinentes le temps de leur mise en œuvre.

3.4 Impact de l'IEJ

Q6. Quelle est la valeur ajoutée de l'IEJ ?

L'ancienne Région Aquitaine est la seule des trois Régions composant aujourd'hui la Nouvelle-Aquitaine qui a bénéficié de l'IEJ (6,2 % de l'enveloppe nationale). Celle-ci a été mobilisée entièrement pour soutenir la formation professionnelle des jeunes.

Au 31/12/2020, ce sont **plus de 300 opérations** qui ont été programmées pour **plus de 8 700 participants accompagnés**. Bien que l'évolution de la réglementation ait permis de mobiliser l'IEJ pour accompagner des jeunes jusqu'à 30 ans, **plus de 92% des participants ont moins de 25 ans**.

Près de 60% des participants IEJ ont des niveaux de formation 1 ou 2 et seulement 5,5% ont des niveaux de formation 5 à 8, démontrant ainsi du **ciblage pertinent de l'IEJ pour accompagner les jeunes ayant le plus besoin de formation et de qualification**. Pour près de 75% d'entre eux, ils sont issus de zones rurales ce qui nous semble être également illustratif du **bon ciblage du dispositif**, partant du principe que les jeunes en milieu rural ont moins facilement accès à la formation professionnelle.

Les analyses des situations à l'entrée et à la sortie des opérations mettent en évidence des résultats et une **valeur ajoutée importante de l'IEJ**. En effet, comme l'illustre le graphique ci-dessous :

- 44% des participants sont en emploi (y compris indépendant) à la sortie des opérations co-financées par l'IEJ
- 28% des participants continuent un parcours de formation
- 25% des participants ont obtenu une qualification
- 2.5% des participants obtiennent une qualification et poursuivent leur parcours de formation

En outre, l'IEJ a permis de mettre en place une offre à destination des jeunes qui n'était pas en place en Aquitaine avant : les écoles de la 2^{ème} chance (Cf. *évaluation d'impact de l'IEJ - monographie Aquitaine réalisée en 2018*⁹).

⁹ « L'IEJ a été une opportunité pour financer des projets déjà en gestation et relevant des orientations de la politique régionale, mais ne pouvant être financés par ailleurs. La Région a contribué à faire émerger ces projets par un appel à projets pluriannuel sur l'apprentissage, mais aussi par des financements hors appel à projets, comme ce fut le cas le financement de l'école de la 2^{ème} chance (E2C) [...] par exemple. »

Région

■ Aquitaine

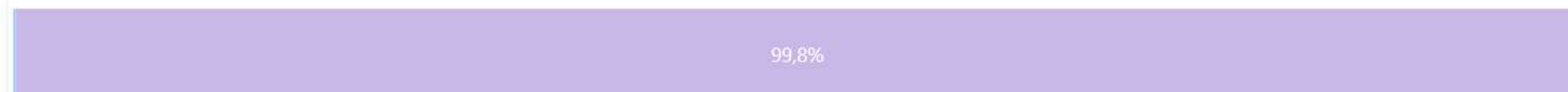
Fonds

□ FSE

■ IEJ



Situation des participants à l'entrée et à la sortie des opérations programmées au 31/12/20 par PO

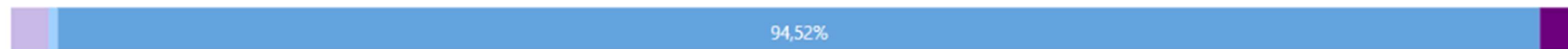


● Participants exerçant un emploi, yc à titre indépendant ● Participants chômeurs, yc. CDL



● Participants exerçant un emploi, yc à titre indépend... ● Participants exerçant un emploi, yc à titre in... ● Participants obtenant une qualificati... ● Participants obtenant une qu... ● Participants suivant un ens...

Situation des participants à l'entrée et à la sortie des opérations IEJ programmées sur la période 2014-2020 - PO Aquitaine



● Participants chômeurs de longue durée ● Participants en emploi ● Participants en recherche active d'emploi ● Participants inactifs



Nbr participants

● Participants employés ● Participants formés ● Participants inactifs en recherche d'emploi ● Participants qualifiés

3.5 La contribution des fonds européens aux objectifs de la stratégie UE 2020

Q10. Dans quelle mesure les PDR et PO ont-ils contribué à la réalisation des objectifs de la stratégie 2020 (taux d'emploi des 20-64 ans, décrochage scolaire, diplômés du supérieur) ?

La réponse aux objectifs de la Stratégie UE 2020 doit s'apprécier en tenant compte de l'ensemble des contributions et des projets financés par tous les fonds européens. En effet, c'est bien la mise en œuvre de la politique de cohésion dans son ensemble, ainsi que les autres dispositifs financiers européens déployés dans l'ensemble des Etats membres qui doivent concourir à l'atteinte des objectifs stratégiques européens fixés au titre de la programmation 2014-2020.

Dans quelle mesure le PDR et les PO FEDER-FSE ont-ils contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'UE visant à porter le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans à au moins 75% ?

Les mesures de soutien à la formation dans le secteur agricole n'ont pas été activées dans le cadre des PDR et les mesures « investissements » et approches LEADER qui présentent un effet en faveur de la création d'emplois n'ont pas été étudiées dans le cadre de la présente évaluation. A ce titre, dans le cadre de la présente évaluation, la contribution des PDR au taux d'emploi des 20-64 ans n'est pas mesurable et est sans doute très limitée.

Concernant le FSE et l'IEJ, l'évaluation a mis en évidence que plus de 50% des participants sont en emploi après leur participation aux opérations (contre 33% à l'entrée des opérations). L'effet levier du FSE et de l'IEJ sur le taux d'emploi de la population des 20-64 ans est donc notable, d'autant plus que les publics accompagnés dans le cadre des programmes régionaux FEDER-FSE sont relativement éloignés du marché de l'emploi.

Ceci est d'autant plus marquant que les trois programmes visent majoritairement la formation professionnelle (67% des montants FSE sur 2014-2020) et que dans ces opérations, l'effet emploi est souvent visé à moyen terme mais pas nécessairement à l'issue des opérations.

Dans quelle mesure le PO FEDER-FSE a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'UE visant à porter le taux de décrochage scolaire (la population âgée de 20 à 64 ans ayant quitté prématurément l'éducation et la formation) à 9,5 % ?

Deux des programmes avaient fixé des objectifs chiffrés en matière de décrochage scolaire en fonction de la situation antérieure de leur territoire : 10% pour le PO Limousin et 11,6% pour le PO Aquitaine (non-déterminé pour le PO Poitou-Charentes).

L'évaluation et les investigations réalisées n'ont pas permis de caractériser précisément les résultats en matière de lutte contre le décrochage scolaire qui pourraient être attribués à la mobilisation des fonds FSE et IEJ. Cependant, les analyses conduites dans le cadre de la présente évaluation, et plus spécifiquement sur l'IEJ, mettent en exergue que 44% des participants sont en emploi (y compris indépendant) à la sortie des opérations co-financées par l'IEJ, 28% des participants continuent un parcours de formation et 25% des participants ont obtenu une qualification. Compte-tenu des profils des jeunes accompagnés via l'IEJ qui sont dans la plupart des cas des décrocheurs, et de la nature des dispositifs (Ecole de la 2ème chance par exemple), ces résultats illustrent très concrètement les effets de l'intervention des fonds européens sur la baisse du taux de décrochage scolaire.

Rappelons également que le FSE a été mobilisé, notamment dans le cadre du PO Aquitaine, pour soutenir l'enseignement supérieur notamment pour diminuer le nombre de ruptures de parcours (décrochage universitaire) avec notamment le soutien à des actions du type « PARI : actions de lutte contre le décrochage scolaire et universitaire et d'accompagnement vers l'insertion professionnelle ». Sans que le taux de décrochage ait pu être apprécié précisément, ces éléments soulignent l'effort de mobilisation des fonds FSE et IEJ en Nouvelle Aquitaine sur la période 2014-2020 pour répondre aux enjeux du décrochage scolaire.

Dans quelle mesure le PO FEDER-FSE a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à porter le taux des diplômés du supérieur (la population âgée de 30 à 34 ans) à 50% ? Chaque programme avait fixé, lors de son élaboration, des objectifs chiffrés différents selon la situation antérieure des territoires (50% pour le Limousin, 39,5% pour l'Aquitaine (non déterminé pour Poitou-Charentes).

Concernant le taux des diplômés du supérieur, les PO des deux ex-régions Limousin et Poitou-Charentes n'avaient pas retenu d'intervention spécifiques en matière d'enseignement supérieur. Seul le PO Aquitaine avait intégré des actions dédiées dans sa stratégie mais la nature des actions visait avant tout à améliorer l'orientation et l'accueil des étudiants et à diminuer le nombre de ruptures de parcours (décrochage universitaire). On peut imaginer que la résultante de ces interventions permet d'accroître le taux de diplômés de l'enseignement supérieur mais cela n'a pas pu être qualifié dans le cadre de la présente évaluation (impact à plus long terme).

Sans apporter d'éléments chiffrés précis rappelons ici que plus de 34% des participants obtiennent une qualification après leur participation aux opérations financées par les fonds FSE et IEJ ; et que 14% suivent une formation après leur participation aux opérations financées par le FSE. Si on met ces résultats en perspective avec le fait que plus de 40% des participants sont de niveaux CITE 3 à 4, on peut raisonnablement penser que les interventions des fonds européens ont permis d'accroître le taux de diplômés du supérieur (CITE 5 à 8) bien que les résultats chiffrés ne puissent pas être approchés précisément (nous ne disposons pas du niveau de qualification des personnes à la sortie des opérations financées par les fonds européens).

3.6 Registre de l'efficience

Q7. Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ?

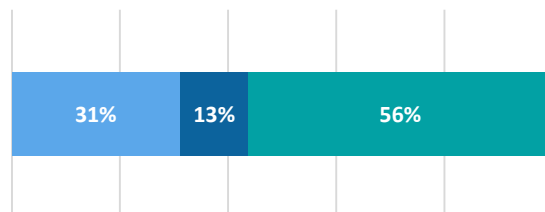
Q8. Dans quelle mesure les modalités de financement des opérations (marché en maîtrise d'ouvrage régionale / subvention) ont favorisé ou contraint les résultats ?

Un effet levier financier très important du FSE mais des freins constatés, principalement d'ordre administratif

Pour la grande majorité des porteurs, le FSE s'est révélé déterminant pour soit permettre aux projets de voir le jour, soit leur permettre de prendre de plus grandes proportions ou d'être déployés dans de meilleurs délais. Seule une petite proportion de projets (7% pour la création-reprise, et 15% pour l'IEJ) aurait vu le jour de la même manière sans le financement FSE.

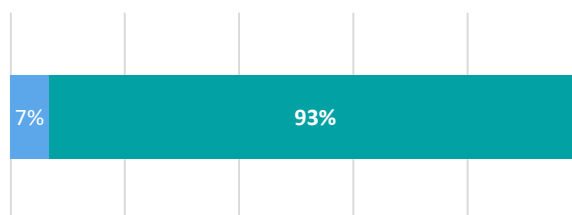
Apprentissage
Votre/vos projet(s) aurai(en)t-il(s) vu le jour sans le soutien du FSE ? (16 répondants)

- Oui certainement, mais pas dans les mêmes proportions
- Oui certainement, mais dans un délai plus long
- Non, probablement pas



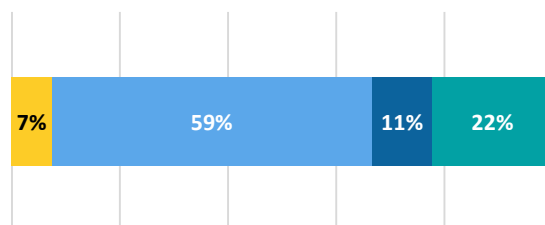
Formation professionnelle
Votre/vos projet(s) aurai(en)t-il(s) vu le jour sans le soutien du FSE ? (15 répondants)

- Oui certainement, mais pas dans les mêmes proportions
- Non, probablement pas



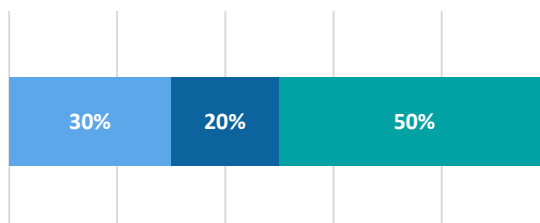
Création-reprise d'activité
Votre/vos projet(s) aurai(en)t-il(s) vu le jour sans le soutien du FSE ? (27 répondants)

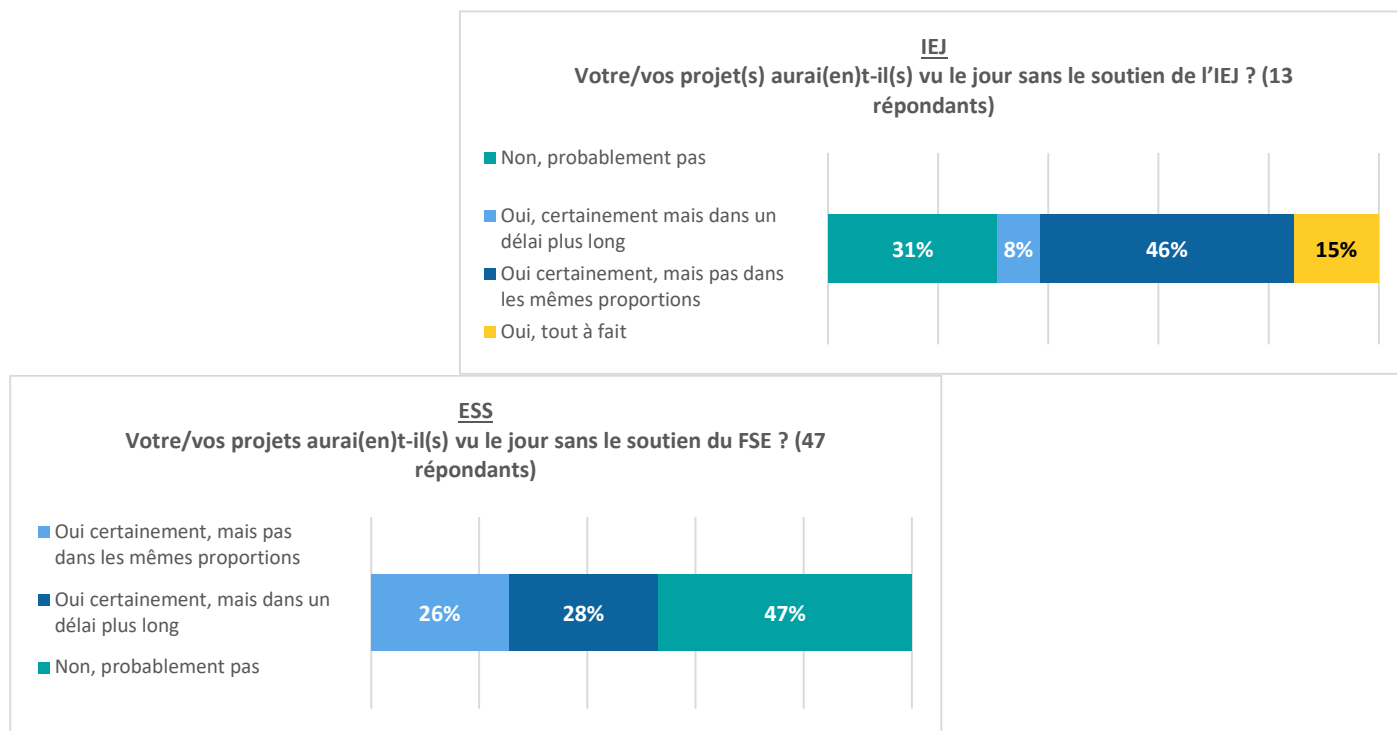
- Oui, tout à fait
- Oui certainement, mais pas dans les mêmes proportions
- Oui certainement, mais dans un délai plus long
- Non, probablement pas



Orientation
Votre/vos projet(s) aurai(en)t-il(s) vu le jour sans le soutien du FSE ? (20 répondants)

- Oui certainement, mais pas dans les mêmes proportions
- Oui certainement, mais dans un délai plus long
- Non, probablement pas





Une part importante des répondants – de 32% des porteurs pour la création-reprise à 63% pour les porteurs « IEJ », le reste des réponses se situant entre 43 et 47% - **indique avoir rencontré des freins aux différentes étapes de la vie du dossier FSE** :

- ➔ Une lourdeur administrative (difficultés de traçabilité, justificatifs, contrôles...) qui dégrade le temps accordé à l'accompagnement des porteurs de projet
- ➔ Des délais de paiement impliquant des problématiques de trésorerie
- ➔ Des blocages informatiques liés au dépôt et suivi des projets
- ➔ Des manques de visibilité sur les acteurs impliqués, sur la sortie des appels à projets

La fusion des Régions n'a pas eu de grande incidence sur ces éléments car la majorité des porteurs indiquent, à chaque fois, que ces freins existaient déjà avant la fusion (entre 50% et 83% des répondants).

- ➔ Les porteurs indiquent même en grande majorité que la Région a été facilitante pour les accompagner dans la vie des dossiers (de l'émergence au dépôt, et au suivi) et ce pour toutes les thématiques (excepté l'IEJ où un tiers des porteurs indique le contraire).

Des crédits d'assistance technique différents selon les trois programmes

Les projets d'assistance technique financés comprennent différents volets : financement de ressources et moyens pour la gestion des fonds, externalisation de missions de contrôles, financement des outils de suivi et de pilotage, réalisation des travaux d'évaluation ou encore formation des équipes de l'autorité de gestion. Les enveloppes dédiées étaient différentes selon les programmes, proportionnellement au volume de Fonds social européen à mettre en œuvre.

Ainsi :

- Dans le PO Limousin, l'axe 8 est doté d'une enveloppe FSE de 0,67 M€ (avec un taux moyen d'intervention UE de 60%) avec la programmation d'un dossier à hauteur de 100 % de la maquette, soit 3,5% de l'enveloppe FSE.
- Dans le PO Aquitaine, l'axe 7 est doté de 3,15M€ de FSE (taux moyen d'intervention UE de 50%) autour de deux objectifs spécifiques (OS) « *Garantir l'efficacité du pilotage du programme* » et « *Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'UE en Aquitaine* », soit 3,43% de l'enveloppe FSE-IEJ.
- Dans le PO Poitou-Charentes, l'axe 9 est doté de 1,57 M€ (taux moyen d'intervention UE de 60%) autour de deux OS « *Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle du FSE* » et « *Augmenter la notoriété des fonds européens et du FSE en particulier* », soit 3,5% de l'enveloppe FSE.

Les analyses conduites dans le cadre de la présente évaluation n'ont pas permis de faire de lien entre la performance des programmes et la mobilisation des crédits d'assistance technique. On peut néanmoins faire ressortir un élément évoqué par différentes parties prenantes à la mise en œuvre des fonds européens : l'enjeu de mobiliser des moyens supplémentaires pour animer et accompagner les porteurs de projets.

Un manque d'harmonisation dans le suivi et le pilotage des programmes à l'échelle de la grande région, combiné à l'absence d'un réel pilotage par les résultats

Les modalités de suivi et de pilotage sont restées en partie à l'échelle des anciens territoires avec des équipes dédiées (instruction, pilotage, évaluation). Si ceci a permis une appropriation maximale et un suivi spécifique de chaque programme, le suivi et le pilotage des trois programmes n'ont pas été suffisamment harmonisés (maintien d'outils de suivi propres à chacune de ces équipes comme les tableaux de suivi des opérations ou de suivi des indicateurs) pour favoriser un pilotage transversal et plus global à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Ce sont les différents exercices d'évaluation qui ont permis une analyse plus précise de la mobilisation des fonds européens à l'échelle régionale.

En outre, le système d'information (MDNA) de la région Nouvelle-Aquitaine a mis du temps à être opérationnel et n'a pas permis d'harmoniser le pilotage simultané des trois programmes.

Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine (MDNA) est le système de dématérialisation des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il permet le dépôt, la gestion et le paiement des opérations retenues dans le cadre des programmes européens FEDER-FSE. MDNA trace chaque action et les acteurs intervenant. Il conserve les éléments probants à chaque opération du dépôt de la demande de subvention au paiement et certification et selon toutes les étapes de vie du dossier. Les données « participants » relatives aux marchés de formation auparavant saisies dans EOS (logiciel métiers où les informations étaient saisies par les prescripteurs) ont été transférées vers MDNA. Un travail est mis en place avec le référent RGPD pour s'assurer du respect de la protection des données personnelles.

Par ailleurs, le contexte de 2014-2020 n'a pas permis de développer un réel pilotage par les résultats, tel qu'il était souhaité dans le cadre réglementaire, au service d'une adaptation des principes de mise œuvre en continu des PO. En effet, les outils mis en place – dont MDNA – n'ont pas permis à ce jour ce pilotage par les résultats : complexité d'utilisation, décalage temporel pour analyser les données à la sortie des opérations (remontée des données participants notamment), manque de restitution aux services chargés de la mise en œuvre des axes FSE des PO et d'analyse croisée sur les résultats des opérations soutenues, etc.

Une plus-value du FSE surtout en termes financiers, mais qui permet aussi la conduite d'expérimentation, et/ou le maintien d'une offre de services

Les porteurs ont été interrogés sur la « valeur ajoutée », selon eux, du FSE dans leurs projets. De manière transversale, trois plus-values principales du FSE sont relevées :

- **L'effet levier financier ressort unanimement comme le plus important.**
- Il est suivi de près par **les possibilités ouvertes par le FSE de mener des expérimentations ou d'encourager l'innovation.**
- Enfin, **le FSE a permis le maintien d'une offre de service dans la majorité des domaines concernés** en offrant des ressources ciblées supplémentaires aux acteurs positionnés sur ces thématiques.

En revanche, l'effet volume (le fait de toucher plus de publics), l'essaimage ou la structuration sont, selon les porteurs, des effets moins prégnants du FSE.

→ **Pour chaque thématique concernée, la grande majorité des porteurs indique que le financement européen a « réellement » participé au développement / au soutien des actions en faveur de l'emploi, de la formation, des compétences, et/ou de l'entrepreneuriat.**

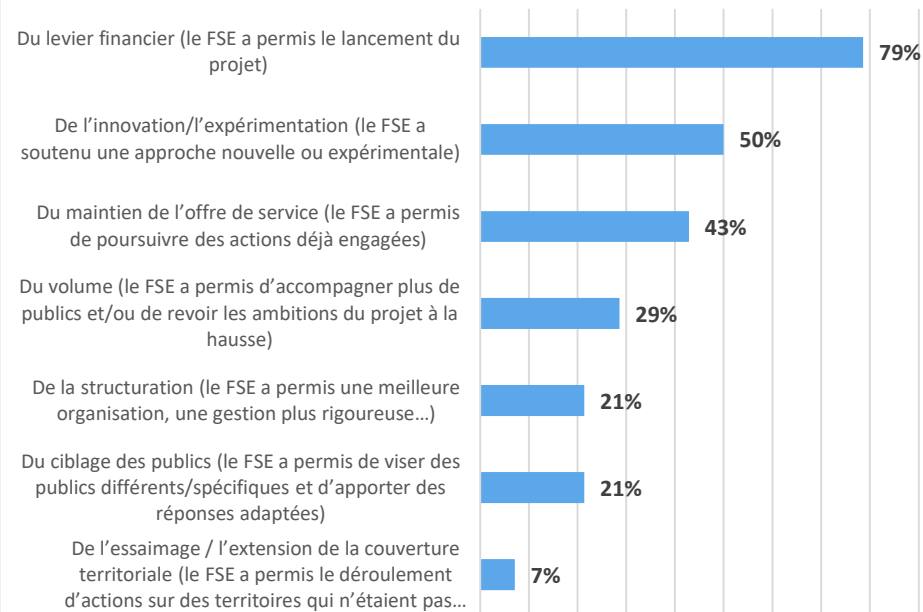
En effet, pour toutes les thématiques sauf l'IEJ, ils sont entre 70% et 77% à l'indiquer. Pour la lutte contre le chômage des jeunes, les porteurs indiquent plutôt que le FSE a « partiellement » contribué à cette thématique. Les seules thématiques où quelques porteurs minoritaires considèrent l'apport du financement européen nul sont l'ESS et l'IEJ.

Enfin, au regard des conditions de mise en œuvre, si les porteurs relèvent des points d'amélioration récurrents (simplification administrative, délais de paiement, visibilité / lisibilité des programmes et des interlocuteurs), force est de constater qu'ils considèrent que les moyens mis en œuvre par l'autorité de gestion sont satisfaisants et aidants, à toutes les étapes du dossier (montage, dépôt et suivi).

De plus, la fusion des régions ne semble pas avoir eu d'impact néfaste sur le déroulé des projets et sur l'atteinte des résultats (les freins existants ayant été identifiés comme antérieurs à la fusion), ou a été facilitante (pour une petite partie des projets).

Formation professionnelle

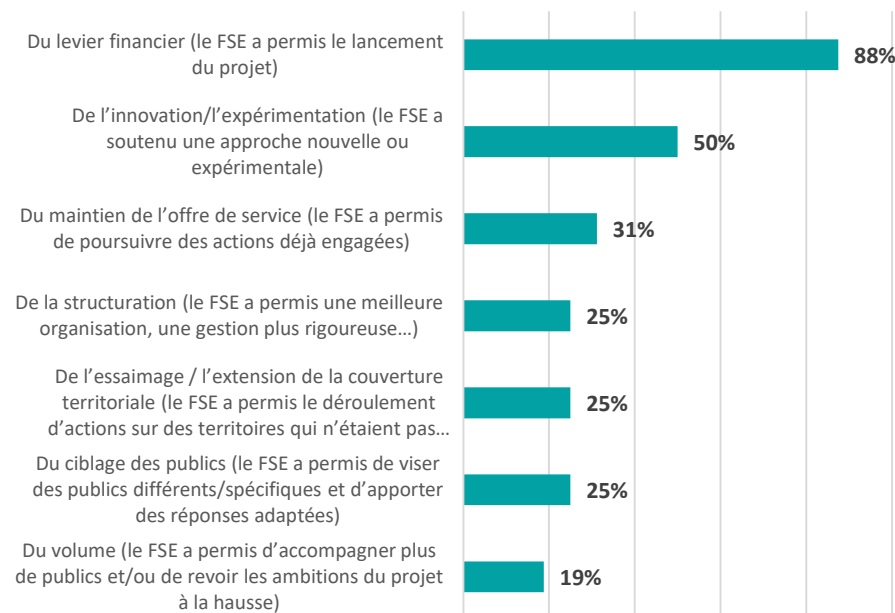
Selon vous, la valeur ajoutée du FSE se situe principalement au niveau :
(14 répondants)



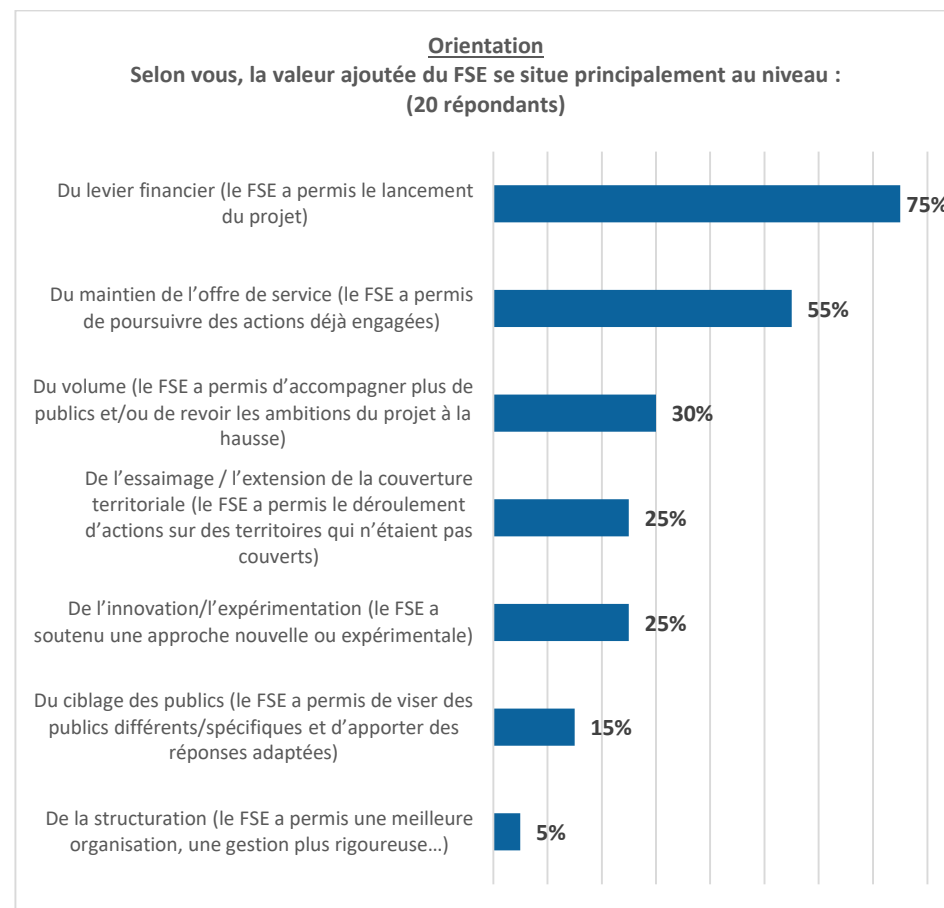
Le levier financier comme valeur ajoutée du FSE est plus significativement identifié par les porteurs du PO Aquitaine. L'effet volume est plus significativement cité par les porteurs du Limousin, ainsi que l'effet d'essaimage / d'extension territoriale.

Apprentissage

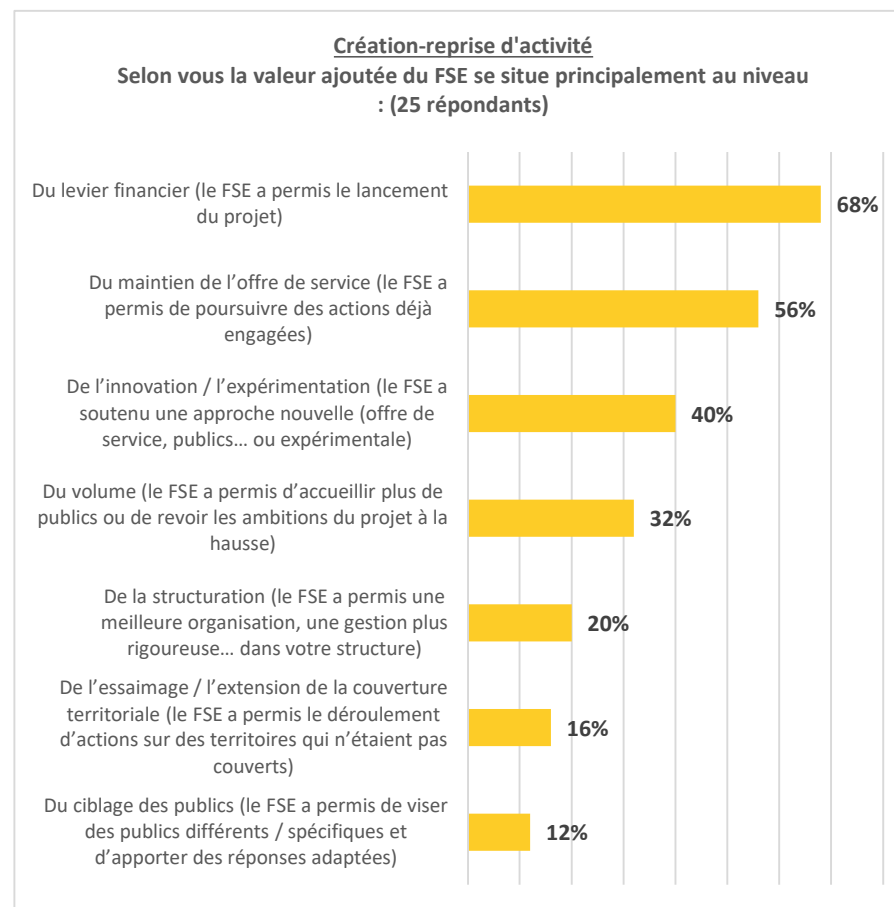
Selon vous, la valeur ajoutée du FSE se situe principalement au niveau :
(16 répondants)



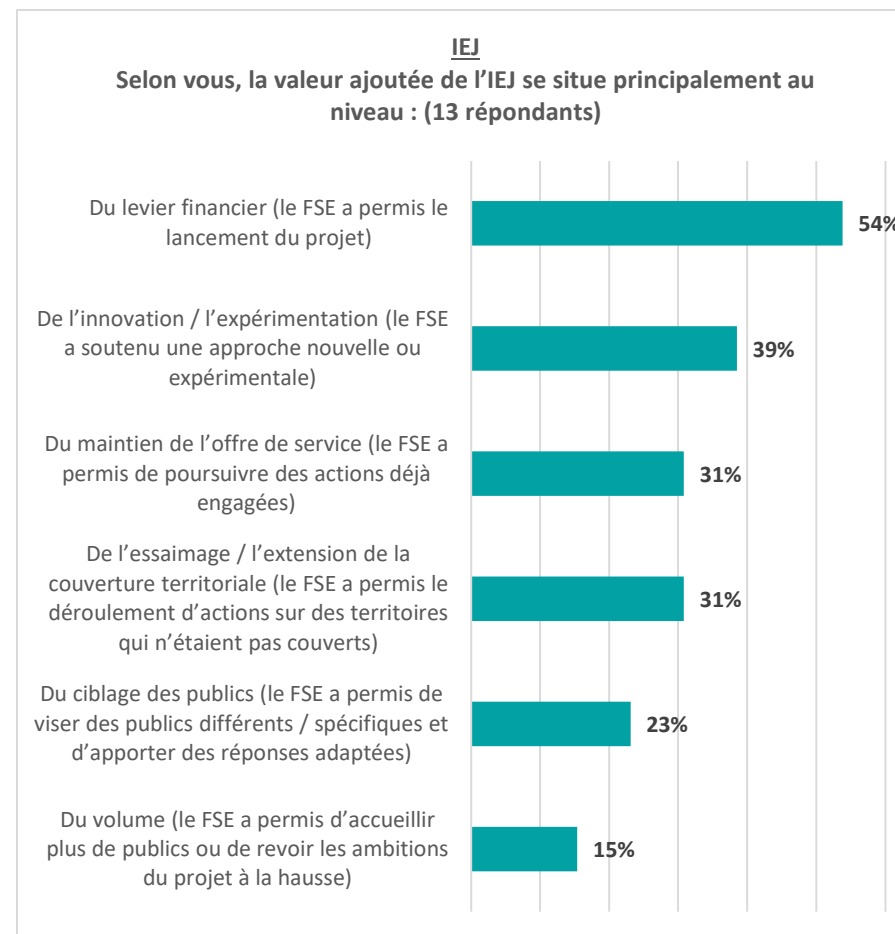
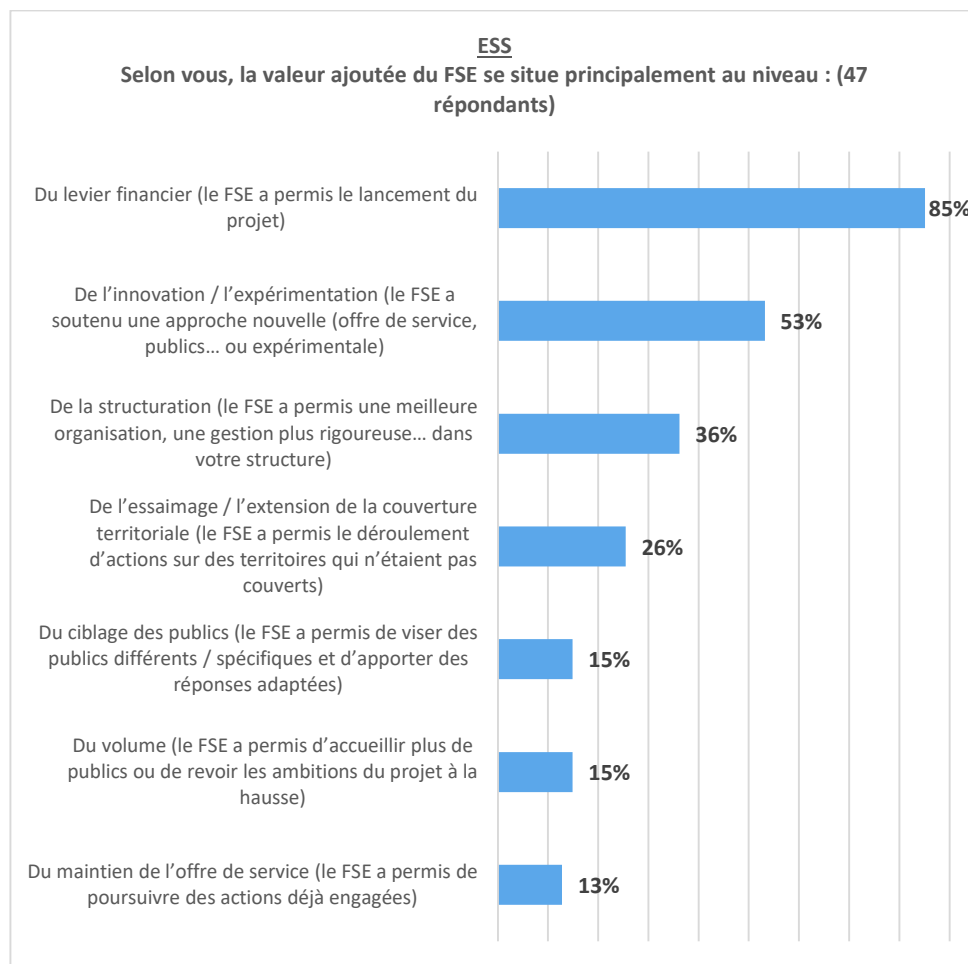
La valeur ajoutée de l'innovation / expérimentation est significativement plus importante selon les porteurs du PO Aquitaine. Il en est de même pour le maintien de l'offre de service, selon les porteurs du PO Poitou-Charentes.



- L'effet levier financier est plus significativement cité par les porteurs aquitains.
- Le ciblage des publics l'est plus significativement pour les porteurs poitevins.



Les porteurs aquitains soulignent significativement plus que les autres l'importance du levier financier (71% des réponses à cette modalité).



4. Les conclusions et recommandations de l'évaluation

4.1 Les conclusions relatives aux différentes questions évaluatives

Au vu de l'ensemble du matériau recueilli au cours de l'évaluation et de l'analyse réalisée, les conclusions apportées à chaque question évaluative sont les suivantes :

Registre évaluatif	Questions évaluatives	Les conclusions de l'évaluation
Pertinence	Q1 - Dans quelle mesure les choix faits en matière de dispositifs soutenus par l'Europe et de modalités de sélection des opérations ont permis de répondre aux objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?	✓ Les besoins en matière d'emploi, de développement des compétences et de déploiement de la formation sont hétérogènes selon les territoires. Ils dépendent notamment du dynamisme économique local, des types de secteurs représentés, de l'évolution des métiers et des compétences associés dans ces secteurs ou encore de l'offre de formation présente ou possiblement mobilisable. ✓ Le contenu des programmes est adapté pour répondre aux besoins à la fois des publics fragiles (personnes peu ou pas qualifiées, demandeurs d'emploi dont ceux de longue durée...) et des territoires (formations en lien avec les besoins de recrutement des entreprises, etc.). ✓ Les natures d'opérations soutenues par le FSE et l'IEJ en région Nouvelle-Aquitaine permettent de répondre aux objectifs des stratégies régionales et européenne. ✓ Les programmes FEDER-FSE visent avant tout le soutien à la formation professionnelle : • 67% des montants programmés au niveau régional sont orientés sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, représentant plus de 117M€ de fonds européens programmés (FSE et IEJ) • Cette mobilisation se fait en faveur de la formation qualifiante et non-qualifiante (avec une répartition entre le qualifiant et le non-qualifiant extrêmement variable d'un PO à un autre), de la qualité et de l'accessibilité des offres de formation
Cohérence	Q2 - Comment les opérations financées dans les différents programmes s'intègrent-elles à la stratégie régionale post-fusion ?	✓ Les crédits européens viennent soutenir les politiques nationales, régionales et territoriales. ✓ L'évaluation montre une bonne cohérence entre les PO FEDER-FSE et les stratégies régionales, que ce soit avant la fusion (chaque programme ayant été pensé en articulation avec les stratégies de formation, d'apprentissage, d'orientation ou encore de création d'activité) ou après la fusion (une volonté de convergence a permis de répondre conjointement à la nouvelle stratégie régionale). ✓ Toutefois, les programmes étant restés à l'échelle des anciens territoires avec des périmètres différents, chaque projet a fait l'objet de type de financements distincts selon son/ses territoire(s) de déploiement. Cela a fait apparaître des découpages parfois « artificiels » et sans possibilité de financer directement des projets à l'échelon régional. Et un travail d'ingénierie est nécessaire entre les différentes directions du Conseil régional pour pouvoir adapter la mobilisation du FSE (marchés et appels à projets) en fonction des autres leviers disponibles.

Registre évaluatif	Questions évaluatives	Les conclusions de l'évaluation
Cohérence	Q3 - Dans quelle mesure les taux de cofinancement européens fixés [...] ont été suffisamment incitatifs pour atteindre les objectifs des PO et de la stratégie UE 2020 ?	✓ Parmi les porteurs de projets des fonds européens interrogés, aucun n'a souligné une non-incitativité des taux de cofinancements européens pour la période 2014-2020. La plupart des opérateurs sont en effet des porteurs habitués à la mobilisation des fonds européens et en particulier du FSE, tandis que les nouveaux (ex. : les universités) ont trouvé dans le FSE un levier pour des projets qu'ils avaient du mal à faire financer par ailleurs. ✓ Le déploiement du PIC et de sa déclinaison régionale (PRIC) sur une partie de la période 2014-2020 a pu être vécue par les opérateurs comme un élément concurrent et désincitatif du FSE.
Efficacité	Q4 - Dans quelle mesure, la politique « Compétences, qualifications, emplois » a obtenu les résultats escomptés par les programmes ?	✓ Les effets observés sur les publics sont de différents ordres : renforcement de la qualification, amélioration de l'employabilité et accès à l'emploi, cohérence des emplois trouvés avec les besoins économiques, inscription dans des parcours de formation. ✓ Il existe également des effets territoriaux (déploiement d'une offre de formation là où les besoins sont peu ou pas couverts) et sur les structures (développement de nouveaux partenariats, développement d'une nouvelle offre de service ou de nouveaux outils de travail, professionnalisation des équipes ou des structures, mise en place d'expérimentations...). ✓ En revanche, des freins, notamment administratifs, perdurent.
	Q5 - Dans quelle mesure, les interventions des FESI ont-elles contribué à apporter une plus-value à la politique évaluée ?	✓ Trois plus-values majeures du FSE sont identifiées : • Un effet levier financier unanimement vécu comme le plus important. • Des possibilités ouvertes pour mener des expérimentations et encourager l'innovation. • Un effet sur le maintien d'une offre de service de qualité et/ou sur des territoires peu pourvus grâce à l'existence de cette ressource supplémentaire.
	Q6 - Quelle est la valeur ajoutée de l'IEJ ?	✓ Les analyses des situations à l'entrée et à la sortie des opérations mettent en évidence des résultats et une valeur ajoutée importante de l'IEJ. ✓ En outre, l'IEJ a permis de mettre en place une offre à destination des jeunes qui n'était pas en place en Aquitaine avant à travers les écoles de la 2^{ème} chance.
	Q7 - Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ?	✓ Les modalités de suivi et de pilotage sont restées en partie à l'échelle des anciens territoires avec des équipes dédiées permettant ainsi une appropriation maximale et un suivi spécifique de chaque programme... mais avec également le maintien d'outils de suivi propres à chacune de ces équipes. ✓ Le système d'information a mis du temps à être opérationnel afin de pouvoir harmoniser le pilotage simultané des trois programmes, et n'est pas optimal à ce jour pour permettre ce pilotage par les résultats. ✓ Les crédits d'assistance technique sont proportionnels à l'enveloppe FSE de chaque programme et n'influencent pas spécifiquement les résultats des programmes.
Efficience	Q8 - Dans quelle mesure les modalités de financement des opérations (marché en maîtrise d'ouvrage régionale / subvention) ont favorisé ou contraint les résultats ?	✓ Trois modes de mobilisation du FSE ont été utilisés : le mode « Marchés publics de la Région rattachés au programme régional de formation », le mode « Appels à projets » et le « Fil de l'eau », ces deux derniers modes étant des subventions aux porteurs de projet. Ils sont complémentaires pour répondre aux objectifs des PO et aux attentes de la Région, tout en sécurisant la programmation FSE. ✓ Les structures ne conduisent pas des projets très différents selon qu'ils sont financés via les marchés publics de la Région ou via les appels à projets.

Registre évaluatif	Questions évaluatives	Les conclusions de l'évaluation
Impacts	Q9. Dans quelle mesure, les interventions des PO FEDER-FSE ont-elles contribué à : - Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment les jeunes, les femmes, les seniors, les personnes en situation de handicap... ? - Favoriser l'accès à l'apprentissage sous toutes ses formes ? - Améliorer l'accès à l'emploi durable ? - La réduction du taux de chômage des jeunes ?	Les opérations soutenues ont participé – dans des proportions très variables selon l'objet même des actions – aux ambitions fixés dans les programmes en matière de formation, de qualification des publics et d'accès à l'emploi. Ainsi, au global, sur l'ensemble des trois programmes FEDER-FSE, sur 50 791 participants pour lesquels nous avons des informations complètes : • Près de 50% des participants sont en emploi après leur participation aux opérations financées par les fonds FSE et IEJ sachant qu'ils y avaient 33% des participants en emploi en entrée en opération. • Plus de 34% des participants obtiennent une qualification après leur participation aux opérations financées par les fonds FSE et IEJ. • 14% suivent une formation après leur participation aux opérations financées par le FSE • Une baisse de près de 2 points du nombre d'inactifs ce qui montre l'effet levier sur l'employabilité des personnes ayant participé aux actions financées par le FSE et l'IEJ Ces éléments mettent bien en exergue, sur le périmètre de participants considérés, les effets intéressants en matière d'accès à l'emploi, d'accroissement du niveau de qualification et d'évolution des niveaux de compétences. ✓ Les opérations visant une qualification à l'issue de la formation ont touché un total de 17 877 participants – soit 28,5% des publics ayant suivi une formation co-financée par l'un des trois PO - dont 90% ont été qualifiés à la sortie de l'opération. ✓ L'IEJ a également produit des effets sur les publics touchés : • 44% des participants sont en emploi (y compris indépendant) à la sortie des opérations co-financées par l'IEJ • 28% des participants continuent un parcours de formation • 25% des participants ont obtenu une qualification • 2.5% des participants obtiennent une qualification et poursuivent leur parcours de formation

Registre évaluatif	Questions évaluatives	Les conclusions de l'évaluation
Impacts	Q10. Dans quelle mesure les PDR et PO ont-ils contribué à la réalisation des objectifs de la stratégie 2020 (taux d'emploi des 20-64 ans, décrochage scolaire, diplômés du supérieur) ?	✓ La réponse aux objectifs de la Stratégie UE 2020 doit s'apprécier en tenant compte de l'ensemble des contributions et des projets financés par les fonds européens. Les programmes régionaux FEDER-FSE et PDR y ont contribué, avec notamment la spécificité des publics accompagnés. ✓ Les PDR n'ont pas été mobilisés pour soutenir la formation et l'évolution des compétences dans le secteur agricole. A ce titre, la contribution des PDR au taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans n'est pas mesurable et est sans doute très limitée. ✓ Concernant le FSE et l'IEJ, l'évaluation a mis en évidence des effets tant sur l'emploi que sur la qualification des publics, mais aussi sur leur inscription dans des parcours plus longs (dont parcours de formation). Le FSE et l'IEJ ont ainsi contribué à l'amélioration du taux d'emploi mais dans une certaine mesure seulement, toutes les actions n'étant pas à visée d'emploi immédiat mais plutôt d'amélioration de l'employabilité à moyen terme. ✓ Concernant le taux de décrochage, l'évaluation et les investigations réalisées n'ont pas permis de caractériser précisément les résultats en la matière grâce à la mobilisation des fonds FSE et IEJ. Cependant, les analyses conduites dans le cadre de la présente évaluation, et plus spécifiquement sur l'IEJ, mettent en exergue que 44% des participants sont en emploi (y compris indépendant) à la sortie des opérations co-financées par l'IEJ, 28% des participants continuent un parcours de formation et 25% des participants ont obtenu une qualification. Compte-tenu des profils des jeunes accompagnés qui sont dans la plupart des cas des décrocheurs, et de la nature des dispositifs (Ecole de la 2ème chance par exemple), ces résultats illustrent très concrètement les effets de l'intervention des fonds européens sur la baisse du taux de décrochage scolaire. ✓ L'évaluation pointe également l'effort de mobilisation des fonds FSE en Nouvelle Aquitaine sur la période 2014-2020 pour répondre aux enjeux du décrochage scolaire et plus globalement, aux abandons précoces dans les parcours. ✓ Enfin, sur le taux de diplômés du supérieur, les PO n'ont pas directement contribué à cet objectif mais ont agi à la fois à la lutte contre le décrochage en milieu universitaire (PO Aquitaine) et à l'élévation global du niveau de qualification.
	Q11. Dans quelle mesure les programmes ont-ils contribué à augmenter le nombre de créateurs-repreneurs d'entreprise pour des publics les plus éloignés des dispositifs classiques ? Les programmes ont-ils contribué à améliorer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ?	<i>A noter que la création d'activité soutenue par le FSE est intégrée dans les travaux d'évaluation sur l'OT3 (Compétitivité des entreprises) et a donc été traitée dans une autre évaluation.</i> Ce que nous apprend la présente évaluation : ✓ La création d'activité a été soutenue différemment selon les programmes européens évalués, le PO Limousin n'étant pas concerné par cette thématique qui est soutenue au titre du FEDER et non du FSE. ✓ Les opérations soutenues au titre de la création d'activité sont celles qui présentent les meilleurs résultats en matière de retour à l'emploi puisque près de 85% des participants sont en emploi (y compris à titre indépendant) à la sortie des opérations co-financées par le FSE et l'IEJ. Le FSE et l'IEJ ont donc contribué à augmenter le nombre de créateurs-repreneurs, notamment parmi les publics les éloignés de l'emploi.

4.2 Les recommandations

Le programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 a été validé par la Commission européenne et officiellement lancé fin 2022.

L'axe 4 du nouveau programme sera financé par le FSE+. Il est composé de trois objectifs spécifiques :

OS 4.1/ Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale

Avec l'accompagnement à la création/reprise d'activités d'une part, et le soutien et l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale d'autre part

OS 4.5/ Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages

Dans lequel est notamment prévu le soutien au développement d'initiatives et d'expérimentations sur les territoires, le soutien à des initiatives et démarches territoriales favorisant le rapprochement entre la formation et les besoins économiques et/ou mettant en œuvre de nouvelles formes de collaboration entre les acteurs du territoire ou encore le soutien aux actions permettant la prospective en termes d'évolution des métiers et des compétences en fonction des territoires.

OS 4.7 / Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

Développement de l'offre de formation et amélioration de l'accès aux formations, mais également accompagnement de la transformation de l'appareil de formation

Son contenu et sa logique d'intervention étant définis, nos [trois recommandations](#) portent uniquement sur l'optimisation de ses conditions de mise en œuvre :



1. Poursuivre l'effort massif en faveur de la formation professionnelle, en favorisant une mobilisation du FSE+ via les marchés publics du Conseil régional

2. Améliorer la connexion du FSE+ avec les besoins des territoires infrarégionaux



3. Améliorer le suivi des participants en continu au service d'un renforcement du pilotage par les résultats

Ces recommandations ont été travaillées avec les services de la région lors d'un focus group qui s'est tenu le 14 décembre 2022, réunissant une dizaine de personnes du Conseil Régional.

4.2.1 Recommandation 1 - Poursuivre l'effort massif en faveur de la formation professionnelle et de la diversité des réponses proposées aux différents publics

Sur la période 2014-2020, le FSE a visé en grande majorité la formation des demandeurs d'emploi. Pour ce faire, l'autorité de gestion a utilisé plusieurs modalités pour sélectionner et soutenir les projets en faveur de la formation professionnelle : les marchés publics portés par la Région Nouvelle-Aquitaine et, dans les ex-régions Aquitaine et Poitou-Charentes, les subventions directes de certains projets (au cours d'appels à projets spécifiques ou du « fil de l'eau »). Le fait d'avoir ces différents modes d'achat de projets liés à la formation est un atout pour :

- Sécuriser et dynamiser la programmation à travers un volume d'opérations suffisant ;
- Encourager une dynamique sur certains sujets et/ou certains territoires à travers des appels à projets ciblés ;
- Favoriser l'innovation.

Sur la période 2021-2027, le nouveau programme FEDER-FSE+ continue de soutenir la formation tout au long de la vie à travers notamment l'**OS 4.7¹⁰** du programme qui prévoit un soutien à :

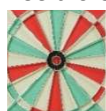
1/ La préparation à l'accès à la formation et à l'emploi : actions de formation liées à l'acquisition des compétences clés, les savoirs de base pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme ; actions de formation pour la maîtrise de la langue ; actions facilitant l'entrée en formation ou qui visent l'obtention d'une préqualification ou l'acquisition de compétences ; dispositifs de formation qui visent la préparation à un cursus de formation et à un projet professionnel ; actions de remobilisation permettant le retour en formation ou en emploi à travers entre autres des écoles de la 2^{ème} chance.

2/ L'accès à l'emploi par le développement des compétences : formations diplômantes et/ou qualifiantes permettant d'obtenir une qualification.

3/ Le soutien au réseau de professionnels de la mobilité européenne et internationale : structuration et coordination d'un réseau de professionnels de la mobilité européenne et internationale ; professionnalisation des acteurs pour l'accompagnement à la mobilité (accompagnement en amont et en aval de la mobilité).

4/ L'accompagnement de la transformation de l'appareil de formation : développement d'outils et d'actions favorisant la mutualisation des moyens et la modernisation des pratiques des acteurs de la formation, l'amélioration de la qualité des parcours de formation et la création de nouvelles formations (ingénierie, accompagnement...) ; dispositifs d'expérimentation et de diffusion de nouveaux procédés pédagogiques pouvant notamment contribuer au « verdissement » des formations et accompagner les mutations du travail dans les modes de création et de diffusion stimulés grâce aux outils numériques.

Notre recommandation vise alors à :



Les objectifs
visés

1. Optimiser l'effet levier du FSE+ en faveur de la formation des demandeurs d'emploi
2. Poursuivre le financement d'une diversité d'opérations, en tenant compte des besoins des territoires (publics, métiers en tension, secteurs d'activité...)
3. Encourager l'expérimentation, notamment en matière d'ingénierie pédagogique

¹⁰ / Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexible pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

Ceci est en lien avec plusieurs questions évaluatives :

Questions évaluatives concernées	Préconisations opérationnelles
Q1 – Réponse aux objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020	Compte tenu de la baisse de l'enveloppe FSE+ dédiée à la thématique « Formation », optimiser l'effet levier du FSE+ sur les opérations pour lesquelles il est le plus important → Soit en termes d'effet volume → Soit en termes d'effet d'expérimentation → Soit encore en termes de déploiement territorial sur des territoires peu ou pas couverts (essaimage) Poursuivre un effort spécifique sur la formation professionnelle, qualifiante et non-qualifiante
Q2 - Comment les opérations financées dans les différents programmes s'intègrent-elles à la stratégie régionale post-fusion ?	De façon à bien prendre en compte les nouvelles stratégies régionales, préciser à chaque fois les attentes de la Région – dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle et en tant que financeur – pour faire évoluer l'offre de formation proposée en Nouvelle-Aquitaine
Q3 - Dans quelle mesure les taux de cofinancement européens fixés [...] ont été suffisamment incitatifs pour atteindre les objectifs des PO et de la stratégie UE 2020 ?	Bien harmoniser les différents types de soutien proposés sur une même thématique , ainsi que la temporalité de la mise en œuvre des dispositifs et outils régionaux (dont programme régional de la formation) et calendrier des prochains appels à projets
Q4 - Dans quelle mesure, la politique 'Compétences, qualifications, emplois' a obtenu les résultats escomptés par les programmes ?	Mettre en place un suivi des effets sur les publics (post-opération et plus de 6 mois)
Q5 - Dans quelle mesure, les interventions des FESI ont-elles contribué à apporter une plus-value à la politique évaluée ?	Soutenir une diversité d'actions – en y intégrant quand cela est pertinent le financement de l'ingénierie de projets – permettant ainsi une variété de réponses proposées tant vis-à-vis des publics que des territoires et ainsi mobiliser le FSE+ de façon à : → Assurer une meilleure couverture territoriale en matière d'offre de formation ; → Diversifier les types de réponses proposées aux besoins des entreprises et des filières clés pour la région et en lien avec les ambitions de la feuille de route Néo Terra ; → Expérimenter, innover ou essayer des innovations pédagogiques (professionnalisation des acteurs de la formation, lien avec le tissu économique local, lien avec le réseau scolaire et/ou universitaire...), en définissant ce qu'on attend des projets (finalités) → Plus largement, accompagner les transformations de l'appareil de formation ; → Favoriser la mobilisation des publics en amont des formations et pendant les formations (lutte contre les abandons précoces).
Q8 - Dans quelle mesure les modalités de financement des opérations (marché en maîtrise d'ouvrage régionale / subvention) ont favorisé ou contraint les résultats ?	Alternier le soutien à la formation professionnelle via les modalités de mise en œuvre « Marchés publics régionaux » et « Appels à projets » de façon à sécuriser la programmation et la consommation de l'OS 4.7 du programme.

Pour l'ensemble de ces préconisations opérationnelles, les **conditions de réussite** identifiées par les acteurs sont les suivantes :

- Organiser un travail en continu entre les services qui assurent la gestion du FSE+ et ceux qui gèrent les dispositifs et crédits régionaux d'appui à la formation tout au long de la vie de façon à pouvoir :
 - o S'appuyer sur la cartographie des besoins en compétences et en formation et sur la cartographie de l'offre de formation pour mieux repérer là où peut/doit intervenir le FSE+ ;
 - o Prendre en compte les nouvelles/futures stratégies régionales ;
 - o Harmoniser la temporalité de la mise en œuvre des dispositifs et outils régionaux et les calendriers des appels à projets.
- Rechercher un effet levier du FSE+ qualitatif plus que quantitatif, compte tenu de l'enveloppe disponible.
- Intégrer dans le financement des projets une partie sur l'ingénierie de projet

En ce sens, le FSE+ devra venir en complément de ce qui est financé « classiquement » au titre du programme régional de la formation. Une veille de la Région sur les sources de financements mobilisables (PIC/PRIC, autres appels à projets de l'Etat, autres appels à projets européens en dehors des FESI...) permettra d'optimiser l'effet levier du FSE+ et la bonne articulation entre les différentes sources de financement destinées à la formation, au développement des compétences, à l'orientation et au soutien d'actions de retour à l'emploi. Le FSE+ pourrait également poursuivre l'effort d'innovation dans la formation professionnelle qui a été mis en œuvre notamment à travers le pacte régional d'investissement pour les compétences.

4.2.2 Recommandation 2 - Améliorer la connexion du FSE+ avec les besoins des territoires infrarégionaux.

Les besoins en matière d'emploi, de formation et de développement des compétences sont très liés à la fois aux besoins des acteurs économiques et à l'appareil et à l'offre de formation disponibles. Ces besoins sont donc hétérogènes selon les territoires, en fonction :

- ✓ Du dynamisme économique local ;
- ✓ Des types de secteurs représentés ;
- ✓ De l'évolution des métiers et des compétences associés dans ces secteurs ;
- ✓ De l'offre de formation présente ou possiblement mobilisable.

Le lien entre le FSE+ et les autres soutiens apportés aux territoires (politique de contractualisation mais aussi interventions liées à l'ensemble des politiques régionales en matière de développement économique et d'innovation, d'emploi ou encore aux grands projets) est important pour pouvoir accroître l'effet levier des fonds mobilisés.

L'évaluation montre qu'il est donc important que le FSE+ réponde aux besoins différenciés des territoires et soit en articulation avec les différentes stratégies de la Région (SRDEII, SRESRI, CPRDFOP...). Il conviendrait de travailler plus fortement la territorialisation du financement du FSE+, et pour cela :



Les objectifs visés

1. Décliner/adapter la mobilisation du FSE+ pour mieux répondre aux besoins des territoires (besoins vis-à-vis des publics, couverture territoriale des offres de services, liens aux secteurs d'activité locaux et aux dynamiques locales) ;
2. S'appuyer sur les dynamiques locales ;
3. Encourager l'expérimentation sur certains territoires ;
4. Favoriser l'utilisation croisée des différents fonds européens disponibles sur les territoires (FSE+, FEDER et FEADER)

Ceci est en lien avec plusieurs questions évaluatives :

Questions évaluatives concernées	Préconisations opérationnelles
Pertinence (Q1) - Dans quelle mesure les choix faits en matière de dispositifs soutenus par l'Europe et de modalités de sélection des opérations ont permis de répondre aux objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?	- Bénéficier d'un outil de dialogue en continu entre les directions métiers de la collectivité régionale et l'autorité de gestion du programme FEDER-FSE+ 2021-2027, et les territoires de façon à : - o Faire remonter et capitaliser les besoins des territoires infrarégionaux - o Identifier les besoins auxquels les dispositifs régionaux ne répondent pas ou pas entièrement et voir là où l'effet levier du FSE+ sera le plus important - o Mettre en cohérence les appels à projets et les modalités de soutien du FSE+ - Organiser des appels à projets du FSE+ territorialisés en fonction des besoins repérés, des dynamiques déjà en place (présence d'acteurs à renforcer / à encourager ; acteurs à mobiliser sur le FSE+ ; etc.) et des offres déjà déployées de façon à mobiliser le FSE+ : - o En complément de ce qui existe, pour pallier le déficit d'offre sur un territoire ; - o Et/ou en renforcement pour des publics qui ont particulièrement besoin d'accompagnement et/ou de formation sur le territoire. - Favoriser des expérimentations territoriales avant d'essaimer à l'échelle régionale.
Cohérence (Q2) - Comment les opérations financées dans les différents programmes s'intègrent-elles à la stratégie régionale post-fusion ?	

Pour l'ensemble de ces préconisations opérationnelles, les **conditions de réussite** identifiées par les acteurs sont les suivantes :

- Organiser un travail en continu entre la Direction Europe et les directions métiers concernées par chacun des trois objectifs spécifiques de l'Axe 4 du programme 2021-2027 ;
- Mettre en place une communication renforcée auprès des acteurs des territoires, en lien avec la mobilisation des autres fonds (dont FEDER et LEADER) sur la stratégie du FSE+, ses modalités d'intervention, son articulation avec d'autres modes de financement (dont crédits régionaux), etc. ;
- Mobiliser et accompagner les nouveaux acteurs venant sur le FSE+ ;
- Rendre compte aux acteurs territoriaux des effets des projets soutenus.

4.2.3 Recommandation 3 - Améliorer le suivi des participants en continu au service d'un renforcement du pilotage par les résultats

Le FSE finance des opérations qui accompagnent un grand nombre de publics. Le suivi et l'évaluation sont des pratiques qui n'ont eu cesse de se renforcer dans le pilotage du Fonds social européen en France. Cependant, compte tenu de la fusion des régions en 2016 et du maintien de programmes à l'échelle des anciens territoires, les modalités de suivi et de pilotage sont restées en partie à l'échelle des anciens territoires avec des équipes dédiées. Cela a permis une appropriation maximale et un suivi spécifique de chaque programme... mais aussi le maintien d'outils de suivi propres à chacune de ces équipes.

En outre, le système d'information a mis du temps à être opérationnel afin de pouvoir harmoniser le pilotage simultané des trois programmes, et n'est pas optimal à ce jour pour permettre ce pilotage par les résultats.

Il ressort donc l'importance de :



Les objectifs visés

1. Maintenir, en complément du suivi global et transversal du programme
 - Un suivi fin et continu à l'échelle des territoires qui permettra éventuellement de faire évoluer / d'adapter les appels à projets ;
 - Un suivi de l'articulation du FSE+ avec les autres fonds
 - Un suivi en continu des trajectoires des participants pour adapter l'animation, le déploiement du programme régional FEDER-FSE+ et la programmation des fonds européens
2. Consolider un pilotage par les résultats pour garantir l'efficacité et la cohérence de mobilisation du FSE+, en lien avec les défis et enjeux de la région.

Ceci est en lien avec plusieurs questions évaluatives :

Questions évaluatives concernées	Préconisations opérationnelles
Cohérence (Q2) - Comment les opérations financées dans les différents programmes s'intègrent-elles à la stratégie régionale post-fusion ? Efficacité (Q7) - Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ? (Q8). Dans quelle mesure les modalités de financement des opérations (marché en maîtrise d'ouvrage régionale / subvention) ont favorisé ou contraint les résultats ?	- Mettre en place un pilotage croisé entre la Direction des fonds européens au sein du Pôle Europe et International et la Direction du FSE et de l'ingénierie de projets au sein du Pôle Formation et Emploi - Produire régulièrement des analyses des données fines de suivi de l'axe 4 du programme 2021-2027, notamment en amont du lancement des appels à projets et/ou des marchés publics de la Région, avec : - o Un suivi en continu des trajectoires des participants pour adapter l'animation, le déploiement du programme régional FEDER-FSE+ et la programmation des fonds européens, en fonction notamment des typologies d'actions soutenues - o Un suivi fin et continu à l'échelle des territoires et en fonction des différents publics cibles pour adapter les critères de mobilisation du FSE+ (appels à projets et marchés publics) ; - o Un suivi de l'articulation du FSE+ avec les autres fonds (FEDER, FEADER et FEAMPA) et avec les autres financements ; - o Une analyse et une valorisation des résultats des opérations au service d'un pilotage par les résultats du nouveau programme, permettant ainsi de garantir l'efficacité et la cohérence de mobilisation du FSE+ en lien avec les défis et enjeux de la région - Produire des études évaluatives en lien avec la stratégie de mobilisation du FSE+ et en perspective avec la politique régionale déployée en matière d'emploi, de développement des compétences, de formation professionnelle et d'orientation - Introduire une analyse spécifique aux actions cofinancées par le FSE+ dans le cadre des analyses réalisées par le Pôle Formation et Emploi

Pour l'ensemble de ces préconisations opérationnelles, les **conditions de réussite** identifiées par les acteurs sont les suivantes :

- Identifier les critères d'analyse à mettre en place au sein des deux directions et bénéficier de tableaux de bord harmonisés ;
- Organiser et prévoir les extractions de pilotage du système d'information MDNA ;
- Harmoniser les documents sollicités dans les différents modes de financements de la région ainsi que les temporalités des appels à projets FSE+ et ceux portés par les autres directions opérationnelles de la Région ;
- Expliciter auprès des porteurs de projet les données à faire remonter ainsi que les indicateurs qui seront produits tout au long de la programmation pour en comprendre la mécanique et l'intérêt ;
- Rendre compte de ces analyses tant au niveau interne (services et élus) qu'auprès des partenaires de la politique régionale et des porteurs de projet (communication renforcée sur les réalisations, les résultats et les effets du FSE+).

5. Annexes

5.1 Taux de réponse aux enquêtes qualitatives

Trois enquêtes ont été administrées *via* E-mail sous le logiciel *Sphinx Online* auprès de l'ensemble des porteurs de projet. Malgré plusieurs relances successives, les taux de retours sont restés relativement faibles et les données présentées ne sont pas statistiquement représentatives. Elles permettent toutefois de donner la parole aux porteurs de projet et fournissent un apport qualitatif important. Lorsque cela était rendu possible par les données recueillies, des analyses par PO ont été fournies.

Enquête 1 : Formation professionnelle, Apprentissage, Orientation

- Cette enquête était destinée initialement aux porteurs de projets « tiers » et aux opérateurs des marchés publics de la Région, eux-mêmes co-financés par le FSE. De fait elle n'a été transmise qu'aux porteurs de projets tiers.
- Cette enquête comprenait initialement une quatrième thématique, la lutte contre l'illettrisme, prise en compte dans le cadre du PO Poitou-Charentes. Toutefois aucune réponse n'a été enregistrée sur cette thématique.
- Les trois PO étaient concernés par l'enquête : **62,3% des répondants (33) ont élargé au PO Aquitaine, 15,1% au PO Limousin (8) et 35,8% (19) au PO Poitou-Charentes**. Sur cet ensemble, trois porteurs de projet ont répondu avoir élargé aux trois programmes et un aux PO Aquitaine et Limousin.
- Le questionnaire a été envoyé à 201 personnes (adresses électroniques).
- 49 personnes ont accepté les termes de l'enquête et répondu au questionnaire ; 40 réponses sont complètes et 9 réponses sont incomplètes. Le taux de réponse est de 27,8% (réponses complètes et incomplètes).

Enquête 2 : Création / reprise d'activité, Économie Sociale et Solidaire

- Cette enquête était destinée uniquement à des porteurs de projets « tiers ».
- Les deux PO Aquitaine et Poitou-Charentes étaient concernés par l'enquête. **83,5% des répondants (76) ont élargé au PO Aquitaine et 18,7% (17) au PO Poitou-Charentes**. Sur cet ensemble, deux porteurs ont répondu avoir élargé aux deux programmes.
- Le questionnaire a été envoyé à 257 personnes (adresses électroniques).
- 91 personnes ont accepté les termes de l'enquête et répondu au questionnaire ; 72 réponses sont complètes et 22 réponses sont incomplètes. Le taux de réponse est de 35,4% (réponses complètes et incomplètes).

Enquête 3 : Lutte contre le chômage des jeunes (IEJ)

- Cette enquête était destinée à la fois aux porteurs de projets « tiers » et aux opérateurs des marchés publics de la Région, eux-mêmes co-financés par le FSE.
- **Seul le PO Aquitaine est concerné par cette enquête, étant le seul des trois programmes régionaux à avoir mobilisé l'IEJ.**
- Le questionnaire a été envoyé à 281 personnes (adresses électroniques) et 232 mails ont effectivement été délivrés.

- 26 personnes ont accepté les termes de l'enquête et répondu au questionnaire ; 13 réponses sont complètes et 13 réponses sont incomplètes. Le taux de réponse est de 9,2% (questionnaires achevés et inachevés).

5.2 Participants aux ateliers de travail avec les organismes de formation

Pour enrichir la matière collectée dans le cadre de l'évaluation, deux ateliers ont été conduits en septembre 2022 avec des organismes de formation ayant bénéficié de financements du Fonds social européen pour certaines de leurs opérations de formation : un atelier pour l'ancien territoire Aquitaine et un atelier pour les anciens territoires Limousin et Poitou-Charentes.

Les personnes présentes lors des ateliers étaient les suivantes :

Atelier Aquitaine – 8 septembre 2022	Atelier Limousin et Poitou-Charentes – 13 septembre 2022
- Marie ROUMILHAC, Clément MICHAUD, Laurent CAILLAUD, Simon JEZEQUEL et Céline ROFAST, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine - Marianne SIRMEN et Johan PRIE, INSUP - Kenny BERTONAZZI, STEP - Charlotte DIJOS, Web Asso Bergerac - Marine JULIEN, Agrobio Périgord	- Marie ROUMILHAC, Clément MICHAUD, Laurent CAILLAUD, Christel DISCH et Cécile DEMONTILLET, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine - Laure CLUZEAU, Ecole de la 2ème chance Charente et Poitou - Alexis LANGER, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine - Stéphanie Faure, ALIPTIC